

## 5.1 Comptes consolidés

### 5.1.1 Compte de résultat consolidé

En millions d'euros	Notes	2025	2024 <sup>(a)</sup>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET <sup>(b)</sup></b>	<b>1.E.A, 4 ET 5</b>	<b>7 810</b>	<b>6 917</b>
Coût des ventes		(6 903)	(6 061)
<b>MARGE BRUTE</b>		<b>907</b>	<b>856</b>
Charges administratives et commerciales		(414)	(429)
Frais de R&D		(54)	(53)
<b>MARGE OPÉRATIONNELLE <sup>(c)</sup></b>	<b>1.E.B ET 4</b>	<b>439</b>	<b>374</b>
Effet Stock Outil <sup>(d)</sup>	1.E.c	24	41
Coûts de réorganisation	25	(48)	(46)
Autres produits et charges opérationnels	7, 8 et 9	(38)	(28)
Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées		2	(0)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>1.E.D</b>	<b>378</b>	<b>340</b>
Coût de l'endettement financier (net)	1.E.e	(53)	(55)
Autres produits et charges financiers <sup>(e)</sup>	1.E.e et 10	(9)	(51)
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>		<b>316</b>	<b>235</b>
Impôts sur les bénéfices	1.E.f et 11	(97)	(68)
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>		<b>219</b>	<b>167</b>
Résultat net des activités abandonnées	12	138	115
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ</b>		<b>358</b>	<b>283</b>
dont part du Groupe		352	279
dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle		6	3
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION</b>	<b>13</b>	<b>352</b>	<b>279</b>
Résultat de base par action des activités poursuivies (en euros)		4,90	3,75
Résultat de base par action des activités abandonnées (en euros)		3,18	2,64
● <b>résultat de base par action</b>		<b>8,08</b>	<b>6,39</b>
Résultat dilué par action des activités poursuivies (en euros)		4,75	3,64
Résultat dilué par action des activités abandonnées (en euros)		3,08	2,56
● <b>résultat dilué par action</b>		<b>7,84</b>	<b>6,20</b>

(a) L'exercice comparatif 2024 a été retraité pour isoler les activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5 cf. **Note 12**

(b) En plus du chiffre d'affaires net, le Groupe utilise comme indicateur le chiffre d'affaires à prix métal constants, calculé avec des cours de référence. Il est présenté dans l'information sectorielle en **Note 4** et est utilisé dans le rapport d'activité **Partie 2**. Ce chiffre d'affaires calculé à cours du cuivre et de l'aluminium constants est utilisé dans le suivi de la performance opérationnelle pour neutraliser l'effet des variations des cours des métaux non ferreux et mesurer ainsi l'évolution effective de son activité (le coût des ventes étant retraité de la même manière).

(c) La marge opérationnelle est un des indicateurs de gestion de l'activité retenus pour mesurer la performance opérationnelle du Groupe.

(d) Effet lié à la revalorisation du Stock Outil à son coût unitaire moyen pondéré.

(e) Les autres produits et charges financiers intègrent l'ajustement de la position monétaire en lien avec l'application de la norme IAS 29 « Hyperinflation » cf. **Note 1** et **Note 10**.

## 5.1.2 État du résultat global consolidé

En millions d'euros	Notes	2025	2024
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ</b>		<b>358</b>	<b>283</b>
<b>Éléments recyclables</b>		<b>(73)</b>	<b>(44)</b>
● dont différences de conversion		(132)	12
● dont couverture des flux de trésorerie	28	59	(57)
<b>Impôts sur éléments recyclables</b>	<b>11.C</b>	<b>(16)</b>	<b>12</b>
<b>Éléments non recyclables</b>		<b>28</b>	<b>26</b>
● dont gains et pertes actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	24.B	28	26
● dont actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		-	(0)
<b>Impôts sur éléments non recyclables</b>	<b>11.C</b>	<b>(7)</b>	<b>(7)</b>
<b>TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL</b>		<b>(68)</b>	<b>(13)</b>
● dont éléments venant des activités abandonnées <sup>(a)</sup>		<b>16</b>	<b>(21)</b>
<b>TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL</b>		<b>290</b>	<b>269</b>
● dont part Groupe		285	265
● dont part des Intérêts ne donnant pas le contrôle		5	4

(a) Principalement liés aux couvertures des flux de trésorerie.

# 05 ÉTATS FINANCIERS NEXANS 2025

Comptes consolidés

*Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport d'audit est en cours d'émission à la date de publication.*

## 5.1.3 Bilan consolidé

Au 31 décembre, en millions d'euros	Notes	2025	2024
<b>ACTIF</b>			
Goodwill	8 et 14	680	470
Immobilisations incorporelles	15	286	320
Immobilisations corporelles	16	2 076	2 196
Participations dans les entreprises associées	17	18	18
Impôts différés actifs	11.D	81	117
Autres actifs non courants	18	207	225
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>3 347</b>	<b>3 345</b>
Stocks et en-cours	19	1 366	1 279
Actifs sur contrats	5.B	165	194
Clients et comptes rattachés	20	1 057	1 197
Instruments dérivés (courant)	28	93	61
Autres actifs courants	21	157	211
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26.A	1 634	1 254
Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente	12	216	131
<b>ACTIFS COURANTS</b>		<b>4 688</b>	<b>4 327</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>8 036</b>	<b>7 673</b>

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport d'audit est en cours d'émission à la date de publication.

Au 31 décembre, en millions d'euros	Notes	2025	2024
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital, primes, résultat et réserves		2 214	1 945
Autres composantes des capitaux propres		(220)	(131)
<b>Capitaux propres – part du Groupe</b>		<b>1 995</b>	<b>1 813</b>
Intérêts ne donnant pas le contrôle		19	19
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>23</b>	<b>2 014</b>	<b>1 833</b>
Provisions pour retraite et engagements assimilés	24	161	213
Provisions (non courant)	25	99	95
Dettes financières (non courant)	26	1 690	1 706
Instruments dérivés (non courant)	28	64	60
Impôts différés passifs	11.D	177	151
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>2 191</b>	<b>2 224</b>
Provisions (courant)	25	88	113
Dettes financières (courant)	26	210	228
Passifs sur contrats	5.B	1 137	1 004
Instruments dérivés (courant)	28	73	112
Fournisseurs et comptes rattachés	27	1 742	1 622
Autres passifs courants	27	425	508
Dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente	12	155	29
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b>3 831</b>	<b>3 615</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>8 036</b>	<b>7 673</b>

# 05 ÉTATS FINANCIERS NEXANS 2025

Comptes consolidés

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport d'audit est en cours d'émission à la date de publication.

## 5.1.4 Variation des capitaux propres consolidés

En millions d'euros	Nombre d'actions en circulation	Capital émis	Primes	Actions propres	Résultat et Réserves consolidées	Variations de juste valeur et autres	Défenses de conversion	Capitaux propres (part du Groupe)	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
<b>31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>43 633 522</b>	<b>44</b>	<b>1 604</b>	<b>(10)</b>	<b>159</b>	<b>(56)</b>	<b>(46)</b>	<b>1 695</b>	<b>16</b>	<b>1 711</b>
Résultat net	-	-	-	-	279	-	-	279	3	283
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	19	(43)	10	(14)	1	(13)
<b>TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL</b>	-	-	-	-	<b>298</b>	<b>(43)</b>	<b>10</b>	<b>265</b>	<b>4</b>	<b>269</b>
Distribution de dividendes	-	-	-	-	(101)	-	-	(101)	(1)	(102)
Variations de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements sur actions propres (a)	(63 901)	-	-	(11)	(22)	-	-	(33)	-	(33)
Plans d'actions réservés au personnel :										
● Valeur des services rendus par le personnel	-	-	-	-	19	-	-	19	-	19
● Sommes reçues de l'émission d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle	-	-	-	-	(32)	-	-	(32)	-	(32)
Autres	-	-	-	-	(0)	-	(0)	(0)	0	0
<b>31 DÉCEMBRE 2024</b>	<b>43 569 621</b>	<b>44</b>	<b>1 604</b>	<b>(21)</b>	<b>321</b>	<b>(99)</b>	<b>(36)</b>	<b>1 813</b>	<b>19</b>	<b>1 833</b>
Résultat net	-	-	-	-	352	-	-	352	6	358
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	21	42	(130)	(67)	(1)	(68)
<b>TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL</b>	-	-	-	-	<b>373</b>	<b>42</b>	<b>(130)</b>	<b>285</b>	<b>5</b>	<b>290</b>
Distribution de dividendes	-	-	-	-	(114)	-	-	(114)	(4)	(118)
Variations de capital	(8 601)	(0)	(17)	-	-	-	-	(17)	-	(17)
Mouvements sur actions propres (a)	93 679	-	-	9	(22)	-	-	(13)	-	(13)
Plans d'actions réservés au personnel :										
● Valeur des services rendus par le personnel	-	-	-	-	38	-	-	38	-	38
● Sommes reçues de l'émission d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	2	0	(0)	2	(1)	1
<b>31 DÉCEMBRE 2025</b>	<b>43 654 699</b>	<b>44</b>	<b>1 587</b>	<b>(12)</b>	<b>599</b>	<b>(57)</b>	<b>(166)</b>	<b>1 995</b>	<b>19</b>	<b>2 014</b>

(a) Le nombre d'actions en circulation correspond aux actions émises diminuées des actions propres détenues ; les acquisitions et cessions d'actions propres ainsi que les actions en circulation sont détaillées en **Note 23**.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport d'audit est en cours d'émission à la date de publication.

## 5.1.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

En millions d'euros	Notes	2025	2024 <sup>(a)</sup>
Résultat net des activités poursuivies		219	167
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (y compris goodwill)	8, 15 et 16	247	176
Coût de l'endettement financier (brut)		83	80
Effet Stock Outil <sup>(b)</sup>		(24)	(41)
Charge/(produit) d'impôts exigible et différés	11	97	68
Plus ou moins-value de cessions d'actifs	9	(7)	4
Variation nette des provisions et des passifs non courants		19	(5)
Variations de juste valeur des dérivés à caractère opérationnel		(42)	43
Charges liées à des paiements en instruments de capitaux propres		39	(0)
Autres retraitements		18	32
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT ET IMPÔTS DES ACTIVITÉS POURSUIVIES <sup>(c)</sup></b>		<b>650</b>	<b>523</b>
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT ET IMPÔTS DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES <sup>(c)</sup></b>		<b>90</b>	<b>206</b>
Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement	22	260	176
Dépréciations d'actifs courants et provisions sur affaires		(7)	1
Impôts versés		(95)	(119)
<b>VARIATION NETTE DES ACTIFS ET PASSIFS COURANTS</b>		<b>158</b>	<b>58</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>		<b>808</b>	<b>582</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES</b>		<b>39</b>	<b>194</b>
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		2	1
Décaissements sur investissements corporels et incorporels	15, 16	(383)	(319)
Diminution (augmentation) des prêts accordés et des actifs financiers court terme		(1)	0
Décaissements sur acquisitions de titres consolidés, nets de la trésorerie acquise		(372)	(523)
Encaissements sur cessions de titres consolidés, nets de la trésorerie cédée		22	(1)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>		<b>(731)</b>	<b>(842)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES</b>		<b>647</b>	<b>(61)</b>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE APRÈS INVESTISSEMENT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>		<b>77</b>	<b>(260)</b>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE APRÈS INVESTISSEMENT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES</b>		<b>685</b>	<b>133</b>
Émissions (remboursements) d'emprunts	26	(99)	496
● dont la souscription de l'obligation 2024 - 2030		-	348
● dont la souscription de l'obligation 2024 - 2029		-	569
● dont le remboursement de l'obligation 2017 - 2024		-	(200)
Augmentations (réductions) de capital en espèces <sup>(d)</sup>	23	(31)	(33)
Intérêts financiers versés		(79)	(62)
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle		-	-
Augmentation de capital versé aux activités abandonnées		(17)	-
Dividendes payés		(116)	(102)
Dividendes reçus des activités abandonnées		41	48
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>		<b>(301)</b>	<b>348</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES</b>		<b>(31)</b>	<b>(71)</b>
Impact de l'hyperinflation des activités poursuivies	10	(3)	(2)
Incidence des variations des taux de change des activités poursuivies		(63)	(6)
Incidence des variations des taux de change des activités abandonnées		15	(7)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		<b>379</b>	<b>136</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE</b>	26.A	<b>1 251</b>	<b>1 114</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	26.A	<b>1 630</b>	<b>1 251</b>
● dont Trésorerie et équivalents de trésorerie – Actif		1 634	1 254
● dont Concours bancaires courants – Passif		(5)	(3)

(a) L'exercice comparatif 2024 a été retraité pour isoler les activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5 cf. **Note 12**.

(b) Effet lié à la revalorisation du Stock Outil à son coût unitaire moyen pondéré, sans impact sur la trésorerie (voir **Note 1.E.c**).

(c) Le Groupe utilise par ailleurs le concept de « Cash-flow opérationnel » qui s'obtient après réintégration des décaissements liés aux réorganisations cf. **Note 25** et déduction des impôts versés.

(d) Cette ligne intègre également les encaissements et décaissements sur les achats/ventes d'actions propres.

## 5.1.6 Notes annexes

<b>Note 1</b>	Principes comptables	<b>Note 20</b>	Clients et comptes rattachés
<b>Note 2</b>	Enjeux climatiques	<b>Note 21</b>	Autres actifs courants
<b>Note 3</b>	Principaux événements	<b>Note 22</b>	Variation du besoin en fonds de roulement
<b>Note 4</b>	Segments opérationnels	<b>Note 23</b>	Capitaux propres
<b>Note 5</b>	Revenu sur contrats conclus avec les clients	<b>Note 24</b>	Retraites, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme
<b>Note 6</b>	Frais de personnel et effectifs	<b>Note 25</b>	Provisions
<b>Note 7</b>	Autres produits et charges opérationnels	<b>Note 26</b>	Endettement net
<b>Note 8</b>	Dépréciations d'actifs nets	<b>Note 27</b>	Dettes fournisseurs et autres passifs courants
<b>Note 9</b>	Plus et moins-values de cessions d'actifs	<b>Note 28</b>	Instruments dérivés
<b>Note 10</b>	Autres produits et charges financiers	<b>Note 29</b>	Risques financiers
<b>Note 11</b>	Impôts sur les bénéfices	<b>Note 30</b>	Informations complémentaires sur les instruments financiers
<b>Note 12</b>	Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées	<b>Note 31</b>	Transactions avec les parties liées
<b>Note 13</b>	Résultat par action	<b>Note 32</b>	Passifs éventuels, litiges
<b>Note 14</b>	Goodwill	<b>Note 33</b>	Engagements hors bilan
<b>Note 15</b>	Immobilisations incorporelles	<b>Note 34</b>	Liste des principales sociétés consolidées
<b>Note 16</b>	Immobilisations corporelles	<b>Note 35</b>	Honoraires des Commissaires aux comptes
<b>Note 17</b>	Participations dans les entreprises associées – Informations financières résumées	<b>Note 36</b>	Événements postérieurs à la clôture
<b>Note 18</b>	Autres actifs non courants		
<b>Note 19</b>	Stocks et en-cours de production industrielle		

## Note 1 Principes comptables

### A. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Nexans (la Société) est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Nexans a été constituée le 7 janvier 1994 (sous la dénomination sociale Atalec) et a son siège dans l'immeuble Le Vinci, 4 allée de l'Arche, 92400 Courbevoie, France.

Ses actions sont admises aux négociations sur le compartiment A du marché réglementé d'Euronext Paris, au sein de l'indice SBF 120.

Le groupe Nexans produit des câbles électriques et fournit à ses clients des solutions et des services innovants autour du transport de l'énergie.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros arrondis au million le plus proche. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des différents totaux ou variations. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 18 février 2026 et ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en première convocation le 21 mai 2026.

Les informations significatives sur les méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à l'ensemble des exercices présentés.

### BASES DE PRÉPARATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du groupe Nexans ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2025.

Le Groupe a appliqué l'ensemble des normes, amendements et interprétations d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

- Amendement à IAS 21 « Variations des cours de monnaies étrangères : Absence de convertibilité».

Cette publication n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

Par ailleurs, faisant suite à la recommandation du « Pilier 2 » de l'OCDE qui vise à établir une imposition minimale des groupes multinationaux à 15 %, l'Union européenne a adopté en décembre 2022 la Directive 2022/2523 qui s'applique en France à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Dans ce cadre, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 12, intitulé "Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2", qui introduit une exemption temporaire obligatoire à la comptabilisation des actifs ou passifs d'impôts différés liés à cet impôt minimum.

Le Groupe est dans le champ d'application du Modèle de règles du Pilier 2 (également appelées « Règles globales de lutte contre l'érosion de la base d'imposition » ou « Règles GloBE »).

Après analyses des réglementations actuelles et évaluation de l'exposition potentielle aux règles, l'impact financier de cette réforme est non significatif. Le Groupe continue à appliquer les amendements d'IAS 12 prévoyant une exemption temporaire à la constatation d'imposition différée induite par Pilier 2.

## NOUVELLES NORMES PUBLIÉES ET NON ENCORE APPLICABLES

L'IASB a publié l'amendement suivant adopté par l'Union européenne et applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 sur les contrats d'électricité renouvelables (« nature-dependent ») ;
- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 « Classement et l'évaluation des instruments financiers ».

Le Groupe n'anticipe pas d'impacts significatifs dans les états financiers à l'application de ces éléments ;

L'IASB a également publié la norme suivante adoptée par l'Union européenne et applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027 (au 1<sup>er</sup> janvier 2026 par anticipation sur option) :

- IFRS 18 et amendements liés « Présentation et informations à fournir dans les états financiers ».

Le Groupe a commencé à analyser les conséquences de l'application de l'IFRS 18, qui sera appliquée dans les comptes du Groupe à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027.

L'IASB n'a pas publié de normes, amendements et interprétations non encore adoptés par l'Union européenne et potentiellement applicables au Groupe.

## ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction l'exercice de jugements ainsi que la prise en compte d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir un impact significatif tant sur les montants des actifs et des passifs que sur ceux des produits et des charges.

Ces appréciations sont effectuées de manière régulière par la Direction afin de prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Il est notamment tenu compte des réglementations applicables dans les années à venir et des conséquences prévisibles des engagements pris en faveur de la neutralité carbone, des prévisions d'évolutions technologiques et de marché (coûts des matières premières, évolutions des attentes des clients etc.) et de toute autre évolution pouvant avoir un impact significatif sur les comptes consolidés en application des règles édictées selon les normes IFRS.

Les principales sources d'incertitudes relatives aux estimations font l'objet de développements dans les notes spécifiques à ces postes lorsque nécessaire et portent sur les éléments suivants :

- valeur recouvrable de certaines immobilisations corporelles, incorporelles ou *goodwill* et détermination des groupes d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) au niveau desquels les *goodwill* sont testés (voir **Note 1.F.a**, **Note 1.F.b**, **Note 1.F.c** et **Note 8**). Le Groupe a inclus dans sa revue de la valeur recouvrable des hypothèses en lien avec les conséquences du changement climatique ;
- reconnaissance et recouvrabilité des actifs d'impôts différés relatifs à des déficits fiscaux reportables non utilisés (voir **Note 1.E.f** et **Note 11.E**) ;
- marges à terminaison et pourcentage d'avancement sur les contrats à long terme (voir **Note 1.E.a**) ;
- évaluation des engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel (voir **Note 1.F.j** et **Note 24**) ;
- provisions et passifs éventuels (voir **Note 1.F.k**, **Note 25** et **Note 32**) ;
- valorisation des instruments dérivés et qualification en couverture de flux futurs de trésorerie (voir **Note 1.F.n** et **Note 28**) ;

- durées de location en ce qui concerne les périodes optionnelles des contrats immobiliers (voir **Note 1.F.m**).

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles sont réexaminées de façon continue. Elles servent ainsi de base à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est possible que les montants définitifs, qui figureront dans les futurs états financiers du groupe Nexans, soient différents des valeurs actuellement estimées. L'impact des changements d'estimation comptable est pris en compte au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

## B. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société Nexans, des filiales contrôlées et des sociétés mises en équivalence, établis à chaque clôture.

Les états financiers des filiales et sociétés mises en équivalence sont préparés pour le même exercice que la société mère. Des ajustements sont apportés pour harmoniser les différences de méthodes qui peuvent exister.

Les filiales (sociétés contrôlées par Nexans) sont consolidées par intégration globale à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle le contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

La mise en équivalence s'applique à toute entreprise associée dans laquelle le Groupe exerce une influence notable. Elle est présumée lorsque la participation directe ou indirecte du Groupe est supérieure à 20 %.

L'évaluation du type de contrôle est réalisée au cas par cas, après prise en compte des situations de présomption précisées dans les normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28 révisée. La liste des principales sociétés consolidées par intégration globale ou mises en équivalence est présentée dans la **Note 34**.

Tous les soldes et transactions intra-groupe, y compris les résultats internes correspondants, sont éliminés en consolidation.

## C. MÉTHODES DE CONVERSION

La monnaie de présentation des états financiers du Groupe est l'euro. En conséquence :

- les bilans des activités du Groupe situées à l'étranger, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis en euros au taux de change à la date de clôture ;
- le compte de résultat de ces activités à l'étranger est converti au taux de change moyen de l'exercice. Ce taux de change moyen est considéré comme une valeur approchée du cours applicable aux transactions sous-jacentes.

La différence de conversion qui en résulte est inscrite parmi les autres éléments du résultat global au poste « Différences de conversion ». La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Dans la majorité des cas, la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale.

Le tableau des flux de trésorerie est converti au taux de change moyen de l'exercice.

Le Groupe applique la norme IAS 29 à la Turquie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Cette norme IAS 29 requiert de retraitier les éléments non-monétaires des actifs et passifs du pays en hyperinflation ainsi que son compte de résultat pour refléter l'évolution du pouvoir d'achat général de sa monnaie fonctionnelle, entraînant un profit ou une perte sur la position monétaire nette qui est enregistrée en résultat net. De plus, les états financiers de ce pays sont convertis au taux de clôture de la période considérée.

Le Groupe a également appliqué cette norme au Ghana du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 30 juin 2025. Ce pays n'est plus considéré comme étant en hyperinflation.

Les conséquences de l'application de la norme IAS 29 sont décrites dans la **Note 10** « Autres produits et charges financiers ».

Aucune autre des filiales du Groupe n'a fait l'objet d'un traitement spécifique pour hyperinflation au sens de la norme IAS 29.

Depuis 2021, l'économie du Liban est considérée comme hyperinflationniste au sens de la norme IAS 29. Néanmoins, la devise fonctionnelle de l'entité du Groupe située au Liban est le dollar américain, les activités dans ce pays étant essentiellement réalisées dans cette devise. De ce fait, aucun retraitement n'est effectué dans les comptes du Groupe.

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Lorsque les transactions libellées en devises sont couvertes et que cette couverture est documentée d'un point de vue comptable, le gain ou la perte sur la part spot du dérivé correspondant affecte directement l'élément couvert de façon à ce que la transaction ressorte, dans son ensemble, au taux de couverture dans le compte de résultat.

Conformément à la norme IAS 21 « Effet des variations des cours des monnaies étrangères », les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture, à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits en résultat financier sauf s'ils font partie de l'investissement net dans une activité étrangère au sens de la norme IAS 21 auquel cas les écarts de conversion sont directement inscrits parmi les autres éléments du résultat global au sein des « Différences de conversion ».

Les instruments dérivés sur devises sont évalués et comptabilisés conformément aux principes décrits en **Note 1.F.n.**

## D. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les actifs, passifs et passifs éventuels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprise sont enregistrés et évalués à la juste valeur selon la méthode de l'acquisition.

Pour chaque regroupement d'entreprises, l'acquéreur doit sauf exception évaluer toute part d'intérêts ne donnant pas le contrôle soit à sa juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de la quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise évaluée à la juste valeur à la date de l'acquisition. Dans ce dernier cas, il n'y a pas de comptabilisation d'un goodwill au titre des intérêts ne donnant pas le contrôle (méthode du goodwill partiel).

Le *goodwill* déterminé à date de prise de contrôle correspond donc sur ces bases à la différence entre :

- Le prix d'acquisition, évalué généralement à sa juste valeur à la date d'acquisition, augmenté du montant des intérêts ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, évalués selon les modalités décrites ci-dessus, ainsi que, pour un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste

valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise ;

- Le solde net des montants des actifs acquis et des passifs repris identifiables évalués conformément à IFRS 3 à la date d'acquisition.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises en intégrant les éventuels « ajustements de période d'évaluation ». Ces derniers sont notamment liés à des informations complémentaires que l'acquéreur a obtenues après la date d'acquisition à propos de faits et circonstances qui existaient à cette date.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises doit être évaluée à la juste valeur à date d'acquisition calculée comme étant la somme des justes valeurs des actifs transférés et des dettes contractées par l'acquéreur à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise et des parts de capitaux propres émises par l'acquéreur. Les compléments de prix éventuels à la date d'acquisition sont pris en compte de façon systématique dans cette évaluation initiale de la contrepartie transférée, sur la base d'un scénario probabilisé.

Les éventuelles variations de juste valeur de la contrepartie transférée que l'acquéreur comptabiliserait après la date d'acquisition et qui ne correspondent pas aux ajustements de période d'évaluation évoqués ci-dessus, tels que la réalisation d'un objectif de résultat différent des anticipations initiales, sont principalement comptabilisées comme suit :

- La variation de juste valeur correspondant à la part de la contrepartie transférée, qui est classée en instrument de capitaux propres, ne doit pas être réévaluée et son règlement ultérieur doit être comptabilisé en capitaux propres lorsqu'il intervient ;
- La variation de juste valeur correspondant à la part de la contrepartie transférée, qui est classée comme un actif ou un passif répondant à la définition d'un instrument financier dans le champ d'application d'IFRS 9, doit être comptabilisée en résultat (notamment l'impact de la désactualisation), ou en autres éléments du résultat global, selon le cas.

Le Groupe comptabilise les frais connexes à l'acquisition d'une filiale en charges sur les périodes au cours desquelles les coûts sont engagés et les services reçus. Dans le cas d'émission d'instruments de capitaux propres ou de transactions liées aux dettes financières relatives à l'acquisition d'une filiale, les coûts annexes sont affectés respectivement aux capitaux propres ou aux dettes financières conformément à IFRS 9 et IAS 32.

## E. ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT

### A. CHIFFRE D'AFFAIRES

#### CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Le chiffre d'affaires net représente les ventes de marchandises et les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe au titre des contreparties promises dans les contrats conclus avec des clients. Il correspond au chiffre d'affaires net à prix métal courant dans la **Note 4** sur les segments opérationnels.

Les activités principales du Groupe comprennent la vente de câbles produits dans les usines du Groupe ainsi que des prestations d'installation de ces câbles. Les câbles sont vendus soit séparément via des contrats dédiés avec les clients (ci-après « ventes de marchandises ou biens »), soit ensemble avec des prestations d'installation dans des contrats regroupant à la fois la vente de câbles et de services d'installation (ci-après « contrats de biens et services »).

Conformément à la norme IFRS 15, un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires, lorsque le contrôle des marchandises, biens ou services est transféré au client, et ce pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie de ces biens ou services.

Quelle que soit l'activité, le montant des ventes comptabilisé en chiffre d'affaires correspond au montant évalué selon les conditions de chaque contrat et selon les pratiques commerciales habituelles. Le cas échéant, les pénalités viennent en réduction du chiffre d'affaires du contrat dès lors qu'un risque est estimé et qu'il est probable de devoir payer. Le chiffre d'affaires comprend par ailleurs certaines contreparties variables, notamment liées aux remises, rabais et ristournes, qui sont évaluées selon la méthode de la valeur attendue ou la méthode du montant le plus probable en fonction des spécificités des contrats concernés.

Pour l'ensemble des activités du Groupe, les produits comptabilisés au titre des contreparties promises aux clients tiennent compte de la composante financement liée aux impacts financiers des différés de paiement lorsqu'ils sont significatifs et sur une période supérieure à un an.

#### VENTES DE MARCHANDISES OU BIENS

Les contrats clients portant sur les ventes de marchandises ou biens incluent une seule obligation de performance pour chaque livraison.

Ces ventes sont comptabilisées à un moment précis lorsque le contrôle de l'actif est transféré au client, généralement au moment de la livraison du bien ou de la marchandise.

Par ailleurs, la livraison du bien ou de la marchandise correspondant également au moment où le Groupe obtient un droit inconditionnel au paiement, la contrepartie des ventes comptabilisées est présentée en « Clients et comptes rattachés » à l'actif du bilan consolidé.

#### CONTRATS DE BIENS ET SERVICES

Les contrats portant à la fois sur des ventes de biens et sur des prestations de services liés à l'installation des câbles recouvrent pour l'essentiel les activités de câbles haute tension du Groupe. Ce sont des contrats spécifiquement négociés pour la construction et l'installation d'un actif ou d'un ensemble d'actifs qui sont étroitement liés ou interdépendants en termes de conception, de technologie et de fonction ou de finalité. Lorsque le client ne peut tirer parti de l'actif ou de l'ensemble d'actifs en cours de production ou d'installation du fait des spécificités de conception et d'interdépendance dans le cadre du contrat, une seule obligation de performance est identifiée par contrat.

Par ailleurs, cette ou ces obligations de performance identifiées pour chaque contrat de biens et services sont considérées comme étant satisfaites en continu lorsque (i) l'actif ou l'ensemble d'actifs créé dans le cadre d'un contrat de biens et services est spécifique aux besoins de chaque client et ne peut être utilisé autrement, et que (ii) Nexans a un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée. La reconnaissance du chiffre d'affaires s'effectue au fur et à mesure de la satisfaction de l'obligation de performance, dont la mesure de la progression est basée sur les intrants, en fonction de l'avancement par les coûts, exclusion faite des inefficacités qui n'ont pas été anticipées et qui ne peuvent ainsi donner lieu à comptabilisation de chiffre d'affaires.

Pour chaque contrat de biens et services, le montant cumulé du chiffre d'affaires comptabilisé au titre de l'ensemble des obligations de prestation du contrat, diminué des paiements reçus et des créances clients qui sont comptabilisées séparément, est présenté au bilan au sein des rubriques « Actifs sur contrat », ou « Passifs sur contrat » dans le bilan consolidé.

Toute perte à terminaison probable est immédiatement comptabilisée en coût des ventes, et présentée en « Provisions (courant) » ou « Provisions (non courant) » dans le bilan consolidé.

#### AVANCES REÇUES DES CLIENTS

Le Groupe peut être amené à percevoir des paiements partiels de la part de ses clients avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, autrement dit recevoir des avances de la part des clients. Conformément à IFRS 15, ces avances sont comptabilisées en « Passifs sur contrats » ou en « Actifs sur contrats » en fonction de la position au bilan du contrat de biens et services auquel elles se rattachent.

Comme pour la comptabilisation des contreparties promises par le client, le Groupe tient compte des impacts financiers des différés de paiement lorsqu'ils sont significatifs et sur une période supérieure à un an.

#### CHIFFRE D'AFFAIRES À PRIX MÉTAL CONSTANT

Il est rappelé que sur un plan opérationnel, les effets de la variation des cours des métaux sont répercutés dans le prix de vente facturé aux clients.

Pour neutraliser l'effet des variations des cours des métaux non ferreux et mesurer ainsi l'évolution effective de son activité, le Groupe présente également un chiffre d'affaires calculé à cours du cuivre et de l'aluminium constants. Ces cours de référence sont fixés à 5 000 euros par tonne pour le cuivre et 1 200 euros par tonne pour l'aluminium. Ils sont déclinés ensuite dans les devises de chaque unité, intégrant de fait les conditions économiques propres à l'environnement de ces unités. Ce chiffre d'affaires à prix métal constant est présenté en **Note 4**.

#### B. MARGE OPÉRATIONNELLE

La marge opérationnelle est un indicateur-clé de la mesure de performance opérationnelle du Groupe et inclut la marge brute (qui intègre les charges indirectes de production), les charges administratives et commerciales et les frais de recherche et développement (voir **Note 1.F.a**).

Les paiements en actions (voir **Note 1.F.i**), les coûts opérationnels des pensions et retraites (voir **Note 1.F.j**) et la participation ou intérressement des salariés font partie des coûts de chacune des fonctions, et sont alloués sur cette base sur les lignes appropriées du compte de résultat consolidé par destination.

La marge opérationnelle s'apprécie avant effets : (i) de la revalorisation du Stock Outil (voir **Note 1.E.c**) ; (ii) des dépréciations d'immobilisations corporelles, incorporelles ou de goodwill résultant de tests de perte de valeur ; (iii) de la variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux ; (iv) des plus et moins-values sur cessions d'actifs ; (v) des frais connexes sur acquisitions pour les acquisitions abouties et les frais et honoraires liés aux acquisitions envisagées ; (vi) des frais et provisions sur enquêtes de concurrence ; (vii) des coûts de réorganisations ; (viii) de la quote-part dans les résultats des entreprises associées ; (ix) du résultat financier ; (x) des impôts ; et (xi) du résultat net des activités abandonnées.

Le Groupe utilise également l'EBITDA ajusté et le ROCE comme indicateurs de mesure de la performance opérationnelle.

L'EBITDA ajusté est défini comme la marge opérationnelle avant (i) amortissements et dépréciations, (ii) dépenses fondées sur des actions et (iii) certains éléments opérationnels spécifiques qui ne sont pas représentatifs de la performance de l'entreprise (se référer à la **Note 4** pour plus de détail). Le ROCE correspond au rendement des capitaux employés. Il se calcule en divisant la marge opérationnelle par les capitaux employés.

### C. EFFET STOCK OUTIL

Cette ligne du compte de résultat consolidé intègre deux composantes complémentaires (cf. également la **Note 29.C**) :

- Un effet « prix » : la valorisation des stocks au prix unitaire moyen pondéré dans les états financiers IFRS du Groupe conduit en effet à constater un décalage temporaire entre la valeur comptable du cuivre consommé et la valeur du cuivre réellement affecté à la commande par le biais des couvertures. Ce décalage est accentué par l'existence permanente d'un stock de métal minimum non couvert (appelé Stock Outil) ; L'impact comptable lié à ce décalage est exclu de la marge opérationnelle et comptabilisé sur la ligne « Effet Stock Outil » du compte de résultat. Au sein de la marge opérationnelle, indicateur de performance clé pour Nexans, les consommations de stocks sont valorisées sur la base de la valeur métal propre à chaque commande, conformément aux principes de gestion du Groupe qui couvre le prix du métal contenu dans le câble vendu au client ;
- Un effet « volume » : le Stock Outil est conservé à un cours historique au sein de la marge opérationnelle (indicateur de gestion) alors qu'il est valorisé au coût unitaire moyen pondéré (CUMP voir **Note 1.F.e**) dans le résultat opérationnel, conformément aux principes IFRS. L'impact d'une variation du niveau de Stock Outil au cours de la période est également comptabilisé sur la ligne « Effet Stock Outil » du compte de résultat. Ce deuxième effet est en général limité, les tonnes de Stock Outil étant globalement stables d'une période à l'autre, si ce n'est en cas d'évolution structurelle du tonnage lors de réorganisations structurantes pour le Groupe ou de variation très sensible et durable du niveau d'activité dans certains métiers, conformément aux principes de gestion décrits en **Note 29.C**.

### D. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat opérationnel inclut la marge opérationnelle (voir **Note 1.E.b**), l'effet Stock Outil (voir **Note 1.E.c**), les coûts de réorganisation (voir **Note 1.F.k**), la quote-part dans les résultats nets des entreprises associées et les autres produits et charges opérationnels. Ces derniers sont détaillés dans la **Note 7** et comprennent notamment les dépréciations d'immobilisations corporelles, incorporelles ou de goodwill résultant de tests de perte de valeur (voir **Note 1.F.c**), les plus ou moins-values sur cessions d'actifs et les frais et provisions sur enquêtes de concurrence.

### E. RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier se compose des éléments suivants :

- le coût de l'endettement financier net des produits financiers reçus en rémunération de la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les autres produits et charges financiers qui comprennent notamment les profits et pertes de change résultant d'opérations en devises non qualifiées de couverture de flux de trésorerie, les provisions ou reprises de provisions pour dépréciation d'investissements financiers, les charges nettes d'intérêts sur engagements sociaux et les dividendes reçus des sociétés non consolidées.

La plupart de ces éléments sont détaillés dans les **Notes 10 et 26**.

### F. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

L'impôt sur les bénéfices comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

Le Groupe comptabilise des impôts différés sur les différences temporelles existantes entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, ainsi que sur les déficits reportables. Selon les dispositions d'IAS 12, aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles générées par un goodwill dont la dépréciation n'est pas déductible ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- n'est pas un regroupement d'entreprises ;
- n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction (exception faite des contrats de location financière le cas échéant et des écarts actuariels sur engagement de pension) ;
- ne donne pas lieu, au moment de la transaction, à une différence temporelle imposable et à une différence temporelle déductible d'un montant égal.

Au-delà des passifs d'impôts différés sur un horizon comparable, les actifs nets d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où les prévisions de résultat à moyen terme (en général sur un horizon de cinq ans) confèrent à la société concernée une assurance raisonnable de récupération. Le Groupe veille à assurer l'homogénéité entre les prévisions utilisées dans le cadre de cet exercice et celles retenues pour le calcul des dépréciations (voir **Note 1.F.c**).

Les impôts différés sont évalués sur la base des taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Le taux utilisé reflète les intentions du management quant à la façon de réaliser l'actif sous-jacent. Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est adopté ou quasi adopté, suivant le mode de comptabilisation initial des impôts différés correspondants.

Un passif d'impôts différés est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, co-entreprises et investissements dans les succursales sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôts différés relèvent d'impôts levés par la même autorité de taxation.

## F. POSTES DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

### A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le *goodwill* est traité en **Note 1.D** et **Note 1.F.c.**

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur le cas échéant. Lorsqu'elles sont acquises par regroupement d'entreprises, leur coût s'identifie à leur juste valeur.

La valeur comptable des immobilisations incorporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations. Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les immobilisations incorporelles correspondent pour l'essentiel :

- aux marques, relations clientèles ou à certains contrats d'approvisionnement acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises. Sauf cas particulier, les marques sont considérées comme bénéficiant d'une durée de vie indéterminée. Les relations clientèles sont amorties linéairement sur la durée estimée des avantages économiques qu'elles procurent (entre 5 et 25 ans).

Les contrats d'approvisionnement peuvent bénéficier d'une durée de vie indéterminée dès lors qu'ils se renouvellent par tacite reconduction et qu'il existe des éléments probants, basés notamment sur l'expérience passée, indiquant que ces droits contractuels seront renouvelés ; dans le cas contraire, la durée de vie des contrats d'approvisionnement est en général alignée sur la durée contractuelle ;

- aux coûts des logiciels informatiques acquis ou créés, le plus souvent à usage interne, ainsi qu'aux frais de développement, dès lors que leur coût peut être mesuré de manière fiable et qu'il est probable qu'ils généreront des avantages économiques futurs. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation estimée (entre trois et cinq ans) ;
- aux frais de développement qui remplissent les critères d'activation d'IAS 38. Ces frais sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés, et ce à compter de la date de mise à disposition du produit lié. Les frais de recherches et les frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation d'IAS 38 sont comptabilisés immédiatement en charges. Par ailleurs les frais de recherche et développement refacturables, engagés dans le cadre de contrats de construction signés avec la clientèle, sont inclus dans les « Actifs sur contrats » et « Passifs sur contrats ».

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés.

### B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur le cas échéant. Lorsqu'elles sont acquises par regroupement d'entreprises, leur coût s'identifie à leur juste valeur. Conformément à la norme IAS 23 les coûts d'emprunts directement attribuables sont intégrés dans la valeur des actifs éligibles.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles. Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont pratiqués de manière linéaire en fonction des durées d'utilisation attendues :

#### CONSTRUCTIONS ET MATÉRIELS INDUSTRIELS

● Bâtiments industriels	20 ans
● Ouvrages d'infrastructure	10-20 ans
● Installations techniques et matériels industriels	
● Composants de mécanique lourde	30 ans
● Composants de mécanique moyenne	20 ans
● Composants de mécanique légère	10 ans
● Composants électriques et électroniques	10 ans
● Petit outillage	3 ans
<b>Bâtiments administratifs et commerciaux</b>	<b>20-40 ans</b>

Les durées et modes d'amortissement sont, si nécessaire, révisés annuellement à chaque clôture. Il est tenu compte de la valeur résiduelle des immobilisations dans le montant amortissable lorsque celle-ci est jugée significative. Les dépenses de remplacement sont capitalisées dans la mesure où elles répondent aux critères prévus par la norme IAS 16.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés.

Les immobilisations corporelles comprennent également des droits d'utilisation liés aux contrats de location (cf. **Note 1.F.m.**).

### C. TESTS DE DÉPRÉCIATION DES ACTIFS

Le Groupe apprécie à chaque arrêté s'il existe, pour un actif, un indice quelconque de perte de valeur. Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur d'immobilisations incorporelles (y compris *goodwill*) ou corporelles, celles-ci font l'objet d'une évaluation et d'une dépréciation éventuelle, de manière à ce que leur valeur comptable ne soit pas supérieure au plus haut de leur juste valeur (nette des coûts de la vente) ou de leur valeur d'utilité. Dans le cas des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée et des *goodwill*, les tests de perte de valeur sont réalisés au minimum sur une base annuelle.

En ce qui concerne les activités opérationnelles pour lesquelles le Groupe s'inscrit dans une logique d'utilisation au sein du cycle d'exploitation et de détention durable, la valeur recouvrable d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de la vente lorsque celle-ci est déterminable et plus élevée. En ce qui concerne les activités opérationnelles pour lesquelles une décision de cession est prise par le Groupe, la valeur comptable des actifs concernés est comparée à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Dans le cas où des négociations sont en cours, cette juste valeur est déterminée par référence à la meilleure estimation de leur issue pouvant être faite à date de la clôture considérée.

Les flux de trésorerie opérationnels futurs utilisés pour déterminer la valeur d'utilité sont ceux définis dans le cadre du processus budgétaire et du Plan Stratégique du Groupe, représentant la meilleure estimation par la Direction de l'ensemble des conditions économiques qui existeront pendant la durée d'utilité restant à courir de l'actif. Les hypothèses retenues sont déterminées sur la base de l'expérience passée et de sources externes (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, etc.).

Lorsque l'analyse du contexte met en évidence un risque de perte de valeur pour une UGT donnée, une immobilisation incorporelle, une immobilisation corporelle en service ou prêté à être mise en service, un test de valorisation de l'actif concerné est mis en œuvre conformément aux dispositions de la norme IAS 36, selon les modalités suivantes :

- UGT : groupe d'actifs homogènes générant des flux de trésorerie entrants sur une base indépendante. La valeur recouvrable d'un *goodwill* est testée au niveau de l'UGT ou d'un groupe d'UGT. Le maillage des UGT est défini en accord avec l'organisation opérationnelle du Groupe, et repose à la fois sur la vision des segments de marché et sur une dimension géographique ;
- autres actifs incorporels ou corporels : groupes d'actifs ayant une durée de vie finie pouvant faire l'objet d'un test de dépréciation de valeur en cas d'indicateurs de pertes de valeur dédiées tels que précisés par la norme IAS 36.12. La dégradation notable de la rentabilité économique, un décalage significatif par rapport aux *business plans* d'origine, des pertes significatives de clients, de parts de marché ou d'homologations constituent des exemples d'indices de pertes de valeur ;
- taux d'actualisation correspondant au taux de rendement attendu du marché pour un placement équivalent, spécifique à chaque zone géographique, indépendamment des sources de financement. Ces taux d'actualisation sont des taux après impôts appliqués à des flux de trésorerie après impôts. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts appliqués à des flux de trésorerie non fiscalisés ;
- *business plans* à 5 ans comprenant le Budget et le Plan Stratégique et une extrapolation partagée avec le management local, pour les derniers exercices le cas échéant ;
- l'extrapolation des flux d'exploitation est réalisée sur la base d'un taux de croissance spécifique à chaque zone géographique.

Les pertes de valeur (nettes de reprises) sont enregistrées au compte de résultat dans la ligne « Autres produits et charges opérationnels » sauf lorsqu'elles sont directement liées à une réorganisation (cf. **Note 1.F.k**).

## D. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT OU PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat ou par le biais des autres éléments du résultat global concernent les titres de participation dans les sociétés non consolidées. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Pour chaque titre, le choix est fait de comptabiliser les variations ultérieures de juste valeur soit en compte de résultat, soit en autres éléments du résultat global sans possibilité de recyclage par résultat. Ce choix s'effectue à la date de comptabilisation initiale et est irrévocable.

## E. STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION INDUSTRIELLE

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent sont comptabilisés de la manière suivante :

- matières premières : coûts d'achat selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP) ;
- produits finis et produits en-cours : coûts de la matière et de la main-d'œuvre directe et quote-part de frais indirects de production, selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).

Conformément à la norme IAS 23, les stocks qui sont éligibles à l'application de cette norme intègrent les coûts d'emprunts qui leur sont directement attribuables.

Les stocks comprennent le Stock Outil :

- concernant les coulées continues, le Stock Outil correspond au stock minimum de métaux non ferreux nécessaire pour établir et assurer un fonctionnement continu. L'objectif du Groupe d'optimiser son niveau de stock peut conduire à des cessions ponctuelles de cathodes pour l'excédent de stock au-delà de ce stock minimum ;
- concernant les câbles, le Stock Outil représente la quantité de métaux non ferreux requise pour le bon fonctionnement des usines de câbles du Groupe.

Bien que son volume soit généralement stable et constamment réapprovisionné, le niveau du Stock Outil peut néanmoins devoir être adapté notamment en cas de contraction ou d'expansion très marquée et durable de l'activité, ou revu lors de la mise en œuvre de réorganisations structurantes pour le Groupe.

L'impact sur le compte de résultat de la variation de cette partie est présenté sur une ligne spécifique et figure en tant que composante de la capacité d'autofinancement sur le tableau des flux de trésorerie.

La valeur nette de réalisation des stocks est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts nécessaires pour réaliser la vente. Si la valeur comptable des stocks de métaux non ferreux est supérieure à leur valeur de marché à la date d'arrêté des comptes, ces derniers ne sont dépréciés que si la marge industrielle (indicateur de marge sur coûts de production) des produits auxquels ils se rattachent est négative. D'autres éléments additionnels peuvent être pris en compte dans la détermination de la dépréciation des stocks, tels que l'obsolescence, les dommages physiques, les défauts ou tout autre indicateur d'un risque de dépréciation (longueurs courtes etc.). Conformément à ce qui est précisé en **Note 1.E.c**, la dépréciation attachée au Stock Outil est comptabilisée sur la ligne « Effet Stock Outil » du compte de résultat. La dépréciation éventuelle attachée à d'autres catégories de stock est comptabilisée dans la marge opérationnelle.

## F. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances clients sont initialement comptabilisées au prix de transaction déterminé selon IFRS 15. Les créances d'exploitation à court terme sans intérêt sont comptabilisées sur la base de leur valeur nominale car l'effet de l'actualisation n'est pas significatif.

La dépréciation des créances clients est fondée sur deux méthodes :

- une méthode collective à fondement statistique afin de refléter les pertes de crédit attendues sur la durée de vie des créances, y compris les créances non échues, conformément à la norme IFRS 9.

Le Groupe a établi une matrice de taux de provisionnement tenant compte des risques pays, des probabilités de défaut constatées historiquement ainsi que du niveau de perte attendue en cas de défaut. La base de calcul de la provision intègre par ailleurs les garanties contractées sur les créances. La valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de provision et le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat sur la ligne « Coût des ventes ».

- une méthode individuelle selon laquelle une dépréciation est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une réorganisation financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial.

Les créances dépréciées sur une base individuelle sont alors retirées de la base de calcul de la provision établie selon la méthode collective.

Comme pour la méthode précédente, la valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de provision et le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat sur la ligne « Coût des ventes ».

Ces méthodes de dépréciation s'appliquent également aux « Actifs sur contrats » figurant au bilan.

## G. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » dont la variation est expliquée dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend :

- la trésorerie et équivalents de trésorerie à l'actif : les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur ;
- les découverts bancaires remboursables à vue qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie de l'entité. Ces derniers restent néanmoins présentés dans le bilan consolidé en tant que passifs financiers courants.

## H. ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

### PRÉSENTATION DANS LE BILAN CONSOLIDÉ

Les actifs non courants, ou groupes d'actifs, détenus en vue de la vente comme définis par la norme IFRS 5, sont présentés sur une ligne distincte de l'actif. De façon similaire, les passifs liés aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente sont présentés sur une ligne distincte du passif sauf ceux qui, en vertu des modalités de la vente, resteront à la charge du Groupe. Les immobilisations classées en actifs à céder cessent d'être amorties à partir de la date à laquelle elles remplissent les conditions pour être classées en tant qu'actifs à céder.

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs ou groupe d'actifs détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur la plus basse entre leur valeur comptable et la valeur de cession diminuée des coûts de cession. Cette moins-value potentielle est enregistrée au compte de résultat au sein des « Autres produits et charges opérationnels », en « Dépréciation d'actifs nets ».

### PRÉSENTATION AU COMPTE DE RÉSULTAT

Un groupe d'actifs cédé, destiné à être cédé ou abandonné est considéré comme une composante majeure du Groupe s'il :

- représente une ligne d'activité ou une région géographique majeure et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique majeure et distincte ; ou
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Lorsqu'un groupe d'actifs cédé, destiné à être cédé ou abandonné est une composante majeure du Groupe, il est qualifié d'activité abandonnée et ses charges et ses produits sont présentés sur la ligne séparée au compte de résultat « Résultat net des activités abandonnées », et ce au titre également de la période antérieure présentée comprenant le total :

- du profit ou de la perte après impôts des activités abandonnées ; et
- du profit ou de la perte après impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de vente, ou de la cession, des actifs ou des groupes d'actifs destinés à être cédés constituant l'activité abandonnée.

Lorsqu'un groupe d'actifs, antérieurement présenté comme « destiné à être cédé », cesse de remplir les critères requis par la norme IFRS 5, chaque élément d'actifs et de passifs et le cas échéant du compte de résultat y afférent, est reclassé dans les postes appropriés des états financiers consolidés.

## I. PAIEMENTS EN ACTIONS

Des options d'achat et de souscription d'actions ainsi que des actions gratuites ou assujetties à des conditions de performance sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Ces plans sont des transactions réglées en actions et sont basés sur l'émission d'actions nouvelles de la Société tête du Groupe Nexans.

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options et actions gratuites ou de performance sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution correspondant à la date d'annonce des plans jusqu'à la fin de la période de souscription. A la fin de la période de souscription, la valeur est figée. Le Groupe utilise différents modèles pour les valoriser, notamment les modèles mathématiques de Black & Scholes ou de Monte-Carlo.

La juste valeur des options et actions gratuites ou de performances acquises par les bénéficiaires est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'attribution et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en capitaux propres au sein des « Résultat et réserves consolidés ».

En cas de conditions de performance interne, le nombre d'options et actions gratuites est rééstimé à la date de clôture. Pour les plans basés sur des conditions de performance de marché, les évolutions de juste valeur postérieures à la date d'annonce n'ont pas d'incidence sur les montants comptabilisés.

## J. PENSIONS, INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE ET AUTRES AVANTAGES ACCORDÉS AU PERSONNEL

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraite, de préretraite et d'indemnités de départ.

Pour les régimes de base type sécurité sociale et autres régimes à cotisations définies, les charges correspondent aux cotisations versées. Aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations à verser au titre de chaque période comptable.

Pour les régimes de retraite et assimilés à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante et comptabilisées sur la ligne « Provisions pour retraite et engagements assimilés » du bilan (sauf pour les régimes de préretraite considérés comme partie intégrante d'un plan de réorganisation, voir **Note 1.F.k**) :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode des unités de crédit projetées (projected unit credit method), selon laquelle chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestations, chacune de ces unités étant évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale ; ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, d'actualisation, de projection des salaires futurs et de rendement des actifs de couverture ;
- les actifs dédiés à la couverture des engagements et qualifiés d'actifs de régime sont évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice et présentés en déduction des obligations ;
- les écarts actuariels, relatifs aux ajustements liés à l'expérience et aux effets des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » non recyclables, au sein des « Variations de juste valeur et autres » des capitaux propres du Groupe, conformément à la norme IAS 19 révisée ;
- le Groupe analyse par ailleurs les circonstances dans lesquelles des obligations de financement minimum, correspondant à des services déjà rendus, peuvent donner lieu à comptabilisation d'un passif à la clôture de l'exercice.

Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif (dans ce cas sur la ligne « Autres actifs non courants » du bilan consolidé) ne peut pas excéder la valeur actualisée de tout remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime, réduite le cas échéant de la valeur actualisée des obligations de financement minimum.

Les provisions au titre des médailles du travail et autres avantages à long terme payés pendant la période d'activité des salariés sont évaluées sur la base de calculs actuariels comparables à ceux effectués pour les engagements de retraite, et sont comptabilisées au poste « Provisions pour retraite et engagements assimilés » du bilan consolidé. Les écarts actuariels des provisions pour médailles du travail sont enregistrés au compte de résultat.

Lorsque des plans de régime de retraite à prestations définies font l'objet de réduction, de liquidation ou de modification, les obligations sont réévaluées à la date de ces modifications, et l'impact est présenté en marge opérationnelle. Lorsque des plans de régime de retraite à prestations définies font l'objet de réduction de liquidité ou de modification dans le cadre de plans de réorganisation, l'impact est présenté dans la ligne « Coûts de réorganisation » du compte de résultat.

La composante financière de la charge annuelle de retraite ou des autres avantages accordés au personnel (charge d'intérêt sur l'obligation, nette le cas échéant du rendement des actifs de couverture déterminé sur la base du taux d'actualisation des engagements) est présentée dans le résultat financier (voir **Note 10**).

## K. PROVISIONS

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques serait nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de l'actualisation est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôts qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques aux passifs. L'impact de la désactualisation est enregistré en résultat financier et les effets des changements de taux sont enregistrés dans le même compte que celui où la provision a été dotée.

Le coût des actions de réorganisation est intégralement provisionné dans l'exercice lorsqu'il résulte d'une obligation du Groupe vis-à-vis de tiers ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent, supportée par un plan détaillé et matérialisé avant la date de clôture, par l'annonce de ce plan détaillé aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux pré-retraites (sauf si qualifiées d'avantages au personnel, voir **Note 1.F.j**), aux coûts des préavis non effectués et de formation des personnes devant partir et à d'autres coûts directement liés aux fermetures de sites.

Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stocks ou autres actifs et autres sorties de trésorerie directement liées à des mesures de réorganisation mais ne remplissant pas les critères pour la constatation d'une provision, sont également comptabilisées au compte de résultat dans les coûts de réorganisation. Dans le bilan consolidé, ces dépréciations sont présentées en réduction des actifs non courants ou courants qu'elles concernent. En outre, les coûts de réorganisation incluent les coûts directement liés à des programmes structurants s'inscrivant dans la stratégie de transformation du Groupe.

## L. DETTES FINANCIÈRES

Lors de l'inscription initiale au passif, la dette est comptabilisée à la juste valeur qui correspond à son prix d'émission diminué du montant des coûts d'émission. Par la suite, la différence entre la valeur initiale de la dette et sa valeur de remboursement est amortie sur une base actuarielle selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'égaliser la trésorerie reçue avec l'ensemble des flux de trésorerie engendrés par le service de l'emprunt.

## EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES ET AUTRES EMPRUNTS

Conformément à la norme IAS 32 « Instruments financiers : présentation », si un instrument financier comporte différents composants ayant pour certains des caractéristiques de dettes et pour d'autres des caractéristiques de capitaux propres, l'émetteur doit classer comptablement ces différents composants séparément en fonction de leur nature.

Ce traitement s'applique le cas échéant aux emprunts obligataires à option de conversion et / ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE), l'option de conversion répondant à la définition d'un instrument de capitaux propres.

La composante classée en dettes financières est évaluée, en date d'émission, sur la base des flux de trésorerie futurs contractuels actualisés au taux de marché (tenant compte du risque de crédit de l'émetteur) d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas d'option de conversion ou de remboursement en actions.

La valeur de l'option de conversion est calculée par différence entre le prix d'émission de l'obligation et la valeur de la composante dette. Ce montant est enregistré dans les « Réserves consolidées » au sein des capitaux propres.

Après cette évaluation initiale de la partie dette et capitaux propres, la composante dette est valorisée au coût amorti. La charge d'intérêt sur la dette est calculée selon le taux d'intérêt effectif.

## ENGAGEMENTS D'ACHAT DE TITRES DONNÉS AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES

Les engagements d'achat de titres (put) donnés aux actionnaires minoritaires des filiales sont comptabilisés en dettes financières pour leur valeur actualisée. La variation du prix d'exercice des options est comptabilisée au sein des capitaux propres.

## M. CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan dès l'origine du contrat de location pour la valeur actualisée des paiements futurs. Les taux d'actualisation utilisés sont basés sur le taux d'emprunt marginal du Groupe auquel est ajouté un spread pour tenir compte des environnements économiques spécifiques à chaque pays.

Ces contrats de location sont enregistrés en « Dettes sur loyers futurs » au passif avec inscription à l'actif en « Droits d'utilisation ». Ils sont amortis sur la durée du contrat qui correspond en général à la durée non résiliable du contrat corrigée des intervalles visés par toute option de prolongation que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer et toute option de résiliation que le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Au compte de résultat, et du fait de la comptabilisation bilantielle évoquée ci-avant, les contrats de location sont comptabilisés pour partie en charges d'amortissement dans la marge opérationnelle et pour partie sous la forme de charges d'intérêts dans le résultat financier. L'impact fiscal de ce retraitement de consolidation est pris en compte via la comptabilisation d'impôts différés.

Dans le tableau des flux de trésorerie, le paiement des loyers est présenté dans les « Flux de trésorerie de financement » en « Émissions (remboursements) d'emprunts » pour le montant affecté au remboursement des « Dettes sur loyers futurs », et en « Intérêts financiers versés » pour le montant affecté au paiement des intérêts des « Dettes sur loyers futurs ».

Les contrats de location correspondant à des actifs de faible valeur unitaire ou de courte durée sont comptabilisés directement en charges.

## N. INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Seuls les instruments dérivés négociés avec des contreparties externes au Groupe sont considérés comme éligibles à la comptabilité de couverture.

### COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés (très majoritairement sous la forme de contrats d'achats et de ventes à terme de devises) pour se couvrir contre les risques associés à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur, calculée par référence aux cours de change à terme constatés à la date de clôture, pour des contrats ayant des profils d'échéance similaires.

### COUVERTURE DES FLUX DE TRÉSORERIE SUR LE RISQUE DE CHANGE

Lorsque ces opérations couvrent des transactions futures hautement probables (flux budgétés ou commandes fermes) mais non encore facturées et dans la mesure où elles remplissent les conditions pour l'application de la comptabilité spécifique de couverture de flux de trésorerie (ou Cash-Flow Hedge), la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé se décompose en deux éléments :

- la part dite « efficace » de la perte ou du gain (latent ou réalisé) de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres au sein des « Variations de juste valeur et autres ». Les profits ou pertes préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert affecte le résultat (par exemple, lorsque la vente prévue est réalisée). Ces profits ou pertes sont rapportés au niveau de la marge opérationnelle dès lors qu'ils portent sur des transactions commerciales ;
- la part dite « inefficace » de la perte ou du gain (latent ou réalisé) est directement comptabilisée en résultat financier.

### INSTRUMENTS DÉRIVÉS NON QUALIFIÉS DE COUVERTURE SUR LE RISQUE DE CHANGE

Les variations de juste valeur des dérivés qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture, sont enregistrées directement dans le résultat financier de l'exercice.

Il s'agit notamment des instruments financiers dérivés correspondant à des couvertures économiques mais qui n'ont pas été, ou ne sont plus, documentés dans des relations de couverture comptables.

### COUVERTURE DES RISQUES LIÉS À LA VARIATION DES COURS DES MÉTAUX NON FERREUX

Les contrats d'achats de métaux non ferreux donnant lieu à livraison physique des métaux utilisés dans le cadre du cycle d'exploitation du Groupe sont exclus du champ d'application de la norme IFRS 9. La comptabilisation de ces achats a lieu lors de la livraison.

Le Groupe utilise par ailleurs des contrats d'achats et ventes à terme conclus pour l'essentiel sur la Bourse des Métaux de Londres (LME) pour réduire son exposition au risque de fluctuation des cours des métaux non ferreux (cuivre et dans une moindre mesure aluminium et plomb). Ces contrats donnent lieu à un règlement en liquidités et constituent des instruments dérivés entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9.

### COUVERTURE DES FLUX DE TRÉSORERIE SUR LES RISQUES LIÉS À LA VARIATION DES COURS DES MÉTAUX NON FERREUX

La volatilité accrue des cours des métaux non ferreux au cours des dernières années a conduit le Groupe à se doter des moyens permettant de qualifier de couverture de flux de trésorerie, au sens de la norme IFRS 9, une part importante de ces instruments financiers dérivés. Ainsi, lorsque ces instruments couvrent des transactions futures hautement probables (achats de cathodes ou de fils de cuivre pour l'essentiel), mais non encore facturées et dans la mesure où ils remplissent les conditions pour l'application de la comptabilité spécifique de couverture de flux de trésorerie, le Groupe applique les dispositions d'IFRS 9 de la manière suivante :

- la part dite « efficace » de la perte ou du gain latent de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres au sein des réserves de « Variations de juste valeur et autres ». La perte ou le gain réalisés correspondants sont comptabilisés au sein de la marge opérationnelle ;
- la part dite « inefficace » latente est pour sa part comptabilisée sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » au

compte de résultat. La perte ou le gain réalisés correspondants sont enregistrés dans la marge opérationnelle, cette dernière devant refléter, selon le modèle de gestion du Groupe, l'ensemble des impacts réalisés sur métaux non ferreux.

Le périmètre des entités éligibles à la comptabilité de couverture couvre l'essentiel des dérivés métaux du Groupe.

### INSTRUMENTS DÉRIVÉS NON QUALIFIÉS DE COUVERTURE SUR LES RISQUES LIÉS À LA VARIATION DES COURS DES MÉTAUX NON FERREUX

Les variations de juste valeur des dérivés qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture sont enregistrées directement dans le résultat opérationnel de l'exercice sur la ligne « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux ». Les pertes ou gains réalisés sont comptabilisés dans la marge opérationnelle à échéance du dérivé.

Il s'agit notamment des instruments financiers dérivés correspondant à des couvertures économiques mais qui n'ont pas été, ou ne sont plus, documentés dans des relations de couverture comptables.

## Note 2 Enjeux climatiques

Nexans suit de près les enjeux et conséquences potentiels du changement climatique sur son activité, sa stratégie et ses investissements.

Le Groupe a ainsi intégré l'Environnement dans son modèle de performance opérationnelle E3. Il conçoit, développe et commercialise des solutions bas carbones et a pris des engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici à 2030 et 2050 fixés sur la base des Accords de Paris.

Conformément aux règles du Science Based Targets initiatives (SBTi), Nexans s'est engagé :

- à atteindre le « Net-Zéro » émission d'ici à 2050 ; et
- à réduire respectivement de 46 % et 30 % ses émissions de GES absolues pour les Scopes 1 & 2 et pour le Scope 3, avec comme année de référence 2019.

Ces engagements passent par une démarche ambitieuse de réduire ses émissions de GES de -4,2% par an.

A cet effet, Nexans a mis en place des actions concrètes comme le développement de l'économie circulaire dès 2008 au travers de Recycable (joint Venture avec Suez) ou bien via l'utilisation par exemple d'un nouveau matériau à base d'aluminium recyclé, ou encore en proposant le lancement en 2023 d'une offre bas carbone de câbles de réseau de distribution par exemple.

Le Groupe a par ailleurs pris le parti d'investir de manière ciblée dans la rénovation ou l'achat d'équipements industriels, les investissements incrémentaux par rapport aux investissements récurrents de maintenance et d'optimisation étant ainsi limités. Ces investissements comprennent par exemple l'installation de panneaux photovoltaïques pour améliorer la part d'énergie renouvelable et décarbonée tout en sécurisant son approvisionnement, ou bien encore le remplacement lorsque nécessaire de ligne de production par des éléments moins énergivores et dotés d'une efficacité industrielle supérieures.

Côté financement, en 2023, dans le cadre du « Sustainable Financing Framework », le Groupe a réalisé sa première émission obligataire liée au développement durable d'un montant de 400 millions d'euros. Cette émission à taux fixe et à échéance 5 avril 2028 est corrélée aux objectifs climatiques que Nexans s'est fixé

pour le 31 décembre 2026 en ce qui concerne la réduction de ses émissions de GES Scope 1 et 2, ainsi que pour la part « Cradle-to-Shelf » des émissions du Scope 3. Le non-respect de l'une ou l'autre de ces obligations entraînerait une augmentation du taux de coupon de la dernière année (voir **Note 26**).

Les conséquences en termes d'investissements, de coûts et d'autres impacts sur les flux de trésorerie sont prises en compte lors de la préparation des estimations comptables. En particulier, les tests de dépréciation réalisés comprennent les éléments suivants :

- les investissements incrémentaux réalisés en faveur des engagements pris afin de contribuer à la neutralité carbone sont non significatifs et n'ont pas de conséquences sur la revue de la valorisation des actifs du Groupe ;
- les prévisions de tensions sur le marché du cuivre ont amené le Groupe à inclure dans ses tests de sensibilité les conséquences d'une éventuelle réduction de volume de cuivre.

Il est également possible qu'à l'avenir, la valeur comptable des actifs ou des passifs comptabilisés dans les états financiers du Groupe soit soumise à des impacts différents à mesure que la stratégie de gestion du changement climatique évolue, ou en fonction de la matérialisation de conséquences du changement climatique, telle que la montée du niveau de la mer ou des épisodes plus fréquents et plus importants de sécheresse.

Nexans mène dans ce dernier cadre un travail d'identification des risques sur ces actifs, via notamment la réalisation en 2023 d'une étude en collaboration avec Axa Climate sur les enjeux des risques physiques liés au changement climatique pour les actifs du Groupe. En lien avec les actions et protections déjà en place, cette étude permet de déterminer l'exposition du groupe et les plans d'actions futurs à mettre en place. La revue des conclusions de cette étude et de la mise à jour au cours de l'exercice 2025 n'a pas entraîné de conséquence sur la valorisation des actifs dans les états financiers. Les éventuels plans d'actions futurs seront intégrés aux hypothèses des tests de dépréciation au fur et à mesure de leur concrétisation.

Pour plus de détail sur les tests de dépréciation, se référer à la **Note 8**.

## Note 3 Principaux événements

### A. VARIATION DE PÉRIMÈTRE

#### CESSION D'AMERCABLE

Nexans a finalisé, début janvier, la cession d'AmerCable, un producteur majeur de câbles d'alimentation électrique, de contrôle et d'instrumentation pour les environnements hostiles, à Matr, pour une valeur d'entreprise établie à 280 millions de dollars américains.

Depuis sa création en 1922, AmerCable fabrique des câbles électriques spécifiquement conçus pour fonctionner de manière fiable et pérenne dans des environnements extrêmes, et principalement destinés aux industries minières, gazière et pétrolière. Basée dans l'Arkansas, aux États-Unis, l'entreprise emploie 300 salariés.

La société était incluse dans le segment opérationnel « Industry & Solutions », et représentait 226 millions d'euros de ventes en 2024.

Le résultat de cession a été présenté en résultat net des activités abandonnées suite au traitement de ce segment opérationnel en activité abandonnée cf. **Note 12**.

#### CESSION DE LYNXEO

Nexans a finalisé, fin juin 2025, la cession de Lynxeo, sa division de câbles industriels à Latour Capital pour une valeur d'entreprise de 525 millions d'euros.

Lynxeo est un acteur majeur dans le domaine des câbles destinés au marché de l'industrie et joue un rôle clé en tant qu'acteur entièrement intégré, au service d'un portefeuille client diversifié dans les industries d'infrastructures dans les secteurs du transport, de l'énergie et de l'automatisation. Forte d'un héritage de plus de 100 ans au service des leaders industriels, cette entité peut se targuer d'une présence industrielle mondiale en Europe et en Asie, ainsi qu'aux États-Unis, avec 2 000 collaborateurs et un chiffre d'affaires annuel de plus de 700 millions d'euros.

Le sous-groupe était inclus dans le segment opérationnel « Industry & Solutions » et a généré 386 millions d'euros de ventes sur le premier semestre 2025.

Le résultat de cession a été présenté en résultat net des activités abandonnées suite au traitement de ce segment opérationnel en activité abandonnée cf. **Note 12**.

#### ACQUISITION DE CABLES RCT

Nexans a finalisé, début juin, l'acquisition de 100% du capital social de Cables RCT.

Cables RCT est un producteur espagnol de référence dans les câbles basse tension, disposant d'une présence industrielle en Europe du Sud et d'une expertise reconnue dans les solutions flexibles de sécurité incendie pour les bâtiments. L'entreprise est présente dans 30 pays, avec une forte implantation Ibérique.

Fondée en 1965, Cables RCT a réalisé un chiffre d'affaires de 133 millions d'euros en 2024 et emploie aux alentours de 175 personnes. L'entreprise dispose d'une unité de production de câbles de pointe située à Saragosse, ainsi que des centres logistiques à Barcelone, Madrid, Séville et Valence.

L'entité est consolidée dans le groupe selon la méthode de l'intégration globale depuis le 1er juin 2025 et ses activités ont contribué aux comptes consolidés du Groupe à fin décembre 2025 pour un chiffre d'affaires à prix métal courant de 75 millions d'euros et à la Marge Opérationnelle pour 0,5 million d'euros.

Sur une base douze mois, considérant une acquisition au 1er janvier 2025, la contribution au chiffre d'affaires courant peut être estimée à 128 millions d'euros, et celle à la Marge Opérationnelle de 1 million d'euros.

#### ACQUISITION DE ELECTRO CABLES

Nexans a finalisé, courant décembre, l'acquisition de 100% du capital social de Electro Cables Inc.

Electro Cables un fabricant canadien doté d'un très bon positionnement sur les systèmes de câbles basse tension, dans le cadre d'une démarche stratégique qui renforce la présence de l'entreprise dans l'un des segments les plus dynamiques d'Amérique du Nord.

Electro Cables a généré environ 125 millions d'euros de chiffre d'affaires sur les douze mois se terminant en juillet 2025 et emploie environ 200 collaborateurs.

L'entité est consolidée au sein du Groupe selon la méthode de l'intégration globale depuis la date d'acquisition. La contribution d'Electro Cables dans les comptes consolidés à fin décembre 2025 se limite au bilan de fin d'année cf. **Note 14**.

### B. ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Au 31 décembre 2025, un programme de cession est en cours pour le sous-groupe Autoelectric, basée à Floss, en Allemagne. Ce sous-groupe conçoit et fabrique des faisceaux de câbles et des systèmes de câblage pour l'industrie automobile dans le cadre de son activité des Harnais.

La finalisation de cette cession est prévue au plus tôt au deuxième trimestre 2026.

L'ensemble du segment Industrie, soit AmerCable, Lynxeo et Autoelectric est présenté en activités abandonnées au 31 décembre 2025 avec retraitement de l'exercice comparatif, en application de la norme IFRS 5 cf. **Note 12**.

### C. FINANCEMENT

En juillet 2025, Nexans a obtenu une nouvelle ligne de financement accordée par la Banque européenne d'investissement (BEI) pour un montant de 250 millions d'euros signée. Cette ligne est non tirée au 31 décembre 2025.

### D. PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ 2025

Le Conseil d'administration réuni le 23 juillet 2024 et le 29 octobre 2024, sur le fondement des autorisations consenties par l'Assemblée Générale des actionnaires du 16 mai 2024, a décidé du principe d'une opération d'actionnariat salarié, pour réalisation en 2025, au moyen d'une augmentation de capital par émission d'un maximum de 750 000 actions nouvelles.

Il s'agit de la onzième opération d'actionnariat salarié menée par le Groupe sur un périmètre international.

Les salariés se sont vu offrir la possibilité de souscrire à une formule structurée dite « à effet de levier » similaire à la formule proposée lors des opérations 2010 à 2022 permettant aux salariés de souscrire, par l'intermédiaire de Fonds Communs de Placements d'Entreprise (FCPE) ou en direct, à un cours préférentiel décoté tout en offrant une garantie du montant investi ainsi qu'un multiple de la performance éventuelle du titre. Les actions ou parts de FCPE seront indisponibles pendant cinq ans, sauf cas limités de déblocage anticipé. Dans certains pays où l'offre de parts FCPE à effet de levier soulevait des difficultés juridiques ou fiscales, une formule alternative a été proposée comportant l'attribution de Stock Appreciation Rights. Les salariés

ayant participé à l'offre ont bénéficié d'un abondement en actions de la part du Groupe.

La période de réservation s'est tenue entre les 5 et 22 mai 2025, assortie d'une période de rétractation du 25 au 27 juin 2025.

Le prix de souscription a été fixé le 20 juin 2025 à 81,24 euros en France et hors France (soit une décote de 20% par rapport à la moyenne des cours constatés durant les vingt jours de Bourse précédents cette date).

Le règlement-livraison des actions a eu lieu le 30 juillet 2025 cf. **Note 23**.

## Note 4 Segments opérationnels

Le Groupe a annoncé début 2025 un changement d'organisation et de dénomination de ses activités, sans que cela ne modifie la segmentation IFRS 8. Le Groupe retient ainsi les segments suivants en tant que segments à présenter au regard de la norme IFRS 8 (après prise en compte des regroupements autorisés par cette norme). Ces segments reflètent l'organisation managériale du groupe et sont définis sur la base de produits et d'applications spécifiques à différents marchés, toutes zones géographiques confondues :

- « **PWR-Grid & Connect** » : Ce segment fournit des systèmes de câblage fiables et des solutions énergétiques plus intelligentes pour aider les bâtiments et les territoires à être plus efficaces, plus vivables et plus durables. Il couvre les marchés suivants : bâtiment, villes / réseaux intelligents, e-mobilité, infrastructures locales, systèmes d'énergie décentralisés, électrification rurale. Il comprend deux composantes :
  - « **PWR-Grid** » (ex-Distribution) qui couvre les câbles destinés aux réseaux de distribution d'énergie gérés par les fournisseurs d'électricité au sein des territoires ;
  - « **PWR-Connect** » (ex-Usages), correspondant à l'ensemble des câbles d'équipement des différents bâtiments.
- « **PWR-Transmission** » : Ce segment accompagne les clients du début (conception, ingénierie, financement, gestion d'actifs) à la fin du cycle (gestion du système) pour les aider à trouver la solution de câblage la mieux adaptée à leurs enjeux d'efficacité et de fiabilité. Il comprend les marchés suivants : fermes éoliennes offshore, interconnexions sous-marines, haute tension terrestre, transmissions sous-marines de données (étroitement liées aux projets de haute tension sous-marine, et auparavant inclus dans l'ancien segment « Télécommunications & Données »), ainsi que la finalisation des projets en cours pour les solutions intelligentes pour le secteur pétrolier et gazier.

La rubrique « **Autres** » inclut principalement – en sus de certaines activités spécifiques ou centralisées pour tout le Groupe donnant lieu à des dépenses et des charges non réparties entre les segments – l'activité « **Fils conducteurs** » comprenant les fils

machine, les fils conducteurs.

Ainsi, parmi les éléments qui contribuent à la rubrique « **Autres** », il convient de mentionner les faits suivants :

- Au 31 décembre 2025, le chiffre d'affaires à prix métal constant de ce segment est constitué à hauteur de 80% par le chiffre d'affaires dégagé par les activités « **Fils conducteurs** » du Groupe (82% en 2024) ;
- La marge opérationnelle de ce segment est négative de 63 millions d'euros au 31 décembre 2025. Elle inclut les profits liés aux ventes de fils de cuivre d'une part, et certaines charges centralisées pour le Groupe et non réparties entre les segments (frais de holding) d'autre part.

Le segment opérationnel « **Industrie & Solutions** » est entièrement traité comme activité abandonnée. Les chiffres concernant ce segment est présenté en résultat net des activités abandonnées cf. **Note 12**. En conséquence les informations par segment opérationnel concernent seulement les activités poursuivies.

D'une manière générale, les prix de transfert entre les segments opérationnels sont identiques à ceux prévalant pour des transactions avec des tiers externes au Groupe.

Les segments présentés dans l'information sectorielle correspondent par ailleurs à des familles de produits similaires en termes de nature, de typologie de clients, de méthodes de distribution et de procédés de fabrication.

L'EBITDA ajusté est défini comme la marge opérationnelle avant (i) amortissements et dépréciations, (ii) dépenses fondées sur des actions et (iii) certains autres éléments opérationnels spécifiques qui ne sont pas représentatifs de la performance de l'entreprise.

Les chiffres d'affaires à prix métal constants des années 2025 et 2024 sont calculés avec les cours de référence de 5 000 euros par tonne pour le cuivre et 1 200 euros par tonne pour l'aluminium. Ils sont déclinés ensuite dans les devises de chaque unité, intégrant de fait les conditions économiques propres à l'environnement de ces unités.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport d'audit est en cours d'émission à la date de publication.

## A. INFORMATIONS PAR SEGMENT OPÉRATIONNEL

PWR Grid & Connect					
2025	PWR Connect (ex-Usages)	PWR Grid (ex-Distribution)	PWR Transmission	Autres	Total groupe (a)
En millions d'euros					
Chiffre d'affaires net à prix métal courant	3 254	1 578	1 691	1 286	7 810
Chiffre d'affaires net à prix métal constant	2 341	1 319	1 657	782	6 098
Coût des ventes	(2 854)	(1 257)	(1 541)	(1 251)	(6 903)
EBITDA ajusté	289	217	203	20	728
Éléments opérationnels spécifiques (b)	(0)	-	3	(38)	(35)
Dotation aux amortissements	(55)	(25)	(129)	(45)	(253)
Marge opérationnelle	234	192	77	(63)	439
Dotation aux dépréciations/reprise de pertes de valeur sur actifs immobilisés (y.c. goodwill) (voir Note 8)	6	0	(0)	0	6

(a) Les informations présentées dans ce tableau concernent seulement les activités poursuivies

(b) Les éléments opérationnels spécifiques comprennent principalement -38 millions d'euros liés aux paiements fondés sur des actions en "Autres", et +3 millions d'euros en "PWR-Transmission" en relation avec l'évolution des projets à long terme affectés par des réorganisations antérieures. Ces surcoûts ont conduit à des pertes à terminaison non représentatives de la performance réelle de l'activité et initialement comptabilisées en 2023.

PWR Grid & Connect					
2024	PWR Connect (ex-Usages)	PWR Grid (ex-Distribution)	PWR Transmission	Autres	Total groupe (a)
En millions d'euros					
Chiffre d'affaires net à prix métal courant	2 738	1 495	1 315	1 369	6 917
Chiffre d'affaires net à prix métal constant	2 062	1 281	1 287	907	5 537
Chiffre d'affaires net à prix métal et périmètre constants, et cours de change 2025	1 985	1 250	1 277	864	5 376
Coût des ventes	(2 352)	(1 213)	(1 164)	(1 332)	(6 061)
EBITDA ajusté	271	181	142	(23)	571
Éléments opérationnels spécifiques (b)	-	-	(3)	(19)	(22)
Dotation aux amortissements	(40)	(27)	(66)	(42)	(175)
Marge opérationnelle	231	155	73	(84)	374
Dotation aux dépréciations/reprise de pertes de valeur sur actifs immobilisés (y.c. goodwill) (voir Note 8)	-	-	(1)	0	(0)

(a) Les informations présentées dans ce tableau concernent seulement les activités poursuivies

(b) En 2024, les éléments opérationnels spécifiques comprenaient -19 millions d'euros liés aux paiements fondés sur des actions en « Autres », et -3 millions d'euros en « PWR-Transmission » en relation avec des coûts supplémentaires sur des projets à long terme affectés par des réorganisations antérieures. Ces surcoûts ont conduit à des pertes à terminaison qui ne sont pas représentatives de la performance réelle de l'activité.

Les segments présentés dans l'information sectorielle correspondent par ailleurs à des familles de produits similaires en termes de nature, de typologie de clients, de méthodes de distribution et de procédés de fabrication.

## B. INFORMATIONS POUR LES PAYS PRINCIPAUX

2025	Norvège	Canada	France	Italie	Autres (c)	Total groupe (a)
En millions d'euros						
Chiffre d'affaires net à prix métal courant (b)	1 668	1 110	904	910	3 219	7 810
Chiffre d'affaires net à prix métal constant (b)	1 625	709	657	709	2 400	6 098
Actifs non courants IFRS 8 (au 31 décembre) (b)	864	39	204	463	1 522	3 093

(a) Les informations présentées dans ce tableau concernent seulement les activités poursuivies.

(b) Par zone d'implantation des filiales du Groupe.

(c) Pays ne représentant pas individuellement plus de 10 % du chiffre d'affaires à prix métal constant du Groupe.

# 05 ÉTATS FINANCIERS NEXANS 2025

Comptes consolidés

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport d'audit est en cours d'émission à la date de publication.

2024 En millions d'euros	Norvège	Canada	France	Italie	Autres (c)	Total groupe (a)
Chiffre d'affaires net à prix métal courant (b)	1 281	1 113	1 002	557	4 593	8 546
Chiffre d'affaires net à prix métal constant (b)	1 242	783	792	422	3 839	7 078
Chiffre d'affaires net à prix métal et périmètre constants, et cours de change 2025 (b)	1 232	735	792	483	3 656	6 899
Actifs non courants IFRS 8 (au 31 décembre) (b)	746	37	195	529	1 496	3 003

(a) Les informations présentées dans ce tableau concernent seulement les activités poursuivies.

(b) Par zone d'implantation des filiales du Groupe.

(c) Pays ne représentant pas individuellement plus de 10 % du chiffre d'affaires à prix métal constant du Groupe.

## C. INFORMATIONS POUR LES CLIENTS PRINCIPAUX

Le Groupe n'avait pas de clients qui représentaient individuellement plus de 10 % de son chiffre d'affaires en 2025 ou 2024.

## Note 5 Revenu sur contrats conclus avec les clients

### A. DÉSAGRÉGATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires net se décompose comme suit :

2025 (Chiffre d'affaires, en millions d'euros)	PWR Grid & Connect				Total groupe (a)
	PWR Connect (ex-Usages)	PWR Grid (ex-Distribution)	PWR Transmission	Autres	
Obligations de performance remplies à un moment précis	3 254	1 578	98	1 286	6 217
Obligations de performance remplies progressivement	-	-	1 593	-	1 593
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>3 254</b>	<b>1 578</b>	<b>1 691</b>	<b>1 286</b>	<b>7 810</b>

(a) Les informations présentées dans ce tableau concernent seulement les activités poursuivies.

2024 (Chiffre d'affaires, en millions d'euros)	PWR Grid & Connect				Total groupe (a)
	PWR Connect (ex-Usages)	PWR Grid (ex-Distribution)	PWR Transmission	Autres	
Obligations de performance remplies à un moment précis	2 738	1 495	183	1 369	5 785
Obligations de performance remplies progressivement	-	-	1 132	-	1 132
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>2 738</b>	<b>1 495</b>	<b>1 315</b>	<b>1 369</b>	<b>6 917</b>

(a) Les informations présentées dans ce tableau concernent seulement les activités poursuivies.

### B. SOLDES BILANTIELS DES CONTRATS

Les soldes des actifs et passifs sur contrats se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Ventes de marchandises ou biens	Contrats de biens et services	Ventes de marchandises ou biens	Contrats de biens et services
Actifs sur contrats	-	165	-	194
Passifs sur contrats	(184)	(953)	(193)	(810)
<b>TOTAL</b>	<b>(184)</b>	<b>(788)</b>	<b>(193)</b>	<b>(616)</b>

## VENTES DE MARCHANDISES OU BIENS

Les passifs sur contrats correspondent aux avances reçues des clients. La satisfaction de la performance rattachée survient dans les deux années qui suivent la réception de l'avance. La majorité des montants indiqués au 31 décembre 2024 ont été reconnus en chiffre d'affaires sur l'exercice 2025.

## CONTRATS DE BIENS ET SERVICES

Au sein des actifs et passifs sur les contrats de biens et services, les montants actifs comprennent principalement les produits comptabilisés du fait des prestations réalisées, mais non encore facturées à la date de clôture considérée. Les actifs sont transférés en créances clients lorsque le droit au paiement au titre de la prestation effectuée devient exécutoire.

Les passifs correspondent à des avances reçues des clients qui restent à reconnaître en chiffre d'affaires en fonction de la satisfaction de la performance.

La variation nette des actifs et passifs sur contrats pour -170 millions d'euros s'explique principalement par :

- +370 millions d'euros liés aux passifs sur contrats en solde au 31 décembre 2024 reconnus en chiffre d'affaires en 2025 ;

- 445 millions d'euros de décalage entre la facturation effectuée en 2025, notamment en fonction des échéanciers contractuels de paiement, et le chiffre d'affaires reconnu à l'avancement ;
- 110 millions d'euros d'actifs sur contrats existant au 31 décembre 2024 facturés en 2025 ;
- +10 millions d'euros de diminution nette des avances reçues ;
- +5 millions d'euros liés à l'effet change entre 2024 et 2025.

## C. OBLIGATIONS DE PERFORMANCE RESTANT À SATISFAIRE

### VENTES DE MARCHANDISES OU BIENS

Du fait de la nature de l'activité, les ventes de marchandises ou biens ont un horizon de temps court. Par conséquence, le montant des prestations correspondant à des obligations de performance restant à satisfaire n'est pas détaillé.

### CONTRATS DE BIENS ET SERVICES

Les contrats de biens et services comprennent essentiellement les contrats de câbles haute tension et de câbles ombilicaux. Le montant des prestations correspondant à des obligations de performance restant à satisfaire pour ces activités s'élève à 5 626 millions d'euros, et devrait se réaliser en quasi-totalité d'ici à 2030.

## Note 6 Frais de personnel et effectifs

Les chiffres ci-dessous correspondent aux activités poursuivies :

		2025	2024
Frais de personnel (charges sociales incluses)	(en millions d'euros)	967	867
Effectifs moyens des sociétés intégrées	(en nombre de salariés)	12 669	12 037

Les rémunérations versées sous forme d'avantages en actions au sens de la norme IFRS 2 sont incluses dans les frais de personnel présentés ci-dessus. Ces dernières s'élèvent à 49 millions d'euros en 2025 (charges sociales incluses). Se référer également à la Note 23.

Les rémunérations versées à des salariés couverts par des plans de réorganisation en cours ne sont pas reprises dans les données ci-dessus.

## Note 7 Autres produits et charges opérationnels

En millions d'euros	Notes	2025	2024
Dépréciations d'actifs nets	8	6	(0)
Variation de la juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux		1	(3)
Plus et moins-value de cessions d'actifs	9	7	(4)
Frais connexes sur acquisitions et projets d'acquisition		(18)	(16)
Frais et provisions sur enquêtes de concurrence	32	(35)	(6)
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS</b>		<b>(38)</b>	<b>(28)</b>

En 2025, les montants de dépréciation d'actifs nets sur l'activité des Harnais, ainsi que les résultats de cessions de l'entité Amercable et du sous-groupe Lynxeo sont présentés en résultat net des activités abandonnées suite au traitement du segment opérationnel « **Industrie & Solutions** » en activité abandonnée cf. Note 12.

## Note 8 Dépréciations d'actifs nets

En millions d'euros	2025	2024
Pertes de valeur sur immobilisations	6	(0)
Reprises de pertes de valeur sur immobilisations	-	-
Pertes de valeur sur goodwill	-	-
Pertes de valeurs sur actifs détenus en vue de la vente	-	-
<b>DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS NETS</b>	<b>6</b>	<b>(0)</b>

Le Groupe revoit la valorisation de ses goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée au moins une fois par exercice, et celle de ses actifs corporels et incorporels en cas d'indice de perte de valeur (se référer à la **Note 1.F.c.**).

La valorisation des goodwill du Groupe est réalisée au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles ils sont affectés. En cas de décalage défavorable entre la valeur comptable et la valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée.

Depuis 2022, le Groupe intègre les enjeux associés aux conséquences du changement climatique et aux objectifs pris pour la contribution à la neutralité carbone dans son approche de la revue de la valorisation de ses actifs, notamment via les éléments suivants :

- Les investissements incrémentaux en lien avec les engagements pris en matière d'objectifs pour la contribution à la neutralité carbone sont non significatifs et n'ont pas de conséquences sur la revue de la valorisation des actifs du Groupe ;
- Les prévisions de tensions sur le marché du cuivre ont amené le Groupe à inclure dans ses tests de sensibilité les conséquences d'une éventuelle réduction de volume de 10% sur l'ensemble activités des UGT à compter de l'année 2030.

En 2025, le Groupe a effectué une mise à jour de l'étude réalisée en 2023 par Axa Climate sur les enjeux des risques physiques liés au changement climatique pour les actifs du Groupe. Cette mise à jour a permis d'identifier huit sites avec des risques ISO élevés concernant le changement climatique. Suite à cela, des actions ont été mises en place pour diminuer les risques identifiés, en sus des actions déjà en cours suite à la première étude en 2023.

Fin 2025, comme en 2024, le Groupe n'a pas identifié d'élément en lien avec ces travaux pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur sur un de ses actifs. Les éventuels plans d'actions futurs seront intégrés aux hypothèses des tests de dépréciation au fur et à mesure de leur concrétisation.

### A. RÉSULTATS DES TESTS DE L'ANNÉE

Comme précisé dans la **Note 1** et conformément aux dispositions de la norme IAS 36, des tests de dépréciation ont d'abord été menés sur des actifs individuels lorsqu'un indice de perte de valeur a été identifié.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2025, le Groupe a procédé à une revue des principaux enjeux de dépréciation pour identifier les éventuels indices de perte de valeur apparus sur la période, tant sur les actifs individuels que sur les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) sur l'ensemble des activités poursuivies.

Cet analyse n'a pas relevé des indices de perte de valeur sur les UGT des activités poursuivies. Néanmoins, l'analyse sur les actifs individuels a conduit le Groupe :

- à comptabiliser une reprise de dépréciation de 11 millions d'euros suite à l'amélioration des performances de Liban,
- à comptabiliser une dépréciation de 5 millions d'euros suite à une perte de valeur constatée au Pérou sur un actif individuel immobilier.

Concernant les activités abandonnées, une dépréciation totale de 135 millions d'euros a été constatée sur l'activité Harnais et présentée en Résultat net des activités abandonnées cf. **Note 12**.

La revue des valorisations au niveau des UGT n'a conduit à comptabiliser aucune perte ou reprise de valeur au niveau des UGT, ni en 2025 ni en 2024.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport d'audit est en cours d'émission à la date de publication.

## B. RÉPARTITION DES GOODWILL

La répartition des goodwill par UGT et leur évolution sont les suivantes :

(en millions d'euros)	UGT Amérique du Sud PWR-Grid & Connect <sup>(b)</sup>	UGT Asie-Pacifique PWR-Grid & Connect <sup>(b)</sup>	UGT Europe PWR-Grid & Connect <sup>(b)</sup>	UGT NAM PWR-Grid & Connect <sup>(b)</sup>	Autres UGT	Total <sup>(a)</sup>
<b>31 DECEMBRE 2024</b>	<b>108</b>	<b>67</b>	<b>240</b>	-	<b>55</b>	<b>470</b>
Regroupement d'entreprises	-	-	-	-	-	-
Cessions / acquisitions	-	-	-	265	(37)	228
Perdes de valeur	-	-	-	-	-	-
Differences de conversion et autres	(11)	(4)	0	-	(2)	(17)
<b>31 DECEMBRE 2025</b>	<b>98</b>	<b>63</b>	<b>240</b>	<b>265</b>	<b>15</b>	<b>680</b>

(a) Les informations présentées dans ce tableau concernent seulement les activités poursuivies

(b) « PwR-Grid & Connect » est la nouvelle dénomination du segment « Bâtiments et Territoires » cf. **Note 4**.

Les goodwill de l'UGT NAM PWR-Grid & Connect ont augmenté de 265 millions d'euros du fait de l'acquisition de l'entité Electro Cables cf. **Note 14**.

La baisse des goodwill des autres UGT pour 37 millions d'euros provient des activités abandonnées avec notamment la cession de Lynxeo cf. **Note 12**.

Le Groupe n'a comptabilisé de perte de valeur du goodwill ni en 2025, ni en 2024.

## C. PRINCIPALES HYPOTHÈSES

Les taux d'actualisation des principales zones monétaires et les taux de croissance à l'infini retenus pour l'établissement des business plans dans le cadre des tests de perte de valeur sont présentés ci-dessous par zone géographique :

	Taux d'actualisation (après impôts) des flux futurs		Taux de croissance à l'infini	
	2025	2024	2025	2024
Europe (Zone Euro)	8,5%	8,7%	1,2%	1,2%
Chili	11,0%	11,0%	2,2%	2,3%
États-Unis	9,8%	10,0%	1,8%	2,1%
Brésil	13,5%	13,8%	2,5%	2,5%
Chine	10,5%	10,8%	3,4%	3,3%
Pérou	12,0%	12,0%	2,5%	2,3%
Norvège	9,5%	9,6%	1,3%	1,4%
Australie	9,8%	10,2%	2,3%	2,3%
Ukraine	35,0%	35,0%	1,2%	1,2%
Liban	36,0%	35,0%	2,7%	2,7%

Les flux de trésorerie retenus dans les calculs de dépréciation sont basés sur les dernières projections approuvées par le management du Groupe et intègrent donc sa vision la plus récente du niveau d'activité future du Groupe (Budget 2026 et nouveau Plan Stratégique). La projection des flux de trésorerie porte sur une période de cinq années.

## D. ANALYSES DE SENSIBILITÉ

Les valorisations des UGT testées sont basées sur les principales hypothèses présentées ci-avant. Des analyses de sensibilité sont par ailleurs menées pour mesurer la sensibilité du calcul aux changements de paramètres utilisés. La méthode utilisée consiste à faire varier les paramètres comme suit :

- Une augmentation du taux d'actualisation de 50 points de base par rapport aux hypothèses retenues,
- Une diminution de 50 points de base du taux de croissance à l'infini par rapport aux hypothèses retenues,
- Une diminution de 50 points de base de l'hypothèse opérationnelle qu'est le taux d'EBITDA par rapport aux hypothèses retenues,
- Une diminution de 10% des volumes à compter de l'année 2030 pour refléter une pénurie potentielle de cuivre.

Les analyses de sensibilité réalisées n'ont pas mis en évidence de charge de dépréciation complémentaire à comptabiliser.

# 05 ÉTATS FINANCIERS NEXANS 2025

Comptes consolidés

*Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport d'audit est en cours d'émission à la date de publication.*

## Note 9 Plus et moins-values de cessions d'actifs

En millions d'euros	2025	2024
Plus (moins) values nettes sur cessions d'actifs immobilisés	1	(6)
Plus (moins) values nettes sur cessions de titres	5	2
Autres	-	-
<b>PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSIONS D'ACTIFS</b>	<b>7</b>	<b>(4)</b>

En 2025, les produits de cessions de l'entité Amercable et du sous-groupe Lynxeo sont présentés en Résultat net des activités abandonnées suite au traitement du segment opérationnel « **Industries & Solutions** » en activité abandonnée cf. **Note 12**.

## Note 10 Autres produits et charges financiers

En millions d'euros	2025	2024
Dividendes reçus des sociétés non consolidées	1	1
Provisions	(28)	(4)
Pertes et gains de change (nets)	29	(37)
Charge nette d'intérêts sur engagements sociaux	(4)	(6)
Hyperinflation	(3)	(2)
Autres	(3)	(4)
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>	<b>(9)</b>	<b>(51)</b>

Les pertes et gains de change (nets) correspondent aux résultats de change réalisés ou latents sur les transactions commerciales, inscrites au bilan ou en carnet. A ce titre, ces pertes et gains de change peuvent varier significativement d'un exercice à l'autre.

### EFFETS DE L'APPLICATION DE LA NORME IAS 29 « HYPERINFLATION » EN TURQUIE

Comme indiqué en **Note 1**, le Groupe applique la norme IAS 29 pour la Turquie et a utilisé les indices publiés par le FMI afin de procéder à la réévaluation du compte de résultat, des flux de trésorerie et des actifs et passifs non monétaires.

En Turquie, l'indice a progressé de 31 % sur l'exercice 2025 (44% sur 2024). La parité EUR / TRY utilisée pour la conversion du compte de résultat s'élève à 50,48 au 31 décembre 2025 (36,74 au 31 décembre 2024).

Les conséquences du traitement de l'hyperinflation pour la filiale turque, dans le compte de résultat de l'exercice se traduisent par :

- une hausse du chiffre d'affaires consolidé de la période de l'ordre de 29 millions d'euros (hausse de 43 millions d'euros en 2024) ;
- une augmentation de la marge opérationnelle de l'ordre de 2 million d'euros (4 million d'euros en 2024) ;
- tandis que les autres produits et charges financiers intègre une charge de 6 millions d'euros reflétant la conséquence de l'hyperinflation sur la position monétaire nette (charge non significative en 2024).

Comme indiqué en **Note 1**, à partir du 1er juillet 2025, le Ghana n'est plus considéré comme un pays en hyperinflation. Les impacts liés à l'hyperinflation du Ghana pour l'année 2025 sont non significatifs à l'échelle du Groupe.

## Note 11 Impôts sur les bénéfices

### A. ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

En millions d'euros	2025	2024
Charge d'impôts exigible	(87)	(78)
Produit/(Charge) d'impôts différés	(10)	10
<b>IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>	<b>(97)</b>	<b>(68)</b>

En 2025, la société Nexans est la société mère d'un groupe d'intégration fiscale en France incluant 11 entités. D'autres groupes fiscaux ont été constitués dans d'autres pays lorsque cela était possible (notamment en Allemagne, aux Etats-Unis et en Italie).

Les impôts sur les bénéfices intègrent en 2025 une charge non significative inférieure à 1 million d'euros au titre de l'application de Pilier 2.

### B. TAUX D'IMPÔT EFFECTIF

Le taux d'impôt effectif s'analyse comme suit :

Preuve d'impôt (en millions d'euros)	2025	2024
Résultat avant impôts	316	235
● dont quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	2	(0)
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS ET QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS NETS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES</b>	<b>315</b>	<b>235</b>
Taux d'imposition normal applicable en France (en %) (a)	25,83%	25,83%
<b>(CHARGES)/PRODUITS D'IMPÔTS THÉORIQUES</b>	<b>(81)</b>	<b>(61)</b>
Incidence des :		
● Différence entre les taux d'impôt étrangers et français	3	1
● Changement de taux d'impôt de la période	(0)	0
● Effets liés à la non-reconnaissance d'impôts différés actifs	(17)	(3)
● Impôts assis sur une base autre que le résultat avant impôts	(6)	(12)
● Autres différences permanentes	5	6
<b>(CHARGES)/PRODUITS D'IMPÔTS EFFECTIVEMENT CONSTATÉS</b>	<b>(97)</b>	<b>(68)</b>
<b>TAUX D'IMPÔT EFFECTIF (en %)</b>	<b>30,93%</b>	<b>28,79%</b>

(a) Par simplification, le Groupe a fait le choix de ne retenir que le taux d'imposition normal pour la France, donc y compris les cotisations additionnelles.

La charge d'impôts théorique est calculée en appliquant au résultat consolidé avant impôts et avant quote-part dans les résultats nets des entreprises associées le taux d'impôt applicable à l'entreprise consolidante.

# 05 ÉTATS FINANCIERS NEXANS 2025

Comptes consolidés

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport d'audit est en cours d'émission à la date de publication.

## C. IMPÔTS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Au 31 décembre 2025, les impôts directement comptabilisés en autres éléments du résultat global s'analysent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2024	Gains/Pertes générés sur la période <sup>(a)</sup>	Recyclage en résultat sur la période <sup>(a)</sup>	Total des autres éléments du résultat global	31 décembre 2025	
					IMPÔTS SUR LES ÉLÉMENS RECYCLABLES <sup>(b)</sup>	IMPÔTS SUR LES ÉLÉMENS NON RECYCLABLES
Différences de conversion	(10)	1	-	1	(9)	
Couverture des flux de trésorerie	29	(13)	(5)	(18)	12	
<b>IMPÔTS SUR LES ÉLÉMENS RECYCLABLES <sup>(b)</sup></b>	<b>19</b>	<b>(12)</b>	<b>(5)</b>	<b>(16)</b>	<b>3</b>	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(0)	-	N/A	-	(0)	
Gains et pertes actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	19	(8)	N/A	(8)	10	
<b>IMPÔTS SUR LES ÉLÉMENS NON RECYCLABLES</b>	<b>19</b>	<b>(8)</b>	<b>-</b>	<b>(8)</b>	<b>10</b>	

(a) Les effets d'impôts relatifs aux couvertures de flux de trésorerie ainsi qu'aux flux de gains, pertes et recyclage générés sur la période sont présentés au sein de la colonne « Variation de juste valeur et autres » dans la variation des capitaux propres consolidés.

(b) Ces impôts se reverseront en résultat au même rythme que les transactions sous-jacentes auxquelles ils se rattachent [voir Note 1.C et Note 1.F.n].

Les gains / pertes générés sur la période au titre des éléments non-recyclables intègrent -1 million d'euros au titre des activités abandonnées.

## D. IMPÔTS DIFFÉRÉS CONSTATÉS DANS LE BILAN CONSOLIDÉ

Les impôts différés sont détaillés par nature dans le tableau ci-dessous.

En millions d'euros	31 décembre 2024	Impact résultat	Impact capitaux propres	Variation du périmètre de consolidation	Effets de change et autres	Activités abandonnées		31 décembre 2025
						IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS (BRUTS) ET PASSIFS	IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	
Immobilisations	(111)	5	-	(6)	6	(9)	(114)	
Autres actifs	(89)	19	-	(0)	(0)	(2)	(72)	
Engagements auprès du personnel	15	2	(7)	-	0	(4)	5	
Provisions pour risques et charges	38	(15)	-	2	(1)	(2)	22	
Autres dettes	12	(12)	-	(0)	(1)	(3)	(4)	
Dérivés (métal & change)	15	2	(11)	-	0	(4)	1	
Reports déficitaires, intérêts non déductibles et crédits d'impôts	622	(7)	-	-	(2)	(3)	611	
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS (BRUTS) ET PASSIFS</b>	<b>503</b>	<b>(7)</b>	<b>(19)</b>	<b>(4)</b>	<b>2</b>	<b>(27)</b>	<b>449</b>	
Impôts différés actifs non reconnus	(536)	(4)	-	-	1	(5)	(545)	
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS</b>	<b>(33)</b>	<b>(10)</b>	<b>(19)</b>	<b>(4)</b>	<b>3</b>	<b>(32)</b>	<b>(96)</b>	
• dont impôts différés actifs reconnus	117						81	
• dont impôts différés passifs	151						177	
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS HORS ÉCARTS ACTUARIELS</b>	<b>(48)</b>						<b>(96)</b>	

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait d'une récupération jugée insuffisamment probable s'élèvent à 545 millions d'euros au 31 décembre 2025 (536 millions d'euros au 31 décembre 2024). Ils comprennent majoritairement les déficits fiscaux reportables mentionnés en Note 11.E ci-après.

## E. DÉFICITS FISCAUX REPORTABLES

Pour les pays présentant une situation active d'impôts différés nets, après imputation des actifs et passifs d'impôts différés sur différences temporelles, le montant des actifs d'impôts différés reconnu dans le bilan consolidé est déterminé sur base des business plans réactualisés (cf. **Note 1.E.f.**).

Au 31 décembre 2025, la ligne « Reports déficitaires, intérêts non déductibles et crédits d'impôts » (Cf. **Note 11.D**) se composent essentiellement de 599 millions d'euros de report déficitaire (608 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Les principales entités concernées par ces déficits fiscaux reportables représentant une économie potentielle d'impôt au niveau du Groupe sont :

- Les filiales françaises à hauteur de 280 millions d'euros (271 millions d'euros au 31 décembre 2024), et non reconnus au 31 décembre 2025 (8 millions d'euros reconnus au 31 décembre 2024).
- Les filiales allemandes à hauteur de 180 millions d'euros (178 millions d'euros au 31 décembre 2024) dont 12 millions d'euros sont reconnus en impôts différés actifs au 31 décembre 2025 (26 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Les impôts différés reconnus en France et en Allemagne sont en ligne avec l'analyse effectuée par le Groupe en tenant compte des derniers business plans à jour d'une part, et des actions de réorganisation effectuées d'autre part.

La ventilation des économies potentielles d'impôts par date de préemption des déficits fiscaux reportables se présente de la manière suivante :

Au 31 décembre, en millions d'euros	2025	2024
Année N+1	1	3
Années N+2 à N+4	8	7
Années N+5 et suivantes <sup>(a)</sup>	590	598
<b>TOTAL</b>	<b>599</b>	<b>608</b>

(a) Cette ligne inclut les économies potentielles d'impôts indéfiniment reportables.

## F. DIFFÉRENCES TEMPORELLES TAXABLES LIÉES À DES PARTICIPATIONS DANS DES FILIALES, COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Aucun impôt différé passif n'a été comptabilisé relativement aux différences temporelles pour lesquelles soit le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera (et il est probable que cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible), soit cette différence temporelle ne donne lieu à aucun paiement d'impôt significatif lors de son versement.

## Note 12 **Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées**

### A. INFORMATIONS SUR LES ACTIFS ET PASSIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Au 31 décembre 2024, la contribution bilancielle de l'entité Amercable était présentée en « Actifs et groupe d'actifs détenus en vue de la vente » suite à un accord conclu avec Mattr en vue de la cession dans les douze prochains mois. Cette entité faisait partie du segment opérationnel « **Industrie & Solutions** ». La cession a été finalisée le 2 janvier 2025.

Fin juin 2025, Nexans a finalisé la cession de Lynxeo, sa division de câbles industriels à Latour Capital pour une valeur d'entreprise de 525 millions d'euros. Ce sous-groupe faisait également partie du segment opérationnel « **Industrie & Solutions** ». Le projet de cession pour Lynxeo a été signé fin mars 2025. A partir de cette date, Lynxeo avait été considéré en « Actifs et groupe d'actifs détenus en vue de la vente » selon IFRS 5.

Le 22 décembre 2025, le Groupe est entré en négociations exclusives avec Samvardhana Motherson International Limited ("Motherson") pour la cession du sous-groupe AutoElectric et de son activité des Harnais. La finalisation de la transaction est prévue

au plus tôt au deuxième trimestre 2026. Outre AmerCable et Lynxeo, ce sous-groupe est le dernier élément du segment « Industrie & Solutions », et est présenté en tant « Actifs et groupe d'actifs détenus en vue de la vente » à fin 2025.

Tenant compte d'une part du fait que l'ensemble de ces cessions et projet de cession sont réalisés sur un horizon de temps proche, et d'autre part de la matérialité de la contribution du segment opérationnel « **Industrie & Solutions** », le Groupe a décidé de considérer l'ensemble de ce périmètre en activités abandonnées au sens de la norme IFRS 5, et ce à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Ce segment est ainsi intégralement traité comme activités abandonnées sur l'ensemble de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025, au compte de résultat comme au sein du tableau des flux de trésorerie. L'exercice 2024 est traité de manière similaire pour permettre la comparabilité entre les deux périodes présentées.

**B. IMPACTS BILANCIELS**

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 au 31 décembre 2025 (voir **Notes 1.F.h**), l'ensemble des actifs et des passifs directement liés à l'activité des Harnais sont présentés respectivement sur les lignes « Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente » et « Dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente ». Le détail de ces lignes est présenté ci-dessous :

Au 31 décembre, en millions d'euros	2025	2024
	Harnais	AmerCable
Immobilisations corporelles et incorporelles nettes	34	79
Stocks et en-cours	96	38
Clients et comptes rattachés	58	13
Autres actifs	29	1
<b>TOTAL DES ACTIFS ET GROUPES D'ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE</b>	<b>216</b>	<b>131</b>
Dette sur loyers futurs	(27)	(2)
Fournisseurs et comptes rattachés	(49)	(9)
Autres passifs	(80)	(18)
<b>TOTAL DES DETTES LIÉES AUX GROUPES D'ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE</b>	<b>(155)</b>	<b>(27)</b>

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5, les actifs détenus en vue de la vente et les dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente ont été évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. En 2025, une dépréciation totale de 151 million d'euros a ainsi été comptabilisée en Résultat net des activités abandonnées, incluant les coûts de vente estimés.

Le tableau ci-dessous détaille les principaux éléments présentés sur la ligne Résultat net des activités abandonnées:

En millions d'euros	2025	2024
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>1 094</b>	<b>1 778</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES À PRIX MÉTAL CONSTANT</b>	<b>1 031</b>	<b>1 638</b>
<b>EBITDA AJUSTÉ</b>	<b>99</b>	<b>233</b>
<b>MARGE OPÉRATIONNELLE</b>	<b>64</b>	<b>192</b>
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>194</b>	<b>173</b>
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>187</b>	<b>163</b>
Impôts sur les bénéfices	(49)	(47)
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES</b>	<b>138</b>	<b>115</b>

Le résultat avant impôts des activités abandonnées est principalement composé des éléments suivants :

- La marge opérationnelle dégagée par le segment « Industrie & Solutions » pour 64 millions d'euros en 2025 (192 millions d'euros en 2024, incluant douze mois d'AmerCable) ;

- Les résultats de cession de l'entité Amercable et Lynxeo pour un total de 294 million d'euros ;
- La dépréciation sur l'activité Harnais pour un montant de 151 million d'euros, net des coûts nécessaires à la vente.

## Note 13 Résultat par action

Le tableau ci-dessous indique le rapprochement entre le résultat net des activités poursuivies par action et le résultat net des activités poursuivies par action dilué :

	2025	2024
<b>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES PART DU GROUPE</b>	<b>213</b>	<b>164</b>
Nombre moyen d'actions en circulation	43 562 645	43 682 327
Nombre moyen d'instruments dilutifs (a)	1 341 417	1 336 584
Nombre moyen d'actions dilué	44 904 062	45 018 910
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES PART DU GROUPE PAR ACTION</b>		
Résultat de base par action des activités poursuivies (en euros)	4,90	3,75
Résultat dilué par action des activités poursuivies (en euros)	4,75	3,64

(a) Les instruments dilutifs en 2025 et en 2024 correspondent aux actions gratuites et de performance.

Pour le résultat par action sur les activités abandonnées, se référer au compte de résultat consolidé.

## Note 14 Goodwill

L'évolution des goodwill en 2025 (680 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 470 millions d'euros au 31 décembre 2024) est principalement liée à l'acquisition de la société Electro Cables au Canada et, dans une moindre mesure, aux variations des taux de change sur la période dans la mesure où de nombreux goodwill du Groupe sont en effet exprimés en devises étrangères puisque rattachés aux acquisitions australienne (Olex) et sud-américaine (Madeco & Centelsa).

Tous les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an, selon les méthodes et hypothèses décrites dans la **Note 1**. Aucune dépréciation n'a été constatée sur les goodwill au 31 décembre 2025 ni au 31 décembre 2024.

### GOODWILL PROVISOIRE ASSOCIÉ À L'ACQUISITION DE CABLES RCT

Le tableau ci-après présente les principaux éléments de détermination du goodwill avant allocation :

En millions d'euros	Cables RCT Acquisition 2025
Prix d'acquisition (a)	58
<b>COÛT D'ACQUISITION DES TITRES (1)</b>	<b>58</b>
<b>Actif</b>	
Immobilisation (y compris financières)	19
Stocks	28
Créances	33
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2
<b>Passif</b>	
Dettes financières	22
Autres passifs	13
<b>Actif net part du Groupe acquis (2)</b>	<b>45</b>
<b>GOODWILL (1)-(2)</b>	<b>13</b>

(a) L'intégralité du prix d'acquisition a été payée en trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les coûts d'acquisition correspondants se sont élevés à 2 millions d'euros en 2025 et ont été comptabilisés en compte de résultat en application de la norme IFRS 3. Conformément aux principes comptables du Groupe (se référer à la **Note 1.D**), ils sont présentés sur la ligne spécifique « Frais connexes sur acquisitions et projets d'acquisition» au sein des « Autres produits et charges opérationnels » cf. **Note 7**.

# 05 ÉTATS FINANCIERS NEXANS 2025

Comptes consolidés

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport d'audit est en cours d'émission à la date de publication.

En millions d'euros	Renvois	Cables RCT Acquisition 2025
<b>GOODWILL AVANT ALLOCATION AU 2 JUIN 2025</b>		<b>13</b>
Allocation aux immobilisations corporelles		3
Allocation aux marques	(1)	2
Allocation aux relations clientèles	(1)	18
Allocation aux stocks		1
Provisions	(2)	(7)
Impôts différés passifs nets		(4)
<b>GOODWILL APRÈS ALLOCATION AU 2 JUIN 2025</b>		<b>0</b>

- (1) Nexans a procédé durant l'exercice 2025 à l'évaluation des actifs incorporels de Cables RCT. Deux catégories d'actifs incorporels ont été identifiées et valorisées avec l'assistance de cabinets de conseils spécialisés :
- les marques, qui ont été considérées comme ayant une durée de vie définie de 7 ans ;
  - les relations clientèles, considérées comme ayant une durée de vie définie de 10 ans.
- (2) Le Groupe a procédé à une identification de la juste valeur des passifs et passifs éventuels à date d'acquisition en prenant en compte le partage des risques entre l'acquéreur et le vendeur, en fonction notamment des clauses de garantie de passif.

À noter que ce *goodwill* provisoire deviendra définitif à l'issue d'une période de 12 mois, suivant l'acquisition soit le 31 mai 2026.

## GOODWILL ASSOCIÉ À L'ACQUISITION DE ELECTRO CABLES

L'acquisition a été rémunérée principalement par la trésorerie, pour un coût d'acquisition de titres de 307 millions d'euros.

Le montant payé net de la trésorerie acquise s'élève à 302 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Le *goodwill* comptabilisé à titre provisoire et avant allocation aux actifs et passifs identifiables s'élève à 265 millions d'euros à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation.

Le tableau ci-après présente les principaux éléments de détermination du *goodwill* avant allocation :

En millions d'euros	Electro Cables Acquisition 2025
Prix d'acquisition <sup>(a)</sup>	307
<b>COÛT D'ACQUISITION DES TITRES (1)</b>	<b>307</b>
<b>Actif</b>	
Immobilisation (y compris financières)	7
Stocks	24
Créances	12
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5
Autres actifs	2
<b>Passif</b>	
Autres passifs	8
<b>Actif net part du Groupe acquis (2)</b>	<b>42</b>
<b>GOODWILL (1)-(2)</b>	<b>265</b>

L'allocation du *goodwill* se fera sur l'exercice 2026.

Les coûts d'acquisition correspondants se sont élevés à 11 millions d'euros en 2025 et ont été comptabilisés en compte de résultat en application de la norme IFRS 3. Conformément aux principes comptables du Groupe (se référer à la **Note 1.D**), ils sont présentés sur la ligne spécifique « Frais connexes sur acquisitions et projets d'acquisition» au sein des « Autres produits et charges opérationnels » cf. **Note 7**.

## Note 15 Immobilisations incorporelles

Sauf précision contraire dans les libellés, les variations présentées correspondent aux activités poursuivies :

En millions d'euros	Marques	Relations Clients	Logiciels	Immobilisations incorporelles en cours		Autres	Total				
				VALEUR NETTE AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2025	82	161	13	32	31	320	
Valeur brute	95	316	131		32	68		642			
Amortissements et dépréciations cumulés	(13)	(154)	(117)		-	(37)		(322)			
<b>VALEUR NETTE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2025</b>	<b>82</b>	<b>161</b>	<b>13</b>	<b>32</b>	<b>31</b>	<b>320</b>					
Acquisitions et capitalisation	-	-	2		10	1		13			
Cessions	-	-	(0)		-	(0)		(0)			
Dotations aux amortissements	(2)	(16)	(8)		-	(7)		(34)			
Dépréciations nettes des reprises <sup>(a)</sup>	-	-	-		-	-		-			
Variation de périmètre	2	18	(0)		-	0		19			
Écarts de conversion et autres	(3)	(5)	8		(12)	6		(8)			
Activités abandonnées - Variations de périmètres	(2)	(0)	(0)		(0)	(5)		(7)			
Activités abandonnées - Autres variations	-	-	(1)		(17)	(1)		(18)			
<b>VALEUR NETTE AU 31 DECEMBRE 2025</b>	<b>76</b>	<b>157</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>25</b>	<b>286</b>					
Valeur brute	91	309	119		14	67		601			
Amortissements et dépréciations cumulés	(15)	(151)	(106)		-	(42)		(315)			

(a) Se référer à la Note 8.

La ligne « Activités abandonnées – Autres variations » comprend notamment le reclassement en « Actifs détenus en vue de la vente » des immobilisations incorporelles de l'activité des Harnais cf. Note 12.

## Note 16 Immobilisations corporelles

Sauf précision contraire dans les libellés, les variations présentées correspondent aux activités poursuivies :

En millions d'euros	Terrains et Constructions	Instal. techn. Matériel et Outilage	Droits d'utilisations	Immobilisations corporelles en cours		Autres	Total				
				VALEUR NETTE AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2025	448	732	168	689	159	2 196	
Valeur brute	1 058	2 515	252		690	332		4 847			
Amortissements et dépréciations cumulés	(610)	(1 783)	(83)		(1)	(172)		(2 651)			
<b>VALEUR NETTE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2025</b>	<b>448</b>	<b>732</b>	<b>168</b>	<b>689</b>	<b>159</b>	<b>2 196</b>					
Acquisitions et capitalisation	37	22	105		292	26		482			
Cessions	(10)	(2)	-		(0)	(0)		(12)			
Dotations aux amortissements	(31)	(118)	(56)		-	(13)		(217)			
Dépréciations nettes des reprises <sup>(a)</sup>	5	6	-		-	(4)		7			
Variation de périmètre	5	15	-		-	2		22			
Écarts de conversion et autres	145	271	(27)		(476)	(1)		(89)			
Activités abandonnées - Variations de périmètres	(60)	(60)	(9)		(20)	(7)		(155)			
Activités abandonnées - Autres variations	(24)	(111)	(25)		5	(4)		(159)			
<b>VALEUR NETTE AU 31 DECEMBRE 2025</b>	<b>516</b>	<b>754</b>	<b>157</b>	<b>489</b>	<b>160</b>	<b>2 076</b>					
Valeur brute	980	2 242	258		489	297		4 265			
Amortissements et dépréciations cumulés	(464)	(1 488)	(100)		-	(137)		(2 189)			

(a) Se référer à la Note 8.

Les droits d'utilisation concernent essentiellement des contrats immobiliers à hauteur de 138 millions d'euros à fin décembre 2025 (150 millions d'euros à fin décembre 2024).

La ligne « Activités abandonnées – Autres variations » comprend la dépréciation des immobilisations corporelles de l'activité des Harnais et le reclassement de leur valeur nette résiduelle en « Actifs détenus en vue de la vente » cf. Note 12.

# 05 ÉTATS FINANCIERS NEXANS 2025

Comptes consolidés

*Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport d'audit est en cours d'émission à la date de publication.*

## Note 17 Participations dans les entreprises associées – Informations financières résumées

### A. VALEUR D'ÉQUIVALENCE

Au 31 décembre, en millions d'euros	% de contrôle	2025	2024
Qatar International Cable Company	30,33 %	13	14
Colada Continua	41,00 %	5	5
Recycables	36,50 %	0	(0)
<b>TOTAL</b>		<b>19</b>	<b>19</b>

### B. ÉLÉMENTS FINANCIERS CARACTÉRISTIQUES DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les données ci-dessous sont présentées dans le référentiel comptable local de chacune des entités, les bilans et comptes de résultat complets IFRS n'étant pas disponibles à la date de publication des états financiers consolidés du Groupe.

#### BILAN RÉSUMÉ

Au 31 décembre, en millions d'euros	2025	2024
Immobilisations corporelles et incorporelles	42	51
Actifs circulants	125	91
<b>TOTAL CAPITAUX EMPLOYÉS</b>	<b>167</b>	<b>142</b>
Capitaux propres	46	59
Dettes financières nettes	(14)	(29)
Autres dettes	136	111
<b>TOTAL FINANCEMENT</b>	<b>167</b>	<b>142</b>

#### COMPTE DE RÉSULTAT RÉSUMÉ

En millions d'euros	2025	2024
Chiffre d'affaires à cours des métaux courants	365	392
Résultat opérationnel	(2)	(1)
Résultat net	(3)	(7)

## Note 18 Autres actifs non courants

Au 31 décembre, en millions d'euros, nets des dépréciations	2025	2024
Prêts et créances à long terme	56	83
Titres de participation dans des entités non consolidées	8	19
Actifs de pension	99	85
Instruments dérivés	32	25
Autres	13	13
<b>TOTAL</b>	<b>207</b>	<b>225</b>

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport d'audit est en cours d'émission à la date de publication.

L'échéancier des actifs non courants (hors titres de participation dans des entités non consolidées et hors actifs de pension) se présente de la manière suivante au 31 décembre 2025 :

Au 31 décembre, en millions d'euros	Valeur dans le bilan consolidé	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Prêts et créances à long terme	56	51	5
Instruments dérivés	32	32	-
Autres	13	2	10
<b>TOTAL</b>	<b>101</b>	<b>85</b>	<b>15</b>

Les mouvements sur les dépréciations des autres actifs non courants évalués sur leurs valeurs nettes de réalisation sont les suivants :

En millions d'euros	Prêts et créances à long terme	Autres
<b>31 DÉCEMBRE 2024</b>	<b>20</b>	<b>0</b>
Dotations	27	-
Cessions/Reprises	(16)	-
Autres (a)	(4)	-
<b>31 DÉCEMBRE 2025</b>	<b>28</b>	<b>0</b>

(a) La ligne « Autres » correspond à des reclassements sans impact résultat ou à des variations de périmètre.

## Note 19 Stocks et en-cours de production industrielle

Au 31 décembre, en millions d'euros	2025	2024
Matières premières et marchandises	695	579
En-cours de production industrielle	371	368
Produits finis	334	392
<b>VALEUR BRUTE</b>	<b>1 400</b>	<b>1 339</b>
Dépréciation	(34)	(60)
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>1 366</b>	<b>1 279</b>

## Note 20 Clients et comptes rattachés

Au 31 décembre, en millions d'euros	2025	2024
Valeur brute	1 082	1 227
Dépréciation	(24)	(30)
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>1 057</b>	<b>1 197</b>

Les programmes de rachats de créances sont mentionnés dans la **Note 29.A**.

L'évolution des dépréciations sur les comptes clients et rattachés peut être analysée comme suit (se référer à la **Note 29.D** pour une description de la politique de gestion du risque de crédit client) :

En millions d'euros	Au 1 <sup>er</sup> janvier	Dotation	Consommation	Reprise sans objet	Variation de périmètre	Autres (écart de conversion...)	Au 31 décembre
<b>2025</b>	<b>30</b>	<b>2</b>	<b>(2)</b>	<b>(3)</b>	<b>-</b>	<b>(3)</b>	<b>24</b>
2024	25	4	(1)	(4)	8	(2)	30

# 05 ÉTATS FINANCIERS NEXANS 2025

Comptes consolidés

*Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport d'audit est en cours d'émission à la date de publication.*

Les créances échues depuis plus de 30 jours à la date de clôture et non dépréciées sont les suivantes :

En millions d'euros	Échues de 30 à 90 jours	Échues au-delà de 90 jours
<b>31 DÉCEMBRE 2025</b>	<b>15</b>	<b>5</b>
31 décembre 2024	9	7

À fin décembre 2025 et fin décembre 2024, les créances échues et non dépréciées résiduelles portent principalement sur des groupes industriels de premier plan, des compagnies d'électricité ou opérateurs de télécommunications majeurs, publics ou privés, ainsi que des distributeurs importants.

## Note 21 Autres actifs courants

Au 31 décembre, en millions d'euros	2025	2024
Créances d'impôts sur les sociétés	45	43
Autres créances d'impôts et taxes	66	91
Dépôts versés	6	8
Charges constatées d'avance	18	23
Autres créances nettes	21	45
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>157</b>	<b>211</b>

Les appels de marge au titre des contrats à terme d'achats de cuivre sur le LME dont la valeur de marché était négative à cette date (voir **Note 29.C**) sont présentés sur la ligne « Dépôts versés » du tableau ci-avant pour un montant de 4 millions d'euros au 31 décembre 2025 (5 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Depuis le 31 décembre 2020, les autres créances nettes comprennent les dépôts de l'entité du Groupe au Liban dans les banques libanaises en conséquence de la crise sévissant dans le pays cf. **Note 26**.

## Note 22 Variation du besoin en fonds de roulement

La variation du besoin en fonds de roulement des activités poursuivies figurant au tableau de flux de trésorerie en **5.1.5** est détaillée ci-dessous :

Au 31 décembre, en millions d'euros	2025	2024
Stocks et en-cours	(285)	93
Créances clients et autres débiteurs	4	(212)
Dettes fournisseurs et autres passifs	541	295
<b>DIMINUTION (AUGMENTATION) DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>260</b>	<b>176</b>

## Note 23 Capitaux propres

### A. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de Nexans S.A. est composé au 31 décembre 2025 de 43 744 779 actions entièrement libérées (43 753 380 actions au 31 décembre 2024), de 1 euro de valeur nominale et à droit de vote simple.

Nexans gère ses fonds propres dans une optique de long terme visant à assurer la liquidité du Groupe, à optimiser sa structure financière et à faire bénéficier ses actionnaires de la forte génération de cash-flow.

Les éléments de décision peuvent être des objectifs de bénéfice net par action, de prévisions de flux de trésorerie futurs ou d'équilibre de bilan afin de respecter les critères d'endettement net (leverage & gearing ratios).

### B. DISTRIBUTION

Lors de l'Assemblée Générale, les actionnaires seront invités à se prononcer sur la distribution d'un dividende de 2,90 euros par action, ce qui, compte tenu des 43 744 779 actions ordinaires constituant le capital de la société au 31 décembre 2025, représenterait une distribution totale de 127 millions d'euros.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la société Nexans détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant aux dividendes non versés au titre de ces actions sera affectée en report à nouveau. À l'inverse, le montant total du dividende pourrait être augmenté pour tenir compte du nombre d'actions supplémentaires susceptibles d'être créées, entre le 1er janvier 2026 et le jour où l'Assemblée Générale est appelée à se prononcer sur la distribution du dividende.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport d'audit est en cours d'émission à la date de publication.

L'Assemblée Générale Mixte appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 a autorisé le 15 mai 2025 la distribution d'un dividende de 2,60 euro par action, ce qui, compte tenu des 43 714 892 actions ordinaires non auto-détenues

constituant le capital de la société à la date de mise en paiement du 21 mai 2025, avait entraîné un décaissement d'un montant de 114 millions d'euros.

## C. ACTIONS PROPRES

Les mouvements d'actions propres sur les exercices 2023 à 2025 se détaillent comme suit :

	Notes	Nombre d'actions propres
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>		<b>119 858</b>
Programme de rachat d'actions (a)		325 000
Attribution aux salariés		(261 099)
Contrat de liquidité (achats) / ventes	21.D	-
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2024</b>		<b>183 759</b>
Programme de rachat d'actions (a)		125 525
Attribution aux salariés	21.D	(219 204)
Contrat de liquidité (achats) / ventes		-
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2025</b>		<b>90 080</b>

(a) Correspond aux programmes de rachat d'actions approuvés par le Conseil d'Administration du 29 octobre 2024 et du 21 octobre 2025.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025, la Société a acheté 1 828 017 actions dont 125 525 via le programme de rachat d'actions. Elle a également acheté 1 702 492 actions via le contrat de liquidité pour un total de 185 millions d'euros, et revendu 1 702 492 actions via ce même contrat de liquidité pour 185 millions d'euros, soit sans d'impact dans les capitaux propres.

## D. ACTIONS GRATUITES ET DE PERFORMANCE

Le Groupe a procédé aux attributions d'actions gratuites et de performance suivantes : 464 140 actions gratuites et actions de performance en 2025 (330 200 actions gratuites et actions de performance en 2024).

Au 31 décembre 2025, il existe 1 280 804 actions gratuites et actions de performance en circulation donnant droit chacune à une action soit 2,93% du capital (1 302 205 actions au 31 décembre 2024 donnant droit à 2,98% du capital).

Les actions gratuites et de performance en circulation se répartissent comme suit au 31 décembre 2025 :

## A. CARACTÉRISTIQUES DES PLANS

Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées à l'origine	Nombre d'actions en circulation en fin de période	Fin de période d'acquisition des droits
18 mars 2021	333 145	-	18 mars 2025
30 septembre 2021	100 000	-	17 mars 2025
8 novembre 2021	2 750	-	8 novembre 2025
17 mars 2022	348 765	270 490	17 mars 2026
25 octobre 2022	10 100	3 000	17 mars 2026
16 mars 2023	346 730	294 464	16 mars 2027
24 octobre 2023	6 000	6 000	16 mars 2027
20 mars 2024	326 700	288 081	20 mars 2028
29 octobre 2024	3 500	3 500	20 mars 2028
21 mars 2025	455 390	406 519	21 mars 2029
21 octobre 2025	5 750	5 750	21 mars 2029
28 novembre 2025	3 000	3 000	21 mars 2029
<b>TOTAL</b>	<b>1 941 830</b>	<b>1 280 804</b>	

# 05 ÉTATS FINANCIERS NEXANS 2025

Comptes consolidés

*Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport d'audit est en cours d'émission à la date de publication.*

## B. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACTIONS GRATUITES ET DE PERFORMANCE EN CIRCULATION

	Nombre d'actions
<b>ACTIONS EN CIRCULATION AU DÉBUT DE LA PÉRIODE</b>	<b>1 302 205</b>
Actions attribuées au cours de la période	464 140
Actions annulées au cours de la période	(266 337)
Actions acquises au cours de la période (a)	(219 204)
<b>ACTIONS EN CIRCULATION À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>1 280 804</b>

(a) Dont 219 204 actions prélevées sur les titres autodétenus.

## C. VALORISATION DES ACTIONS GRATUITES ET DE PERFORMANCE

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des actions ayant une incidence sur le résultat des exercices 2025 et 2024 sont les suivantes :

Date d'attribution	Cours de l'action lors de l'attribution (en euros)	Durée d'acquisition des actions	Volatilité (en %) (a)	Taux d'intérêt sans risque (en %)	Taux de dividendes (en %)	Juste valeur de l'action (en euros)
18 mars 2021	70,85	4 ans	44,03%	-0,55%	2,00%	42,40 - 65,40
30 septembre 2021	79,60	3-4 ans	41,31%	-0,58%	2,00%	45,46 - 74,28
8 novembre 2021	87,20	4 ans	41,11%	-0,58%	2,00%	51,70 - 80,50
17 mars 2022	84,50	4 ans	40,74%	0,03%	2,00%	48,87 - 78,00
25 octobre 2022	98,80	3-4 ans	40,74%	2,30%	2,00%	70,44 - 92,32
16 mars 2023	65,30	4 ans	36,33%	3,16%	2,00%	21,03-61,50
24 octobre 2023	65,30	3-4 ans	36,33%	3,16%	2,00%	21,03-61,50
20 mars 2024	95,00	4 ans	35,41%	2,81%	2,00%	54,58-87,70
29 octobre 2024	138,80	3-4 ans	37,62%	2,43%	2,00%	105,22-129,70
21 mars 2025	99,00	4 ans	36,72%	2,64%	2,00%	45,44-91,39
21 octobre 2025	121,00	3-4 ans	36,95%	2,26%	2,00%	63,43-113,01
28 novembre 2025	121,00	3-4 ans	36,95%	2,26%	2,00%	63,43-113,01

(a) Uniquement pour les actions à condition de performance boursière.

La juste valeur des actions gratuites et de performance est enregistrée en charges de personnel entre la date d'octroi et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en réserves consolidées dans les capitaux propres. Dans le compte de résultat, cette charge s'élève à 38 millions d'euros en 2025 (contre une charge de 19 millions d'euros en 2024, y compris la charge liée au plan d'actionnariat salarié).

## E. PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

Dans le cadre de l'opération d'actionnariat salarié décrite en **Note 3**, 654 244 actions nouvelles ont été créées, dont 632 588 actions souscrites par les salariés du Groupe par l'intermédiaire de FCPE ou par la Société Générale dans le cadre de la structuration de la formule alternative. Le solde, soit 21 656 actions, correspond aux actions gratuites émises au titre de l'abondement.

La charge relative à ce plan a été comptabilisée pour un montant de 17 millions d'euros abondement compris, et ne prend pas en compte de coût d'inaccessibilité pour les salariés des pays dans lesquels la mise en place d'un FCPE a été possible.

Le prix de souscription étant de 81,24 euros par action, le montant global d'augmentation des capitaux propres s'élève à 51 millions d'euros, prime incluse, pour une augmentation de capital de 0,6 million d'euros.

Afin de limiter l'effet dilutif, et conformément à la décision du Conseil d'administration du 29 juillet 2025, une réduction de capital a par ailleurs été réalisée par annulation de 662 845 actions auto-détenues, soit un montant de diminution des capitaux propres de 68 millions d'euros (prime incluse) et une diminution de capital de 0,7 million d'euros.

## F. OPTIONS DE VENTE ACCORDÉES À DES INTÉRÊTS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

En septembre 2024, Nexans a pris l'engagement d'acquérir les parts des actionnaires minoritaires de Nexans Continuous Copper Casting and Refining, société dédiée à la fabrication de fil de cuivre à partir de cathodes et de cuivre recyclé. Cet engagement est considéré comme une dette financière en application de la norme IAS 32. Cette option d'achat / vente sur 30% des actions a une échéance estimée à 2032. Elle a été constatée en dettes financières à hauteur de 30 millions d'euros, en contrepartie des réserves consolidées du Groupe.

Au 31 décembre 2025, cette dette financière représente 30 millions d'euros.

Les dividendes versés portant sur des actions couvertes par cette option d'achat / vente accordées aux Intérêts ne donnant pas le contrôle sont analysés comme des compléments de prix et viennent augmenter le montant du goodwill.

## Note 24 Retraites, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme

Il existe dans le Groupe un nombre important de plans de retraite et assimilés :

- En France, chaque employé du Groupe bénéficie des régimes nationaux de retraite et d'une indemnité de fin de carrière versée par l'employeur. Les vice-présidents senior executive membres du Comité Exécutif et les dirigeants mandataires sociaux exécutifs bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies mises en place par la Société ;
- Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale du pays, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée. Nexans veille à assurer un financement de ses principaux plans de retraite à prestations définies de manière à disposer d'actifs de régime proches de la valeur des engagements. Les plans à prestations définies non financés concernent majoritairement des régimes fermés.

Les provisions au titre des médailles du travail et autres avantages à long terme payés pendant la période d'activité des salariés sont évaluées sur la base de calculs actuariels comparables à ceux effectués pour les engagements de retraite, sans que leurs écarts actuariels puissent être comptabilisés en capitaux propres dans les autres éléments du résultat global mais au compte de résultat.

Par ailleurs, il existe certains plans avec garanties de rendement qui ne sont pas intégrés dans les engagements de retraite du Groupe au sens d'IAS 19 en raison de leur non matérialité.

### A. PRINCIPALES HYPOTHÈSES

Pour les régimes à prestations définies, donnant lieu à des calculs actuariels, les hypothèses économiques de base ont été déterminées par le Groupe en lien avec son actuaire externe. Les hypothèses démographiques et autres (taux de rotation du personnel et augmentation de salaires notamment) sont fixées société par société, en lien avec les évolutions locales du marché du travail et les prévisions propres à chaque entité.

Les taux (équivalents moyens) se décomposent par zone géographique et sont les suivants pour les principaux pays contributeurs, ceux-ci représentant près de 93% des engagements de retraite du Groupe au 31 décembre 2025 :

	Taux d'actualisation 2025	Taux de progression des salaires 2025	Taux d'actualisation 2024	Taux de progression des salaires 2024
France	3,60% - 3,85%	2,00% - 2,50%	3,15% - 3,60%	2,00% - 2,50%
Allemagne	3,60% - 3,85%	3,00% - 3,50%	3,15% - 3,60%	3,50%
Norvège	3,90%	N/A	3,80%	N/A
Suisse	1,15%	1,00%	0,85%	1,10%
Canada	4,70%	3,60%	4,55% - 4,95%	3,50%
États-Unis	5,45%	N/A	5,20% - 5,50%	N/A
Corée du Sud	3,60% - 4,25%	3,00% - 4,50%	4,25%	3,00%
Australie	4,75%	3,50%	5,30%	3,00%

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence :

- Au taux de rendement des obligations émises par des entreprises privées de première catégorie (AA ou supérieure) pour les pays ou zones monétaires pour lesquels les marchés sont considérés comme suffisamment liquides. Cette approche a notamment été utilisée pour la zone euro, le Canada, les États-Unis, la Suisse, le Japon ainsi que pour la Corée du Sud, la Norvège et l'Australie.

- À défaut, pour les pays ou zones monétaires pour lesquels les marchés obligataires des entreprises privées de première catégorie ne sont pas considérés comme suffisamment liquides, y compris sur des maturités courtes, au taux des obligations émises par l'État d'échéance équivalente à la durée des régimes évalués.

### B. ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX AGRÉGATS

Sauf précision contraire dans les libellés, les variations présentées correspondent aux activités poursuivies :

COÛT DE RETRAITE PRIS EN CHARGE SUR L'EXERCICE, en millions d'euros	2025	2024
Coûts des services rendus	(8)	(9)
Charge d'intérêts nette	(4)	(5)
(Pertes) et gains actuariels (médailles du travail)	(0)	(0)
Coûts des services passés	(1)	0
Effet des réductions et liquidations de régimes	5	0
Autres	-	(1)
Variations des activités abandonnées	(1)	(3)
<b>COÛT NET SUR LA PÉRIODE</b>	<b>(9)</b>	<b>(17)</b>
- dont coût opérationnel des activités poursuivies	(3)	(11)
- dont coût financier des activités poursuivies	(4)	(6)

# 05 ÉTATS FINANCIERS NEXANS 2025

Comptes consolidés

*Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport d'audit est en cours d'émission à la date de publication.*

## ÉVALUATION DES ENGAGEMENTS, en millions d'euros

	2025	2024
<b>VALEUR ACTUELLE DES ENGAGEMENTS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER</b>	<b>569</b>	<b>619</b>
Coûts des services rendus	8	9
Charge d'intérêts	13	17
Cotisations versées par les salariés	2	2
Modifications de régimes	1	(0)
Acquisitions et cessions d'activités	(2)	2
Réductions et liquidations de régimes	(16)	(33)
Prestations payées	(40)	(39)
Pertes et (gains) actuariels	(16)	(4)
Différences de conversion et autres	(9)	(4)
Variations des activités abandonnées	(34)	(1)
<b>VALEUR ACTUELLE DES ENGAGEMENTS AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>478</b>	<b>569</b>

## COUVERTURE DES ENGAGEMENTS, en millions d'euros <sup>(a)</sup>

	2025	2024
<b>VALEUR DE MARCHÉ DES FONDS INVESTIS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER</b>	<b>445</b>	<b>464</b>
Produit d'intérêts	9	12
(Pertes) et gains actuariels	12	25
Contributions de l'employeur	4	5
Contributions des salariés	2	2
Acquisitions et cessions d'activités	-	-
Réductions et liquidations de régimes	(10)	(32)
Prestations payées	(22)	(23)
Différences de conversion et autres	(10)	(5)
Variations des activités abandonnées	(11)	(2)
<b>VALEUR DE MARCHÉ DES FONDS INVESTIS AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>420</b>	<b>445</b>

(a) La couverture des engagements n'inclut pas le surplus non reconnu (du à la limitation d'actifs), présenté dans le tableau Couverture Financière ci-dessous.

## COUVERTURE FINANCIÈRE, en millions d'euros

	2025	2024
Valeur actuelle des engagements partiellement ou totalement couverts par des actifs financiers	(341)	(391)
Valeur de marché des fonds investis	420	445
<b>COUVERTURE FINANCIÈRE DES ENGAGEMENTS FINANÇÉS</b>	<b>79</b>	<b>54</b>
Valeur actuelle des engagements non financés	(137)	(178)
<b>ENGAGEMENT NET DE COUVERTURE</b>	<b>(58)</b>	<b>(124)</b>
Surplus non reconnus (dus à la limitation d'actifs)	(4)	(5)
<b>(PROVISION)/ACTIF NET AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>(63)</b>	<b>(128)</b>
● dont actifs de pension	99	84

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport d'audit est en cours d'émission à la date de publication.

ÉVOLUTION DE LA PROVISION NETTE,  
en millions d'euros

	2025	2024
<b>PROVISION/(ACTIF NET) AU 1<sup>ER</sup> JANVIER</b>	<b>128</b>	<b>158</b>
Charge / (produit) reconnu en résultat	8	15
Charge / (produit) comptabilisé en autres éléments du résultat global	(29)	(28)
Utilisation	(21)	(21)
Autres impacts (change, acquisitions / cessions...)	(1)	2
Variations des activités abandonnées	(23)	2
<b>PROVISION / (ACTIF NET) AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>63</b>	<b>128</b>
- dont actifs de pension	99	84

**C. FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE**

Sur l'exercice 2025, les gains actuariels sont dus à la performance des fonds investis pour un montant de 12 millions d'euros et aux changements des hypothèses financières, principalement les taux d'actualisation, pour un montant de 15 millions d'euros. La hausse des taux d'actualisation sur la zone Euro et la Suisse principalement entraîne un fort gain actuariel.

Deux opérations spécifiques ont été réalisées en 2025 :

- L'ensemble des plans concernant les activités abandonnées représentant un montant de 23 millions d'euros d'engagement net est complètement sorti de l'engagement du groupe.
- En Finlande, l'engagement relatif à ce régime a été transféré en totalité à une compagnie d'assurance pour une valeur nette des actifs de couverture de 5 millions d'euros. L'engagement a été complètement soldé.

Par ailleurs les cotisations à verser par l'employeur au titre des actifs de régimes à prestations définies sont estimées à 5 millions d'euros pour 2025.

Enfin, les autres régimes de retraite dont bénéficient les salariés du Groupe correspondent à des régimes à cotisations définies, pour lesquels le Groupe n'a pas d'engagement au-delà du versement des cotisations qui constituent des charges de la période. Le montant des cotisations versées au titre de ces plans pour l'exercice 2025 s'élève à 93 millions d'euros (120 millions au titre de 2024). La baisse est principalement liée aux entités faisant parties des activités abandonnées pour 37 millions d'euros.

**D. ANALYSE DES ÉCARTS ACTUARIELS SUR LES ENGAGEMENTS**

Les écarts actuariels générés sur les engagements des activités poursuivies pendant l'exercice se décomposent de la manière suivante :

	2025		2024	
	<i>En millions d'euros</i>	<i>Part (en %)</i>	<i>En millions d'euros</i>	<i>Part (en %)</i>
Taux d'actualisation	(14)	-3%	10	2%
Hausse des salaires	1	0%	(0)	0%
Mortalité	2	0%	(0)	0%
Rotation des effectifs	0	0%	-	0%
Taux d'inflation	(1)	0%	(2)	0%
Autres changements d'hypothèses	(1)	0%	0	0%
<b>(GAINS)/PERTES SUR MODIFICATIONS D'HYPOTHÈSES</b>	<b>(13)</b>	<b>-3%</b>	<b>10</b>	<b>2%</b>
<b>(GAINS)/PERTES SUR MODIFICATIONS DE PLAN</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>
<b>(GAINS)/PERTES SUR EFFETS D'EXPÉRIENCE</b>	<b>(2)</b>	<b>0%</b>	<b>(13)</b>	<b>-3%</b>
<b>AUTRES</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>
<b>TOTAL (GAINS)/PERTES GÉNÉRÉS SUR L'EXERCICE</b>	<b>(16)</b>	<b>-3%</b>	<b>(5)</b>	<b>-1%</b>

Les écarts actuariels provenant des activités abandonnées sont non significatifs tant en 2025 qu'en 2024.

# 05 ÉTATS FINANCIERS NEXANS 2025

Comptes consolidés

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport d'audit est en cours d'émission à la date de publication.

## E. RÉPARTITION PAR NATURE DES ACTIFS DE COUVERTURE

La répartition par nature des fonds investis se présente de la manière suivante :

(Au 31 décembre)	2025		2024	
	En millions d'euros	Part (en %)	En millions d'euros	Part (en %)
Actions (a)	140	33%	143	32%
Obligations et assimilées (a)	153	37%	156	35%
Immobilier	101	24%	104	23%
Liquidités	7	2%	7	2%
Autres	18	4%	34	8%
<b>VALEUR DE MARCHÉ DES FONDS INVESTIS</b>	<b>420</b>	<b>100%</b>	<b>445</b>	<b>100%</b>

(a) Les « Actions » et les « Obligations et assimilées » sont des actifs cotés.

## F. ANALYSES DE SENSIBILITÉ

La valeur actuarielle des engagements postérieurs à l'emploi est sensible au taux d'actualisation. Le tableau ci-dessous présente l'effet d'une baisse de 50 points de base du taux d'actualisation sur la valeur présente de l'engagement :

(Au 31 décembre)	2025		
	Valeur réelle (en millions d'euros)	Valeur ajustée (en millions d'euros)	Écart (en %)
Europe	362	389	7,67%
Amérique du Nord	100	105	4,83%
Asie	2	2	2,64%
Autres pays	15	16	3,69%
<b>TOTAL</b>	<b>478</b>	<b>512</b>	<b>6,93%</b>

La valeur actuarielle des engagements postérieurs à l'emploi est également sensible au taux d'inflation. Fonction du type de régime, ce paramètre peut avoir des incidences sur la progression du niveau des salaires d'une part, ainsi que sur le niveau des rentes d'autre part. Le tableau ci-dessous présente l'effet d'une hausse de 50 points de base du taux d'inflation sur la valeur présente de l'engagement (en considérant une stabilité du taux d'actualisation) :

(Au 31 décembre)	2025		
	Valeur réelle (en millions d'euros)	Valeur ajustée (en millions d'euros)	Écart (en %)
Europe	362	375	3,59%
Amérique du Nord	100	100	0,00%
Asie	2	2	0,00%
Autres pays	15	15	0,87%
<b>TOTAL</b>	<b>478</b>	<b>492</b>	<b>2,74%</b>

## G. CARACTÉRISTIQUES DES PRINCIPAUX RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES ET LEURS RISQUES

Les engagements du Groupe se situent principalement en Suisse (44% de l'engagement total au 31 décembre 2025) et en Allemagne (21% de l'engagement total au 31 décembre 2025).

### SUISSE

Le régime de retraite de Nexans Suisse SA est un plan basé sur des cotisations avec, à la retraite, la garantie d'un taux de rendement minimal et d'un taux fixe de conversion. Il offre des prestations répondant à la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle obligatoire (loi « LPP/BVG »).

Le plan doit être entièrement financé selon la loi « LPP/BVG ». En cas de sous financement, des mesures de rétablissement doivent être prises, telles qu'un financement supplémentaire soit de

l'employeur seul, soit de l'employeur et des employés, et/ou la réduction des prestations.

Le fonds de retraite est établi comme une entité juridique distincte. Cette fondation est responsable de la gestion du régime, et est composée d'un nombre égal de représentants de l'employeur et des employés. L'allocation stratégique des actifs doit respecter la directive de placement mise en place par la fondation, qui a pour objectif de limiter le risque de rendement.

Par ailleurs, la société Nexans Suisse SA est exposée à un risque viager concernant l'engagement. En effet, environ trois-quarts des engagements sont relatifs à des retraités.

La durée du plan est de l'ordre de 11 ans.

## ALLEMAGNE

Le régime le plus significatif de Nexans Deutschland GmbH est un régime à prestations définies fermé aux nouveaux entrants depuis le 1er janvier 2005. Pour les derniers salariés bénéficiaires de ce régime (ou pour les bénéficiaires de ce régime encore en activité), la prestation de retraite sera accordée sur la base des droits acquis au moment de la fermeture du régime. Ce plan n'est pas financé.

Les membres sont aussi couverts contre le risque d'invalidité. En général, la prestation d'invalidité sera versée en complément du montant des prestations de retraite futures. En sus, le régime prévoit des pensions de réversion.

Par ailleurs, la société Nexans Deutschland GmbH est exposée à un risque viager et d'indexation des pensions concernant l'engagement. En effet, presque 90% des engagements sont relatifs à des retraités.

La duration du plan est de l'ordre de 8 ans.

## Note 25 Provisions

Au 31 décembre, en millions d'euros	2025	2024
Risques sur affaires	57	85
Provisions pour restructuration	13	17
Autres provisions	117	107
<b>TOTAL</b>	<b>187</b>	<b>208</b>

Sauf précision contraire dans les libellés, les variations présentées ci-dessous correspondent aux activités poursuivies :

En millions d'euros	TOTAL	Risques sur affaires	Provisions pour réorganisation	Autres provisions
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>200</b>	<b>87</b>	<b>22</b>	<b>91</b>
Dotations	38	29	4	6
Reprises (provisions utilisées)	(23)	(14)	(7)	(2)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(16)	(12)	(1)	(3)
Regroupement d'entreprises	14	-	-	14
Écarts de conversion et autres	(1)	(3)	0	2
Mouvements liés aux activités abandonnées	(2)	(2)	(1)	1
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2024</b>	<b>208</b>	<b>85</b>	<b>17</b>	<b>107</b>
Dotations	72	33	9	29
Reprises (provisions utilisées)	(49)	(23)	(8)	(18)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(32)	(25)	(1)	(6)
Regroupement d'entreprises	7	3	-	4
Écarts de conversion et autres	0	(0)	0	1
Mouvements liés aux activités abandonnées	(20)	(16)	(4)	(1)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2025</b>	<b>187</b>	<b>57</b>	<b>13</b>	<b>117</b>

En raison de l'absence d'effet significatif, les provisions ci-dessus ne tiennent généralement pas compte d'un effet d'actualisation.

Les risques sur affaires concernent essentiellement les provisions constituées par le Groupe au titre de ses responsabilités contractuelles et notamment des garanties accordées aux clients, des pertes sur contrats déficitaires et des pénalités liées aux contrats commerciaux (voir **Note 32**). Elles intègrent également le cas échéant les provisions sur les contrats de construction en cours, conformément à la **Note 1.E.a**.

Les coûts de réorganisation s'élèvent à 48 millions d'euros en 2025. Ils comprennent essentiellement des coûts sociaux et des charges externes de consultants, dont notamment 36 millions de coûts associé à la transformation des activités Electrification (30 millions en 2024).

En 2025, comme au cours des années précédentes, les plans s'accompagnent, dans la mesure du possible, de mesures sociales négociées avec les instances représentatives du personnel et de mesures permettant de limiter les suppressions de postes et de favoriser les reclassements.

La colonne « Autres provisions » inclut principalement les provisions pour comportement anticoncurrentiel qui représentent 75 millions d'euros au 31 décembre 2025 (65 millions d'euros au 31 décembre 2024), voir **Note 32**.

Les reprises de provisions devenues sans objet sont dues à des risques qui se sont éteints ou dénoués par une sortie de ressources plus faible que celle qui avait été estimée sur la base des informations disponibles à la clôture de la période précédente (dont les provisions pour garanties données aux clients, venant à expiration).

# 05 ÉTATS FINANCIERS NEXANS 2025

Comptes consolidés

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport d'audit est en cours d'émission à la date de publication.

## Note 26 Endettement net

Depuis le 27 février 2024, Standard & Poor's a ajusté la perspective de la note long terme BB+ du Groupe de « positive » à « stable ». La notation n'a pas évolué au 31 décembre 2025.

### A. ANALYSE PAR NATURE

Au 31 décembre, en millions d'euros	Notes	2025	2024
Emprunts obligataires <sup>(a)</sup> – Non courant	26.C	1 318	1 317
Autres emprunts non courants <sup>(a)</sup>	26.D	255	252
<b>TOTAL EMPRUNTS NON COURANTS <sup>(b)</sup></b>		<b>1 573</b>	<b>1 568</b>
Emprunts obligataires <sup>(a)</sup> – Courant	26.C	-	-
Emprunts courants et intérêts courus non échus <sup>(b)</sup>	26.D	161	191
Concours bancaires		5	3
<b>TOTAL EMPRUNTS COURANTS <sup>(b)</sup></b>		<b>166</b>	<b>194</b>
<b>TOTAL DETTE FINANCIÈRE BRUTE <sup>(b)</sup></b>		<b>1 739</b>	<b>1 762</b>
Trésorerie		(910)	(1 202)
Équivalents de trésorerie		(725)	(52)
<b>TOTAL DETTE FINANCIÈRE (TRÉSORERIE) NETTE HORS DETTES SUR LOYERS FUTURS</b>		<b>105</b>	<b>508</b>
Dettes sur loyers futurs <sup>(c)</sup>		161	172
<b>TOTAL DETTE FINANCIÈRE NETTE</b>		<b>266</b>	<b>681</b>

(a) Hors intérêts courus non échus court terme et dettes sur loyers futurs.

(b) Hors dettes sur loyers futurs.

(c) Les dettes sur loyers futurs comprennent 117 millions d'euros de dettes non courantes, le solde correspondant à des dettes courantes. La charge d'intérêts afférente s'élève à 7 millions d'euros sur l'exercice 2025. Ces dettes sur loyers futurs n'incluent pas la part relative à l'entité AutoElectric, classée en IFRS 5 cf. **Note 12**.

Au 31 décembre 2025, le solde net des dépôts de trésorerie situés dans les banques libanaises s'élève à 2 millions d'euros (3 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Au 31 décembre 2025 comme au 31 décembre 2024, ils sont classés dans les autres créances nettes, hors de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

### B. VARIATION DE L'ENDETTEMENT BRUT

En millions d'euros	31 décembre 2024	Souscription/ Remboursement	Variation du périmètre de consolidation	Variation des intérêts	Transfert de non courant à courant	Autres <sup>(a)</sup>	31 décembre 2025
Emprunts obligataires – Non courant	1 317	-	-	2	-	-	1 318
Autres emprunts non courants	252	(4)	5	1	-	0	255
Emprunts obligataires – Courant	-	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts courants	145	(38)	16	-	-	(7)	116
Dettes sur loyers futurs	172	(58)	-	0	-	46	161
Intérêts courus non échus	45	N/A	-	0	-	(0)	46
<b>DETTE FINANCIÈRE BRUTE HORS CONCOURS BANCAIRES</b>	<b>1 931</b>	<b>(100)</b>	<b>22</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>39</b>	<b>1 895</b>

(a) La colonne « Autres » comprend principalement l'effet des nouveaux contrats de location signés au cours de l'exercice, diminué des résiliations anticipées, pour 75 millions d'euros sur les activités poursuivies. Cet effet net est sans impact sur la trésorerie du Groupe. Cette colonne comprend également l'effet des activités abandonnées pour -38 millions d'euros.

## C. EMPRUNTS OBLIGATAIRES

En millions d'euros	Valeur comptable à la clôture 2025	Valeur nominale à l'émission	Date d'échéance	Taux d'intérêt nominal
Emprunt obligataire 2028	415	400	5 avril 2028	5,50%
Emprunt obligataire 2029	585	575	29 mai 2029	4,13%
Emprunt obligataire 2030	361	350	11 mars 2030	4,25%
<b>TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES <sup>(a)</sup></b>	<b>1 361</b>	<b>1 325</b>		

(a) Dont intérêts courus à court terme pour 42 millions d'euros.

Le 11 mars 2024, Nexans a réalisé une première émission obligataire pour un montant de 350 millions d'euros, sur une échéance de six ans avec un coupon annuel de 4,25%. Le prix d'émission était à 100% de la valeur nominale de l'obligation.

Le 5 avril 2024, Nexans a remboursé l'émission obligataire de 200 millions d'euros souscrite en 2017 pour une durée ferme de 7 ans.

Le 29 mai 2024, une deuxième émission obligataire a été réalisée pour un montant de 575 millions d'euros, sur une échéance de cinq ans à un coupon annuel de 4,125%. Le prix d'émission était à 99,447% de la valeur nominale de l'obligation.

Le 5 avril 2023, Nexans avait réalisé sa première émission obligataire liée au développement durable d'un montant de 400 millions d'euros. Cette émission à taux fixe d'une durée de 5 ans (à échéance 5 avril 2028) était assortie d'un coupon annuel de 5,5 %. Le prix d'émission était de 100 % de la valeur nominale de l'obligation. Ce premier emprunt obligataire lié au développement durable s'inscrit dans le cadre du « Sustainable Financing Framework » de Nexans. Les obligations émises sont liées aux objectifs climatiques que Nexans s'est fixé pour le 31 décembre 2026 concernant la réduction de ses émissions de gaz à effets de serre des Scope 1 et 2, ainsi que pour la partie « Cradle-to-Shelf » du Scope 3. Le non-respect de l'une ou l'autre de ces obligations

entraînerait une augmentation de 50 points de base du taux de coupon de la dernière année.

Se référer plus généralement à la **Note 2** pour la prise en compte du changement climatique par le Groupe.

## D. EMPRUNTS NON OBLIGATAIRES

Le 6 octobre 2021, la Banque européenne d'investissement (BEI) avait accordé à Nexans un financement d'un montant de 200 millions d'euros, destiné à favoriser sa participation active à la transition énergétique mondiale et son engagement, dans le cadre de l'initiative Science Based Targets (SBTi), à atteindre le « Net-Zero » émission d'ici à 2050.

Le 5 avril 2022, Nexans a tiré la totalité de cette ligne de financement soit un montant de 200 millions d'euros. L'emprunt, remboursable in fine, a une maturité de cinq ans (à échéance 5 avril 2027) et est assorti d'un coupon annuel à taux fixe de 1,93%. Les intérêts courus non échus s'élèvent à 3 millions d'euros au 31 décembre 2025.

En 2025, Nexans a obtenu une nouvelle ligne de financement auprès de la BEI cf. **Note 29**.

Les emprunts courants comprennent également un encours de titres de créances négociables pour 96 millions d'euros, à maturité de trois mois en moyenne.

## E. ANALYSE PAR DEVISE ET TAUX D'INTÉRÊT DE LA DETTE FINANCIÈRE BRUTE

### DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES

(Au 31 décembre, hors intérêts courus non échus court terme)	TIE moyen pondéré <sup>(a)</sup> (en %)		En millions d'euros	
	2025	2024	2025	2024
Euro – Emprunt obligataire 2028	5,65%	5,65%	399	398
Euro – Emprunt obligataire 2029	4,34%	4,34%	571	570
Euro – Emprunt obligataire 2030	4,37%	4,37%	348	348
Euro – Emprunt Banque européenne d'investissement (EBI)	1,93%	1,93%	200	200
Autres	3,22%	3,20%	55	51
<b>TOTAL DETTES NON COURANTES <sup>(b)</sup></b>	<b>4,25%</b>	<b>4,33%</b>	<b>1 573</b>	<b>1 569</b>

(a) Taux d'intérêt effectifs.

(b) Hors dettes sur les loyers futurs.

L'endettement à moyen et long terme du Groupe est majoritairement à taux fixe.

Les dettes financières non courantes sont principalement composées d'une dette sur option d'achat / vente de titres (cf. **Note 23.D**) et d'une dette en France liée à un projet de

cession-bail n'ayant pas rempli les critères pour être qualifié de cession au sens d'IFRS 15. Elles comprennent par ailleurs des dettes financières en autres devises que l'euro liées à des emprunts souscrits en Chine et en Côte d'Ivoire.

# 05 ÉTATS FINANCIERS NEXANS 2025

Comptes consolidés

*Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport d'audit est en cours d'émission à la date de publication.*

## DETTES FINANCIÈRES COURANTES

(Au 31 décembre)	TIE moyen pondéré <sup>(a)</sup> (en %)		En millions d'euros	
	2025	2024	2025	2024
Euro – Programme de titres de créances négociables	2,23%	4,15%	96	120
Euro – Autres	1,89%	N/A	3	N/A
Dollar américain	5,16%	5,74%	17	10
Autres	7,00%	4,52%	5	18
<b>TOTAL DETTES COURANTES HORS INTÉRÊTS COURUS <sup>(b)</sup></b>	<b>2,82%</b>	<b>4,31%</b>	<b>120</b>	<b>148</b>
Intérêts courus (y compris intérêts courus non échus sur dettes non courantes)	N/A	N/A	45	45
<b>TOTAL DETTES COURANTES <sup>(b)</sup></b>	<b>2,82%</b>	<b>4,31%</b>	<b>166</b>	<b>194</b>

(a) Taux d'intérêt effectifs

(b) Hors dettes sur les loyers futurs.

À fin décembre 2025, la dette court terme en devise euro se compose de l'encours de titres de créances négociables mentionné en **Note 29.A** et d'autres dettes courantes en Espagne.

L'endettement en dollar américain provient principalement de la Colombie et du Brésil.

Les dettes financières libellées dans des devises autres que l'euro et le dollar américain correspondent essentiellement à des emprunts souscrits localement en Afrique (Côte d'Ivoire). Ces financements sont dans certains cas rendus nécessaires pour les filiales n'ayant pas accès à un financement centralisé du fait de leur situation géographique. Ils peuvent néanmoins permettre de bénéficier de taux d'emprunt particulièrement attractifs ou d'éviter un risque de change potentiellement important selon les zones géographiques considérées.

L'endettement à court terme du Groupe est majoritairement à taux fixe.

## F. ANALYSE PAR ÉCHÉANCES (Y COMPRIS INTÉRÊTS À PAYER)

Nexans Financial and Trading Services, filiale à 100% de Nexans, assure la gestion de la trésorerie centrale du Groupe. La société Nexans, en tant que holding de tête, continue néanmoins de porter les financements obligataires à long terme du Groupe.

Nexans Financial and Trading Services suit sur une base hebdomadaire l'évolution des liquidités disponibles des holdings de tête du Groupe et la structure de financement du Groupe dans son ensemble (voir **Note 29.A**).

Compte tenu des liquidités disponibles à court terme et de la structure à long terme de l'endettement du Groupe, l'échéancier des dettes est présenté sur un horizon à moyen et long terme :

## ÉCHÉANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

En millions d'euros	< 1 an		1 an-5 ans		> 5 ans		Total	
	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts
Emprunt obligataire 2028	-	22	400	44	-	-	400	66
Emprunt obligataire 2029	-	24	575	71	-	-	575	95
Emprunt obligataire 2030	-	15	350	60	-	-	350	74
Emprunt Banque européenne d'investissement (BEI)	-	4	200	4	-	-	200	8
Programme de titres de créances négociables	96	0	-	-	-	-	96	0
Autres emprunts et concours bancaires	24	2	21	6	42	0	87	8
Dettes sur loyers futurs	45	10	54	19	63	24	161	53
<b>TOTAL</b>	<b>165</b>	<b>78</b>	<b>1 600</b>	<b>203</b>	<b>105</b>	<b>24</b>	<b>1 869</b>	<b>305</b>

Remarques relatives à la construction du tableau des échéanciers :

- Les dérivés de change ou de taux en couverture de la dette externe du Groupe sont non significatifs à l'échelle du Groupe ;
- La contre-valeur euro présentée dans l'échéancier pour les emprunts en devises étrangères a été calculée en utilisant les taux de change de clôture au 31 décembre 2025 ;

- Par hypothèse, il est considéré que le nominal des emprunts courants et des concours bancaires sera intégralement remboursé de manière régulière tout au long de l'exercice 2026 ;
- La charge d'intérêt a été calculée sur la base du taux contractuel pour les emprunts à taux fixe et sur la base du taux d'intérêt moyen pondéré constaté au 31 décembre 2025 (voir ci-dessus **Note 26.D**) pour les emprunts à taux variable.

## Note 27 Dettes fournisseurs et autres passifs courants

Au 31 décembre, en millions d'euros

	2025	2024
<b>FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS</b>	<b>1 742</b>	<b>1 622</b>
Dettes sociales	225	270
Dettes d'impôts courants sur les sociétés	64	66
Autres dettes fiscales	23	39
Produits constatés d'avance	2	4
Autres dettes	111	129
<b>AUTRES PASSIFS COURANTS</b>	<b>425</b>	<b>508</b>

Dans le cadre de ses achats de cuivre, les pratiques de marché permettent au Groupe de prendre part à des opérations de financement permettant le paiement à la livraison du fournisseur par un établissement bancaire puis le paiement à l'échéance de la facture initiale de l'établissement bancaire par le Groupe. Le coût de financement de l'opération est négocié en amont avec le fournisseur qui l'inclut dans ses factures au Groupe. Ces opérations n'entraînent aucune extension pour le Groupe du délai de paiement octroyé initialement par le fournisseur (qui reste inchangé) et n'ont pas pour conséquence de permettre aux fournisseurs d'être réglés avant l'échéance de leur facture puisque cette possibilité existait préalablement et indépendamment. Le Groupe a donc jugé qu'elles ne rentraient pas dans le champ d'application de l'affacturage inversé ou toute autre opération de financement des dettes fournisseurs au sens de l'amendement d'IFRS 7 publié en mai 2023.

Les dettes fournisseurs relatives aux achats de cuivre présentent des échéances allant de 30 à 120 jours en fonction de la zone géographique dans laquelle l'opération d'achat se déroule et des différents accords contractuels. Au 31 décembre 2025 les dettes fournisseurs du Groupe incluent un montant de 449 millions d'euros (341 millions d'euros au 31 décembre 2024) relatifs à ces conditions de paiements négociées.

Les différents outils mis en place par le Groupe, détaillés en **Note 29** des annexes aux comptes consolidés, permettraient de mitiger le risque de liquidité qui pourrait être induit par l'arrêt des opérations précitées.

Les dettes envers les fournisseurs d'immobilisations s'élèvent à 8 million d'euros au 31 décembre 2025 (3 million d'euros au 31 décembre 2024).

## Note 28 Instruments dérivés

En millions d'euros	31 décembre 2025							31 décembre 2024		
	Notionnels				Valeur de marché			Notionnels	Actif	Passif
Dérivés de change	USD	NOK	EUR	Autres	Total	Actif	Passif	Notionnels	Actif	Passif
<b>DÉRIVÉS DE CHANGE – COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE</b>										
Vente à terme	417	4 238	5 525	460	10 640			9 492		
Achat à terme	748	6 416	3 217	293	10 676			9 501		
<b>DÉRIVÉS DE CHANGE – COUVERTURE ÉCONOMIQUE</b>										
Vente à terme	466	569	737	913	2 686			2 252		
Achat à terme	596	81	1 368	624	2 670			2 247		
<b>Dérivés de métaux</b>										
<b>DÉRIVÉS DE MÉTAUX – COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE</b>										
Vente à terme	356	45	9	-	409			219		
Achat à terme	572	100	55	-	727			669		
<b>TOTAL DÉRIVÉS DE CHANGE ET MÉTAUX</b>										
						<b>124</b>	<b>138</b>		<b>86</b>	<b>172</b>

## DÉRIVÉS DE CHANGE

En 2025, la part inefficace sur les dérivés de change représente un gain de 50 millions d'euros. Elle est incluse dans la ligne « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat consolidé pour la partie opérationnelle et dans la ligne « Coût de l'endettement financier (net) » pour la partie financière.

Au titre de la couverture de flux de trésorerie, 47 millions d'euros de pertes nettes ont été comptabilisées dans l'état du résultat global consolidé, tandis que le montant net recyclé par résultat est une perte de 34 million d'euros.

## Note 29 Risques financiers

La Direction de la « Trésorerie, des Financements et du Métal » définit la politique de gestion des risques financiers, à savoir :

- La gestion des risques de liquidité, de change, de taux, de crédit et de contrepartie bancaires ;
- La gestion des risques liés à la variation des cours des métaux non ferreux, de crédit ou de contrepartie financière pour les intervenants sur ces marchés de métaux non ferreux.

Cette direction est localisée au sein de l'entité juridique Nexans Financial and Trading Services.

Les risques de change, de taux et l'accès à la liquidité sont gérés de façon centralisée pour les filiales situées dans des pays où la réglementation le permet.

Les principales filiales dont l'accès à la liquidité n'est pas centralisé au 31 décembre 2025 sont situées au Maroc, en Chine, en Corée du Sud, au Pérou, au Brésil, au Ghana, en Colombie, et dans une certaine mesure au Liban et au Chili. Ces filiales, qui ont leurs propres relations bancaires, sont néanmoins soumises aux procédures du Groupe en matière de choix de leurs banques, de gestion des risques de change et de taux.

La politique de gestion du risque lié aux métaux non ferreux est aussi définie et contrôlée de manière centralisée pour l'ensemble du Groupe par la Direction de la « Trésorerie, des Financements et du Métal », qui centralise l'accès au marché au travers de l'entité Nexans Financial Trading and Services, en répondant aux demandes des filiales. Les seules filiales à accéder directement au marché sans passer par Nexans Financial Trading and Services sont situées au Brésil, en Corée du Sud, en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Chine au 31 décembre 2025.

### A. RISQUE DE LIQUIDITÉ

#### FINANCEMENT DU GROUPE

##### SUIVI ET CONTRÔLE DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

La Direction de la « Trésorerie, des Financements et du Métal » suit sur une base régulière l'évolution de la position de trésorerie et de liquidité du Groupe (holdings et entités opérationnelles). Les filiales reportent ainsi des prévisions de trésorerie pour les quatre semaines du mois en cours ainsi que pour les deux mois suivants. Ces prévisions sont ensuite comparées aux réalisations.

Les financements bancaires souscrits par les filiales qui ne se financent pas auprès de Nexans Financial and Trading Services (filiales non centralisées) doivent être préalablement approuvés par le « Comité de Financement » et ne doivent pas, sauf dérogation expresse, avoir une durée supérieure à 12 mois.

## DÉRIVÉS DE MÉTAUX

En 2025, la part inefficace des dérivés de couverture de flux de trésorerie représente un montant non significatif inclus dans la ligne « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux » du compte de résultat consolidé, au sein des « Autres produits et charges opérationnels ».

Au titre de la couverture de flux de trésorerie, 81 millions d'euros de gains ont été comptabilisés dans l'état du résultat global consolidé et 10 millions d'euros de gains ont été recyclés par résultat.

Les principaux indicateurs de liquidité suivis sont le montant non utilisé des limites de crédits accordées au Groupe sous diverses formes ainsi que les liquidités disponibles.

Le Groupe suit par ailleurs la dette financière nette sur une base mensuelle.

#### GESTION DES EXCÉDENTS DE TRÉSORERIE DU GROUPE

La politique du Groupe pour le placement de ses excédents de liquidité est guidée par les deux principes suivants : disponibilité et sécurité. Les banques considérées par le Groupe comme des contreparties acceptables pour les placements doivent avoir des notations court terme minima de A2 chez Standard & Poor's et P2 chez Moody's ou être majoritairement détenues par l'État de leur pays d'origine (membre de l'Union européenne, Canada ou États-Unis).

Au 31 décembre 2025, les excédents de trésorerie du Groupe sont classés sur la ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » du bilan consolidé et peuvent être placés dans des comptes courants bancaires ou des dépôts et placements à moins de trois mois et liquides ou des fonds monétaires.

En exception aux éléments cités ci-dessus et du fait de la crise existant au Liban, les dépôts bancaires dans les banques libanaises ont été exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie cf. [Note 26](#).

#### PRINCIPALES SOURCES DE FINANCEMENT

Le Groupe a poursuivi au cours de ces dernières années une politique de diversification de ses sources de financement :

- Émissions obligataires 2028, 2029 et 2030 (voir [Note 26](#)) ;
- Une ligne de crédit syndiqué à moyen terme renouvelée le 25 octobre 2022 pour un montant de 800 millions d'euros et pour une durée initiale de cinq ans. En octobre 2024, le Groupe a activé sa seconde option d'extension, portant la maturité de la ligne à 2029 ;
- Deux lignes de financement accordées par la Banque européenne d'investissement (BEI), d'une part pour un montant de 200 millions d'euros, signée en octobre 2021 et tirée entièrement en avril 2022, d'autre part pour un montant de 250 millions d'euros signée en juillet 2025 et non tirée au 31 décembre 2025 ;
- Un programme de titres de créances négociables signé le 21 décembre 2018 pour un montant maximum de 400 millions d'euros, porté à 600 millions d'euros en 2021. L'encours est de 96 millions d'euros au 31 décembre 2025 (120 millions d'euros au 31 décembre 2024) ;

- Les opérations d'affacturage de créances commerciales concernent principalement les pays suivants pour un montant total de 201 millions d'euros au 31 décembre 2025 (181 millions d'euros au 31 décembre 2024) :
  - Au 31 décembre 2025, Nexans France SAS a cédé 40 millions d'euros de créances dans le cadre d'un programme mis en place sur le second semestre 2025 (25 millions d'euros au 31 décembre 2024 via un autre programme) ;
  - En Finlande, le montant de créances cédées est de 37 millions d'euros au 31 décembre 2025 (30 millions d'euros au 31 décembre 2024) ;
  - En Suède, le montant de créances cédées est de 33 millions d'euros au 31 décembre 2025 (27 millions d'euros au 31 décembre 2024) ;
  - En Norvège, le montant de créances cédées dans le cadre du programme d'affacturage est de 28 millions d'euros au 31 décembre 2025 (37 millions d'euros au 31 décembre 2024) ;
  - En Italie, le montant de créances cédées est de 19 millions d'euros au 31 décembre 2025 (8 millions d'euros au 31 décembre 2024) ;
  - En Grèce, le montant de créances cédées est de 19 millions d'euros au 31 décembre 2025 (15 millions d'euros au 31 décembre 2024).

L'analyse des caractéristiques de ces contrats et programmes ayant mis en évidence que les droits aux flux de trésorerie des créances et la quasi-intégralité des risques et avantages liés aux créances étaient transférés au factor, les cessions opérées dans ce cadre ont été considérées comme déconsolidantes en IFRS.

- Des lignes de crédit locales.

## COVENANTS ET CLAUSES D'EXIGIBILITÉ ANTICIPÉE

Le 25 octobre 2022, le Groupe a signé un nouveau contrat de crédit syndiqué pour un montant de 800 millions d'euros, remplaçant le contrat de crédit syndiqué signé en 2018. Son échéance a été portée au 25 octobre 2029 suite à l'exercice de la seconde option d'extension d'un an par le Groupe (la première option d'extension ayant été exercée en octobre 2023).

Le 6 octobre 2021, la Banque européenne d'investissement (BEI) avait accordé à Nexans un financement d'un montant de 200 millions d'euros, destiné à favoriser sa participation active à la transition énergétique mondiale et son engagement dans le cadre de l'initiative Science Based Targets (SBTi), à atteindre le « Net-Zero » émission d'ici à 2050. En avril 2022, le Groupe a procédé au tirage de ce financement pour un montant de 200 millions d'euros. Le remboursement se fera in fine en avril 2027.

Le 31 juillet 2025, la Banque européenne d'investissement (BEI) a accordé un nouveau financement de 250 millions d'euros, pour soutenir ses programmes de recherche, développement et innovation sur la période 2024-2029, ainsi que certains investissements industriels. Ce financement n'est pas tiré au 31 décembre 2025.

Le crédit syndiqué renouvelé ainsi que le financement de la Banque européenne d'investissement (BEI) comportent une obligation de respect de deux ratios financiers :

- Un ratio d'endettement financier net consolidé par rapport aux capitaux propres consolidés incluant les intérêts ne donnant pas le contrôle qui ne doit pas excéder 1,20 ; et
- Un ratio d'endettement maximum exprimé en multiple d'EBITDA consolidé tel que défini en **Note 1.E.b** qui ne doit pas excéder 3,2.

Au 31 décembre 2025, comme à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration, ces ratios sont très largement respectés.

Le non-respect des engagements pris au titre du crédit syndiqué ou des financements de la Banque européenne d'investissement (BEI) entraînerait selon leur nature soit immédiatement, soit après une période définie dans le contrat, l'indisponibilité des lignes non tirées et la déchéance du terme sur les tirages en cours.

Le Groupe n'est pas soumis à d'autres contraintes en termes de ratios financiers.

Il existe pour le contrat de crédit syndiqué ainsi que pour les financements de la Banque européenne d'investissement (BEI) des engagements classiques pouvant conduire à une exigibilité anticipée (sûreté négative, défaut croisé, pari-passu, changement de contrôle).

## B. RISQUE DE TAUX

Le Groupe structure son financement de telle sorte qu'il ne soit pas exposé à un risque de hausse des taux d'intérêt :

- L'endettement à moyen et long terme du Groupe est très majoritairement à taux fixe et est constitué essentiellement au 31 décembre 2025 des emprunts obligataires 2028, 2029 et 2030, ainsi que de l'emprunt tiré auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI) ;
- L'endettement à court terme du Groupe comprend les titres de créances négociables émis à taux fixe dont la maturité est inférieure à douze mois. Le reste de l'endettement à court terme du Groupe est à taux variable basé sur des indices monétaires en fonction de la devise sous-jacente (€STR, EURIBOR, SOFR, SONIA... ou tout autre taux équivalent).

Les dettes financières à taux fixe souscrites à l'origine sur des échéances inférieures à un an sont par ailleurs assimilées à de la dette financière à taux variable. La trésorerie court terme est investie dans des instruments à moins d'un an donc à taux révisable (taux fixe renégocié au renouvellement) ou à taux variable (€STR, EURIBOR, SOFR, SONIA... ou tout autre taux équivalent). De ce fait, l'exposition nette courante du Groupe aux fluctuations de taux est limitée puisqu'il s'agit d'une exposition nette active, de respectivement 1 514 millions d'euros et 1 106 millions d'euros au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024.

En 2025, comme en 2024, le Groupe n'a pas utilisé d'instruments de couverture de risque de taux.

# 05 ÉTATS FINANCIERS NEXANS 2025

Comptes consolidés

*Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport d'audit est en cours d'émission à la date de publication.*

L'endettement net du Groupe se répartit comme suit entre taux variables et taux fixes :

Au 31 décembre, en millions d'euros	2025			2024		
	Courant	Non Courant	Total	Courant	Non Courant	Total
<b>TAUX VARIABLES</b>						
Dette financière <sup>[a]</sup>	120	1	122	149	0	149
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 634)	-	(1 634)	(1 254)	-	(1 254)
<b>POSITION NETTE À TAUX VARIABLES</b>	<b>(1 514)</b>	<b>1</b>	<b>(1 513)</b>	<b>(1 106)</b>	<b>-</b>	<b>(1 106)</b>
<b>TAUX FIXES</b>						
Dette financière <sup>[a]</sup>	90	1 688	1 778	80	1 706	1 785
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	-	-	-
<b>POSITION NETTE À TAUX FIXES</b>	<b>90</b>	<b>1 688</b>	<b>1 778</b>	<b>80</b>	<b>1 706</b>	<b>1 785</b>
<b>DETTES FINANCIÈRES NETTES</b>	<b>(1 425)</b>	<b>1 690</b>	<b>266</b>	<b>(1 026)</b>	<b>1 706</b>	<b>681</b>

[a] Inclut la part court terme des intérêts courus non échus sur la dette long terme.

## C. RISQUES SUR LES COURS DE CHANGE ET DE MÉTAUX

L'exposition au risque de change est essentiellement liée aux transactions opérationnelles (achats et ventes).

En raison de sa présence internationale, le Groupe est par ailleurs exposé à un risque de conversion sur l'actif net des filiales ayant une monnaie fonctionnelle autre que l'euro. Le Groupe a pour politique de ne pas couvrir ce risque.

La sensibilité du Groupe au risque de change sur ses flux d'exploitation est considérée comme limitée en raison de la structure même de son activité. En effet, mis à part l'activité PWR-Transmission, la plupart des filiales opérationnelles ont une très forte dimension locale. Le Groupe a pour politique de couvrir les risques sur les cours des métaux non ferreux et de change liés à ses flux commerciaux significatifs contractuels prévisibles et à certains flux budgétés. L'activité résultant de ces couvertures peut avoir pour conséquence de maintenir certaines positions ouvertes. Dans ce cas, les positions sont limitées dans leur montant et leur durée, et contrôlées par la Direction de la « Trésorerie, des Financements et du Métal ».

La politique de gestion du risque sur les métaux non ferreux est définie par la Direction financière. Elle est mise en œuvre par les filiales qui achètent du cuivre, de l'aluminium et dans une moindre mesure du plomb. La principale exposition du Groupe porte sur le cuivre.

### MODALITÉS DE SUIVI ET DE COUVERTURE DE L'EXPOSITION CHANGE

Le contrôle de l'application des procédures en matière de risque de change s'exerce par l'envoi trimestriel à la Direction de la « Trésorerie, des Financements et du Métal » par toutes les filiales exposées à ce type de risque, qu'elles soient ou non dans le système centralisé de mise en commun des liquidités, d'un rapport détaillant leurs flux futurs en devises et les couvertures qui y sont affectées.

La Direction de la « Trésorerie, des Financements et du Métal » a développé des outils de formation à l'attention des équipes opérationnelles, et réalise des missions de contrôle ad hoc pour s'assurer de la bonne compréhension des procédures et de leur application. Enfin, le département « Audit Interne » examine régulièrement l'application des procédures d'identification et de couverture des risques de change lors de ses propres missions d'audit dans les filiales du Groupe.

Certaines offres sont par ailleurs remises dans une devise différente de celle dans laquelle l'unité opère. Le risque de change lié à ces offres n'est pas systématiquement couvert, ce qui peut générer un gain ou une perte pour le Groupe dans le cas d'une forte variation du cours de change entre la remise de l'offre et son acceptation par le client. Toutefois, dans ce cas, le Groupe s'emploie à réduire son risque potentiel en limitant dans le temps la validité de ses offres et en tenant compte de ce risque au travers du prix proposé.

Le risque de change est identifié au niveau des filiales du Groupe. Les trésoriers des filiales couvrent de façon centralisée ou localement le risque en réalisant des opérations de change à terme, soit avec la Direction de la « Trésorerie, des Financements et du Métal » pour les filiales sous le système centralisé de mise en commun des liquidités, soit avec leurs banques locales pour les autres filiales. L'objectif est de ramener les flux dans la devise fonctionnelle de la filiale et/ou d'éviter des positions ouvertes sur une devise donnée pour une maturité donnée.

### MODALITÉS DE SUIVI ET DE COUVERTURE DE L'EXPOSITION MÉTAL

Le Groupe a mis en place une centralisation du risque de couverture des risques liés à la variation des cours des métaux non ferreux pour un certain nombre de filiales. Chaque société du Groupe communique ses expositions à la Direction de la « Trésorerie, des Financements et du Métal ».

Le contrôle de la bonne application des procédures en termes de gestion et de couverture du risque métal se fait via une remontée trimestrielle par chaque filiale opérationnelle de son exposition au risque cuivre, aluminium et plomb (exposition en tonnes et en valeur). Ces rapports sont analysés et consolidés au niveau Groupe par la Direction de la « Trésorerie, des Financements et du Métal ».

Par ailleurs, la Direction de la « Trésorerie, des Financements et du Métal » assure des missions de formation selon les besoins, afin de s'assurer de la bonne compréhension des procédures et de leur application. Elle a de plus développé des modules de formation sur l'intranet du Groupe à l'attention des équipes opérationnelles : personnel de vente, acheteurs, financiers et « opérateurs de couverture », ces derniers étant en charge au quotidien des couvertures de risques sur métaux. Enfin, le département « Audit Interne » examine l'application des procédures d'identification et de couverture des risques métal lors de ses propres missions d'audit dans les filiales opérationnelles du Groupe.

Pour faire face aux conséquences de la volatilité des prix des métaux non ferreux (cuivre et dans une moindre mesure aluminium et plomb), Nexans a pour politique de répercuter dans ses tarifs les prix des métaux et de couvrir son risque soit par le biais d'une couverture physique, soit par le biais de contrats de dérivés sur les bourses des métaux de Londres, de New York et dans une moindre mesure de Shanghai. Au titre de ces règles de gestion, Nexans ne dégage pas de résultat de nature spéculative sur les métaux.

Pour que les unités puissent assurer leur cycle normal d'exploitation, elles doivent néanmoins disposer en permanence d'un stock minimum de métal, appelé « Stock Outil ». Ce Stock Outil correspond aux quantités minimales nécessaires au bon fonctionnement des unités de production. En conséquence, les quantités de métal correspondant au Stock Outil ne sont pas couvertes et restent valorisées à leur coût d'achat initial au sein de la marge opérationnelle. Comme précisé dans la **Note 1.E.c**, le Stock Outil est en revanche valorisé au coût unitaire moyen pondéré (CUMP) dans le résultat opérationnel, l'écart entre la valorisation historique et la valorisation au CUMP étant comptabilisé sur la ligne « Effet Stock Outil » du compte de résultat.

La réduction via cession du volume de Stock Outil, sous l'effet d'une évolution structurelle des tonnages nécessaires au fonctionnement d'une entité du fait de réorganisations structurantes pour le Groupe ou d'une variation très sensible et durable du niveau d'activité dans certains métiers, peut se traduire par un impact sur la marge opérationnelle du Groupe.

La marge opérationnelle du Groupe reste par ailleurs partiellement exposée aux fluctuations du prix des métaux non ferreux pour certaines lignes de produits telles que les câbles en cuivre de l'activité système de câblage et les produits du secteur du bâtiment. Pour ces marchés, il y a habituellement une répercussion des variations des prix des métaux non ferreux sur le prix de vente mais avec un décalage dans le temps qui peut induire un impact sur les marges. La vive concurrence sur ces marchés a aussi une influence sur les délais de répercussion des variations de prix.

Conformément à la politique de gestion décrite plus haut, le Groupe ne s'engage sur des flux physiques (commandes de clients ou de fournisseurs pour leur composante cuivre) que pour servir son exploitation et sur des flux futurs (contrats sur le LME, COMEX ou SHFE, voir **Note 29.D** partie « Instruments dérivés sur les métaux ») que dans une logique de couverture. Les principales filiales de Nexans documentent cette couverture conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 (couverture de flux de trésorerie).

## D. RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Outre l'exposition commerciale, le risque financier de contrepartie provient principalement des opérations sur dérivés pour couvrir les risques de change et sur les métaux non ferreux ainsi que des placements et dépôts du Groupe auprès d'établissements bancaires.

### RISQUE DE CRÉDIT CLIENT

La diversité des métiers, des bases de clients et l'implantation géographique internationale du Groupe sont des facteurs naturels d'atténuation du risque de crédit client. Dans aucun pays, aucun client ne représente en effet à la clôture de l'exercice 2025 un encours supérieur à 5% des créances totales du Groupe, à l'exception de Sonepar avec un encours de 7%.

Le Groupe pratique par ailleurs une politique active de gestion et de réduction de son risque de crédit client via une politique de credit management commune au Groupe qui est déployée aux filiales à l'international. Une partie des créances clients n'est pas couverte par ce programme d'assurance Groupe et des études au cas par cas sont faites pour trouver des solutions. Les crises économiques et politiques récentes dans le monde ont rendu difficile l'environnement de marché. Un focus particulier est mené par le Groupe pour optimiser les paiements par nos clients afin de contenir tout retard ou contestation. De ce fait, et au vu de l'état actuel de notre police, assez favorable, l'assureur crédit nous confirme son soutien et sa volonté de nous accompagner dans notre stratégie de développement dans le futur.

### DÉRIVÉS DE CHANGE

Afin de limiter le risque de contrepartie, la politique du Groupe n'autorise, pour les entités ayant des engagements commerciaux à moyen ou long terme, la prise de dérivés de change à plus d'un an qu'avec des contreparties bancaires dont la notation à moyen et long terme est supérieure ou égale à A- chez Standard & Poor's ou A3 chez Moody's. Pour les opérations d'une durée inférieure à un an, les contreparties bancaires autorisées ont des notations à court terme supérieures ou égales à A2 chez Standard & Poor's et P2 chez Moody's. Lorsque ces notations ne peuvent être respectées en raison des conditions bancaires existant dans certains pays, les entités concernées maintiennent une exposition minimum, répartie sur au moins deux banques pour limiter le risque de contrepartie.

Pour les filiales qui ne sont pas sous le système centralisé de mise en commun des liquidités, le même critère s'applique mais peut souffrir certaines exceptions en particulier pour les filiales situées dans des pays dont la notation souveraine est inférieure aux critères retenus. Dans ce cas, il est demandé aux filiales de traiter leurs opérations à terme impliquant un risque de contrepartie, avec des agences ou filiales de groupes bancaires dont la maison mère répond aux critères de risque définis ci-dessus.

# 05 ÉTATS FINANCIERS NEXANS 2025

Comptes consolidés

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport d'audit est en cours d'émission à la date de publication.

La répartition des montants notionnels (somme des valeurs absolues des notionnels acheteurs et vendeurs) par échéance au 31 décembre 2025 présente par ailleurs une forte exposition à des maturités courtes (filiales placées ou non sous le système centralisé de mise en commun des liquidités) :

Au 31 décembre, en millions d'euros	2025		2024	
	Montants notionnels Acheteurs	Montants notionnels Vendeurs	Montants notionnels Acheteurs	Montants notionnels Vendeurs
À moins d'un an	6 666	6 680	5 872	5 913
Entre 1 an et 2 ans	2 826	2 824	1 215	1 221
Entre 2 ans et 3 ans	1 555	1 548	2 252	2 236
Entre 3 ans et 4 ans	1 578	1 565	1 314	1 295
Au-delà de 4 ans	720	709	1 095	1 079
<b>TOTAL</b>	<b>13 345</b>	<b>13 326</b>	<b>11 748</b>	<b>11 744</b>

## INSTRUMENTS DÉRIVÉS SUR LES MÉTAUX

Le Groupe Nexans intervient sur trois marchés organisés pour couvrir ses risques sur le cuivre, l'aluminium et dans une moindre mesure le plomb : le LME à Londres, le COMEX à New York et marginalement le SHFE à Shanghai. La quasi-totalité des opérations faites sont des opérations de marché simples d'achat et de vente. En règle générale, le Groupe n'a pas recours au marché des options.

La Direction de la « Trésorerie, des Financements et du Métal » traite les opérations pour le compte de la quasi-totalité des filiales. Les opérations de couverture des métaux non ferreux conclues sur les bourses de matières premières donnent lieu à un risque de contrepartie, susceptible de se matérialiser de deux manières :

- soit par le risque de non recouvrement des éventuels dépôts de liquidités (« appels de marge ») ;
- soit par le risque de remplacement des contrats objets du défaut (exposition de « mise au marché », c'est-à-dire par le risque que les termes du contrat de remplacement soient différents des termes initiaux).

La Direction de la « Trésorerie, des Financements et du Métal » gère le risque de contrepartie de ses instruments dérivés via l'application d'une procédure fixant des limites par contrepartie et par nature de transaction. Le niveau de ces limites dépend en particulier de la notation de ces contreparties. Par ailleurs, les transactions effectuées sont régies par des contrats cadres qui permettent de compenser soldes créditeurs et soldes débiteurs sur chaque contrat (contrats des principales associations internationales de futures et d'options).

La répartition des montants notionnels des instruments dérivés sur les métaux (somme des valeurs absolues des notionnels acheteurs et vendeurs) par échéance au 31 décembre 2025 est la suivante :

Au 31 décembre, en millions d'euros	2025		2024	
	Montants notionnels Acheteurs	Montants notionnels Vendeurs	Montants notionnels Acheteurs	Montants notionnels Vendeurs
À moins d'un an	582	408	507	219
Entre 1 an et 2 ans	75	1	79	-
Entre 2 ans et 3 ans	68	-	41	0
Entre 3 ans et 4 ans	2	-	40	-
Au-delà de 4 ans	-	-	1	-
<b>TOTAL</b>	<b>727</b>	<b>409</b>	<b>669</b>	<b>219</b>

Le Groupe choisit le plus souvent ses contreparties parmi ses partenaires financiers, à condition que leur notation long terme soit égale ou supérieure à A-/A3. Les contreparties pour lesquelles la notation est entre BBB-/Baa3 et BBB+/Baa1 peuvent être acceptées, mais l'exposition cumulée du Groupe sur ces contreparties est régulièrement revue pour les contreparties notées BBB+, BBB ou BBB-.

En Australie et en Nouvelle-Zélande, pour des raisons de contrainte horaire, les entités du Groupe traitent avec un courtier australien lequel ne fait pas l'objet d'une notation mais vis-à-vis duquel le montant d'exposition est limité. En Chine, les filiales couvrent leur risque métal sur la bourse des métaux de Shanghai (SHFE) à laquelle n'ont accès que des courtiers locaux.

Par ailleurs, les transactions effectuées sont régies pour la plupart par des contrats cadres (contrats des principales associations internationales de futures et d'options), lesquels permettent, en cas de défaut, d'effectuer une compensation des actifs et des passifs d'une filiale du Groupe envers la contrepartie faisant défaut.

Le risque de contrepartie théorique maximal du Groupe sur ses activités de dérivés métaux peut être mesuré comme la somme des soldes créditeurs (incluant les mises au marché positives) et dépôts de liquidités, une fois ces compensations contractuelles effectuées. Au 31 décembre 2025, ce risque maximum théorique se limite à 66 millions d'euros. Il était de 6 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Les appels de marge au titre des contrats à terme d'achats de cuivre dont la valeur de marché était négative à cette date (voir **Note 21**) représentent un montant de 4 millions d'euros au 31 décembre 2025 (5 millions d'euros au 31 décembre 2024).

En conclusion, l'exposition du Groupe au risque de crédit est limitée. Le Groupe considère que sa gestion du risque de contrepartie est conforme à la pratique du marché mais qu'elle ne peut prémunir les états financiers du Groupe contre un impact important en cas de réalisation de risque systémique.

### RISQUE SUR LES DÉPÔTS ET PLACEMENTS

Les dépôts et placements auprès des établissements bancaires des excédents de trésorerie de Nexans Financial Trading Services, Nexans SA et Nexans Canada au 31 décembre 2025 sont des disponibilités s'élevant au total à 1 333 millions d'euros et représentant environ 82 % du total Groupe. La totalité de ces dépôts et placements ont des contreparties avec une notation entre A et AA- selon Standard & Poor's.

Pour les autres filiales du Groupe, le risque de contrepartie sur les dépôts et placements est géré selon les principes et procédures décrits en **Note 29.A**.

### E. ANALYSES DE SENSIBILITÉ AUX RISQUES DE MARCHÉ

Les paragraphes ci-dessous présentent la sensibilité du résultat et des capitaux propres du Groupe à une variation des principaux risques de marché précédemment identifiés.

#### SENSIBILITÉ AUX COURS DU CUIVRE

Une fluctuation des cours du cuivre est susceptible d'avoir un impact sur les états financiers tant en termes de résultat ou fonds propres que de besoins de financement du Groupe. Les calculs de sensibilité sont réalisés sur la base d'une hypothèse de hausse des prix du cuivre. Dans le cas d'une baisse des cours du cuivre, les effets seraient de sens opposé.

- Une hausse des prix du cuivre aurait pour effet :
- une majoration de la valeur de marché du portefeuille d'engagements papiers cuivre (le Groupe est acheteur net sur les marchés) ;
- une revalorisation à la hausse du Stock Outil du Groupe ;
- une hausse limitée du besoin en fonds de roulement du Groupe, et donc une hausse limitée de ses besoins de financement (l'éventuel effet positif à court terme des appels de marge n'est pas pris en compte dans la simulation).

Au niveau du Groupe, l'impact sur le besoin en fonds de roulement est limité et résulte principalement du débouclage des dérivés. Des variations significatives peuvent se produire au niveau des entités locales en lien avec les conditions de prix.

La majoration de la valeur de marché des engagements papiers affecterait positivement soit le résultat opérationnel soit les capitaux propres du Groupe en fonction du traitement comptable retenu pour ces instruments dérivés (les dérivés des principales filiales étant documentés comme de la couverture de flux de trésorerie au sens d'IFRS 9).

La simulation qui suit a été réalisée sur la base des hypothèses suivantes (toute autre hypothèse étant supposée constante et notamment le cours des devises) :

- Scope limité aux activités poursuivies pour 2024 comme pour 2025 ;
- Hausse de 10% des cours du cuivre constatés au 31 décembre 2025 et 2024, avec translation à l'identique de cet impact sur l'ensemble de la courbe (pas de déformation du spread des points de terme) ;
- Toutes les composantes du besoin en fonds de roulement (stocks, clients et fournisseurs pour leur composante cuivre) seraient affectées par la hausse des prix du cuivre ;
- Tonnes de cuivre présentes dans le besoin en fonds de roulement au 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024 de respectivement 54 000 et 53 000 tonnes ;
- Taux d'intérêt court terme (EURIBOR 3 mois) de +2,03% en 2025 et +2,71% en 2024. La simulation mesure l'impact du cas le plus défavorable, dans lequel la hausse du besoin en fonds de roulement serait constante sur l'année, entraînant ainsi une charge financière induite mesurée sur un an (pas de prise en compte de l'effet temporairement positif des appels de marge, ni d'évolution liée au taux de change) ;
- Nombre de tonnes de cuivre en Stock Outil de 38 665 au 31 décembre 2025 et 38 665 au 31 décembre 2024 ;
- Taux d'impôt théorique de 25,83% en 2025 comme en 2024.

L'impact éventuel de l'évolution des cours du cuivre sur le niveau des dépréciations d'actifs immobilisés (IAS 36) du Groupe ainsi que sur la provision pour dépréciation des stocks n'a pas été considéré dans le cadre de cette simulation, aucun impact mécanique ne pouvant en être déduit.

Au 31 décembre, en millions d'euros	2025	2024
Impact sur le résultat opérationnel	36	33
Impact sur le résultat financier	(1)	(1)
<b>IMPACT NET SUR LE RÉSULTAT (APRÈS IMPÔTS)</b>	<b>26</b>	<b>23</b>
<b>IMPACT SUR LES CAPITAUX PROPRES <sup>(a)</sup> (APRÈS IMPÔTS)</b>	<b>20</b>	<b>21</b>

(a) Hors résultat net de la période.

# 05 ÉTATS FINANCIERS NEXANS 2025

Comptes consolidés

*Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport d'audit est en cours d'émission à la date de publication.*

## SENSIBILITÉ AU DOLLAR AMÉRICAIN (USD) ET À LA COURONNE NORVÉGIENNE (NOK)

Les principaux impacts sur les états financiers du Groupe proviennent de la revalorisation du portefeuille d'instruments dérivés du Groupe en distinguant d'une part les impacts capitaux propres liés à la documentation d'une couverture de flux de trésorerie et, d'autre part, les impacts résultat. Ces derniers impacts résultat sont compensés par la revalorisation des positions sous-jacentes en dollar comprises dans les portefeuilles clients et fournisseurs ainsi que la dette nette.

Les autres actifs et passifs financiers du Groupe ne sont que de manière exceptionnelle sujets à risque de change. Ils n'ont pas été pris en compte dans la présente simulation.

Le dollar américain est la principale devise d'exposition du Groupe.

La simulation est réalisée en considérant une dépréciation de 10% des cours spot du dollar contre toutes devises par rapport aux cours de clôture du 31 décembre 2025 et 2024 (soit à titre d'illustration, un cours USD/EUR de respectivement 1,29 et 1,14 sans modification de la courbe des points de terme).

Le NOK est une devise de contrepartie essentielle dans les contrats de l'activité de haute tension sous-marine.

La simulation est réalisée en retenant des hypothèses similaires à celles utilisées pour le dollar américain soit une dépréciation de 10% du cours spot du NOK contre toute devise par rapport aux cours de clôture du 31 décembre 2025 et 2024 (soit à titre d'illustration, un cours NOK/EUR de respectivement 13,0 et 13,0 sans modification de la courbe des points de terme).

Le scope correspond aux activités poursuivies.

Les effets de conversion ne sont pas pris en compte dans le tableau qui suit :

En millions d'euros	2025		2024	
	Impact net sur le résultat (après impôts) <sup>(a)</sup>	Impact sur les capitaux propres (après impôts) <sup>(b)</sup>	Impact net sur le résultat (après impôts) <sup>(a)</sup>	Impact sur les capitaux propres (après impôts) <sup>(b)</sup>
<b>POSITION NETTE SOUS-JACENTS <sup>(c)</sup></b>	<b>13</b>	-	<b>(12)</b>	-
<b>POSITION NETTE DÉRIVÉS</b>	<b>(8)</b>	<b>(30)</b>	<b>(7)</b>	<b>(23)</b>
<b>USD – IMPACT NET SUR LE GROUPE</b>	<b>6</b>	<b>(30)</b>	<b>(19)</b>	<b>(23)</b>
<b>POSITION NETTE SOUS-JACENTS <sup>(d)</sup></b>	<b>29</b>	-	<b>32</b>	-
<b>POSITION NETTE DÉRIVÉS</b>	<b>(1)</b>	<b>(140)</b>	<b>(0)</b>	<b>(117)</b>
<b>NOK – IMPACT NET SUR LE GROUPE</b>	<b>28</b>	<b>(140)</b>	<b>32</b>	<b>(117)</b>

(a) Taux d'impôt théorique de 25,83 % en 2025 et en 2024.

(b) Hors résultat net de la période, taux d'impôt théorique de 25,83 % en 2025 et en 2024.

(c) Impact principalement dû à des positions nettes ouvertes dans des pays dont la monnaie est très fortement corrélée au dollar américain.

(d) Impact principalement dû à des positions nettes ouvertes dans des pays dont la monnaie est très fortement corrélée à la couronne norvégienne.

## Note 30 Informations complémentaires sur les instruments financiers

Les principales natures d'actifs et de passifs financiers sont réparties dans les catégories suivantes :

Au 31 décembre, en millions d'euros	Catégories IFRS 9	Catégorie juste valeur	2025		2024	
			Valeur Comptable	Juste valeur	Valeur Comptable	Juste valeur
<b>Actifs</b>						
Titres de participation dans les sociétés non consolidées	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat		6	6	16	16
	Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		2	2	3	3
Autres actifs financiers non courants	Prêts & Créances		69	69	96	96
Créances commerciales						
● Actifs sur contrats	Prêts & Créances		165	165	194	194
● Créances clients & comptes rattachés	Prêts & Créances		1 057	1 057	1 197	1 197
Dérivés (a)	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat	Change : 2	36	36	72	72
		Metal : 1	88	88	14	14
Autres actifs financiers courants	Prêts & Créances		93	93	144	144
Trésorerie & Équivalents de trésorerie	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat	Dépôts à terme : 2	725		52	
		Autres : 1	910	1 634	1 202	1 254
<b>Passifs</b>						
Dette financière Brute						
● Emprunts obligataires (b)	Passifs financiers au coût amorti		1 361	1 410	1 359	1 414
● Emprunt Banque européenne d'investissement (b)	Passifs financiers au coût amorti		200	200	200	200
● Autres dettes financières	Passifs financiers au coût amorti		178	178	203	203
Dettes commerciales						
● Passifs sur contrats	Passifs financiers au coût amorti		1 137	1 137	1 004	1 004
● Fournisseurs & comptes rattachés	Passifs financiers au coût amorti		1 742	1 742	1 622	1 622
Dérivés (a)	Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat	Change : 2	106	106	151	151
		Metal : 1	31	31	21	21
Autres passifs financiers courants	Passifs financiers au coût amorti		351	351	432	432

(a) Pour les dérivés documentés comme couverture de flux de trésorerie, le traitement comptable est « Juste valeur par capitaux propres ». Les profits ou pertes préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert affecte le résultat.

(b) Dont intérêts courus court terme cf. **Note 26.C.**

L'endettement à taux fixe du Groupe est essentiellement constitué des emprunts obligataires 2028, 2029 et 2030, ainsi que de l'emprunt souscrit auprès de la Banque européenne d'investissement. Leur juste valeur peut différer de la valeur comptable compte tenu de l'utilisation de la méthode du coût amorti.

La juste valeur des obligations 2028, 2029 et 2030 a été établie sur base de la cotation d'une banque au 31 décembre 2025 et inclut les coupons courus à date de clôture. La même méthode avait été appliquée au 31 décembre 2024.

## Note 31 Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement les opérations de nature commerciale ou financière enregistrées avec le groupe Quiñenco, actionnaire de référence de Nexans, avec les sociétés associées, avec les sociétés non consolidées et avec les dirigeants (dont la rémunération totale est présentée dans un tableau spécifique, voir **Note 31.C**).

### A. RELATIONS AVEC LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES ET NON CONSOLIDÉES

#### COMPTE DE RÉSULTAT

En millions d'euros	2025	2024
<b>REVENUS</b>		
● Sociétés non consolidées	13	29
● Sociétés associées	1	0
<b>COÛTS DES VENTES</b>		
● Sociétés non consolidées	(9)	(8)
● Sociétés associées	(3)	(2)

#### BILAN

Les principaux postes concernés sont les suivants :

Au 31 décembre, en millions d'euros	2025	2024
<b>ACTIFS</b>		
● Sociétés non consolidées	2	2
● Sociétés associées	1	0
<b>DETTE/(CRÉANCES) FINANCIÈRES</b>		
● Sociétés non consolidées	(2)	(17)
● Sociétés associées	-	-
<b>AUTRES PASSIFS</b>		
● Sociétés non consolidées	2	1
● Sociétés associées	0	1

### B. RELATIONS AVEC LE GROUPE QUIÑENCO

Au 31 décembre 2025, le groupe Quiñenco détient environ 9% du capital de la Société via sa société Invexans Limited (UK).

Les relations contractuelles entre Nexans et le groupe Quiñenco au 31 décembre 2025 sont essentiellement liées au contrat d'acquisition des activités Câbles du groupe Quiñenco en date du 21 février 2008, tel que modifié par un avenant en date du 30 septembre 2008.

Les flux et positions dans le bilan correspondent aux contrats commerciaux avec le groupe Quiñenco et sont retracés dans les tableaux présentés ci-avant en **Note 31.A** au sein des lignes « Sociétés associées ».

## C. RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

En 2025 comme en 2024, les Principaux Dirigeants sont les mandataires sociaux et les membres du Comité Exécutif.

### RÉMUNÉRATIONS TOTALES

Les rémunérations totales pour les Principaux Dirigeants du Groupe sont présentées dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	2025	2024
Rémunération au titre du mandat social <sup>(a)</sup>	3,1	3,2
Rémunération au titre du contrat de travail et avantages en nature <sup>(a)</sup>	14,4	10,5
Actions de performance <sup>(b)</sup>	6,2	5,1
Indemnités de départ <sup>(a)</sup>	3,7	-
Plan d'Intérressement Long Terme <sup>(b)</sup>	0,0	0,2
Charges sur engagements de retraite <sup>(c)</sup>	1,0	1,1
<b>RÉMUNÉRATIONS TOTALES</b>	<b>28,5</b>	<b>20,2</b>

(a) Montants versés pendant l'exercice, charges sociales patronales incluses. Les indemnités de départ indiquées sont relatives à celles du mandataire social.

(b) Charges comptabilisées durant l'exercice.

(c) Versements liés aux régimes de retraite supplémentaires à contributions définies.

Complément d'information quant aux rémunérations des Principaux Dirigeants (dirigeants et mandataires sociaux) :

- Lors de la réunion du 13 octobre 2025, le Conseil d'Administration a décidé de nommer Julien Hueber Directeur Général du Groupe.
- Le 13 octobre 2025, Christopher Guérin a quitté les organes de direction du Groupe dans le cadre de son départ du Groupe, effectif fin octobre 2025.

Au cours de l'année 2025, il a perçu 2,8 millions d'euros au titre de son indemnité de départ et bénéficia d'une indemnité de non concurrence de 1,4 million d'euros versée mensuellement pendant une durée de 18 mois.

Il bénéficie également du maintien de 31 794 actions de performance correspondant au pro-rata temporis de 66 600 actions attribuées depuis 2022 et en cours d'acquisition. L'acquisition définitive de ces actions sera soumis à la réalisation des conditions de performance et à l'approbation de l'Assemblée Générale du 21 mai 2026. (cf. section 4.6.1.3 du DEU).

### ENGAGEMENTS PRIS À L'ÉGARD DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'ensemble des engagements pris envers le Directeur Général est décrit en détail chaque année dans le Document d'Enregistrement Universel, partie « Engagements pris à l'égard du Directeur Général ».

Julien Hueber bénéficie en tant que Directeur Général, depuis sa nomination le 13 octobre 2025, des engagements suivants de la Société, décidés par le Conseil d'Administration du 12 octobre 2025:

- Le versement d'une l'indemnité de départ à un dirigeant mandataire social ne pourrait intervenir (i) qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou à un changement de stratégie (cette condition étant présumée satisfaite sauf décision contraire du Conseil d'Administration ou en cas de faute grave); et (ii) avant que le Conseil ne constate, conformément aux dispositions de l'article L.225-42-1 du Code de commerce, lors ou après la cessation ou le changement effectif des fonctions du Directeur Général, le respect des conditions de performance prévues.

Le versement de cette indemnité serait conditionné à l'atteinte d'un taux de réalisation global des objectifs de la rémunération variable annuelle cible d'au moins 80 % en moyenne sur les trois exercices précédant la date du départ forcé. Le niveau d'atteinte des

conditions de performance serait constaté par le Comité des Rémunérations, pour décision par le Conseil. L'indemnité serait égale à 2 ans de rémunération globale (parts fixe et variable), soit 24 fois le montant de la dernière rémunération mensuelle de base (part fixe) due au titre du mois précédent celui au cours duquel le départ intervient, plus un montant égal au produit du dernier taux de bonus nominal appliquée à la dernière rémunération mensuelle de base (part fixe).

- En contrepartie de l'engagement de ne pas exercer, pendant une période de deux ans à compter de la fin de son mandat, quelle que soit la cause de la cessation de ses fonctions, directement ou indirectement, une activité concurrente de celle de la Société, un dirigeant mandataire social exécutif percevrait une indemnité maximale égale à un an de rémunération totale (parts fixe et variable nominale), versée sous la forme de 24 mensualités égales et successives. Conformément à la loi et au Code AFEP MEDEF, le versement de cette indemnité est exclu dès lors que l'intéressé ferait valoir ses droits à la retraite ou atteindrait 65 ans.

Le Conseil pourrait décider d'imposer à un dirigeant mandataire social exécutif une obligation de non-concurrence pour une période plus courte que deux ans. Dans une telle hypothèse, l'indemnité de non-concurrence serait réduite au prorata temporis.

Conformément aux dispositions de l'article 25.3 du Code AFEP-MEDEF dans sa version de décembre 2022, le Conseil se prononcera en cas de départ de Julien Hueber sur l'application ou non de l'accord de non-concurrence et pourra y renoncer (auquel cas l'indemnité ne sera pas due).

Enfin, conformément à la politique de rémunération des mandataires sociaux décrite à la **section 4** du présent Document, l'ensemble des indemnités de départ (indemnités de fin de mandat et de non-concurrence) ne pourra excéder deux ans de rémunération effective (fixe et variable).

En cas de départ à la retraite, Julien Hueber bénéficierait des droits acquis au titre du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies mis en place par le Groupe en 2019, en faveur de certains salariés et mandataires sociaux. La cotisation annuelle versée par la Société correspond à 20% de la rémunération annuelle totale (rémunérations fixe et variable) réellement perçue par le Directeur Général.

## Note 32 Passifs éventuels, litiges

### A. ENQUÊTES DE CONCURRENCE

En janvier 2009, des enquêtes antitrust ont été lancées dans plusieurs pays contre divers fabricants de câbles, y compris des sociétés du Groupe, en lien avec des pratiques anticoncurrentielles dans le secteur des câbles électriques haute tension sous-marins et souterrains.

Le 7 avril 2014, Nexans France SAS et la Société ont été notifiées de la décision de la Commission européenne (CE), qui a conclu que Nexans France SAS a participé directement à une entente anticoncurrentielle dans le secteur des câbles électriques haute tension sous-marins et souterrains. La Société a été tenue conjointement et solidairement responsable du paiement d'une partie de l'amende de 70,6 million d'euros infligée à Nexans France SAS par la Commission européenne.

Par la suite, certaines entités du Groupe ont été notifiées d'actions en dommages et intérêts introduites devant les tribunaux du Royaume-Uni, des Pays-Bas, d'Allemagne et d'Italie, contre Nexans et d'autres défendeurs concernant la décision de la CE.

Au Royaume-Uni, National Grid, Scottish Power et Vattenfall ont intenté des actions en justice contre Prysmian. Des recours en contribution ont été introduits par Prysmian contre la Société dans ces affaires. Prysmian a maintenant conclu un accord avec chacune des sociétés ayant intenté des actions en justice contre Prysmian. Les recours en contribution sont toujours en cours mais ne sont pas actuellement poursuivis.

En mai 2022, une demande de certification d'un recours collectif a été déposée devant le Competition Appeal Tribunal (CAT) par Madame Spottiswoode CBE, sollicitant l'autorisation de poursuivre les groupes Nexans, Prysmian et NKT en dommages et intérêts au bénéfice de plaignants britanniques sur la base de la décision de la CE. Cette demande a été certifiée en mai 2024 par le CAT (sous réserve de diverses conditions) sur une base de « opt-out ». Elle a sécurisé un financement auprès d'un bailleur de fonds spécialisé dans le financement de litiges tiers. La Société continue à se défendre et une audience portant sur un aspect de la demande a eu lieu en Mai/Juin 2025.

Dans un jugement du 30 octobre 2025, le CAT a statué en faveur de la Société sur ce point, éliminant ainsi une part substantielle du montant des dommages intérêts réclamés.

En juillet 2022, London Array Limited et consorts ont initié une action devant le CAT contre Nexans France SAS et la Société, sur la base de la décision de la CE. Nexans France SAS et la Société défendent leurs intérêts dans cette instance au cours de laquelle une audience a eu lieu en Mai 2025. Dans un jugement daté du 10 octobre 2025, le CAT a déclaré la Société responsable à hauteur de 10,6 millions de livres sterling de dommages intérêts.

La Société sollicite actuellement l'autorisation de faire appel de ce jugement.

En avril 2019, Terna S.p.A a déposé une plainte contre Nexans Italia devant le Tribunal de Milan pour réparation des dommages subis pour violation des règles de concurrence, en se basant sur la décision de la CE. Nexans poursuit sa défense contre cette plainte et le jugement n'est pas attendu avant la fin de l'année 2026.

En avril 2019, une plainte a été déposée aux Pays-Bas

conjointement par l'Autorité de l'Electricité et de l'Eau du Bahreïn, le Gulf Cooperation Council Interconnection Authority, le Ministère koweïtien de l'électricité et de l'eau et Oman Electricity Transmission Company, à l'encontre de certaines sociétés du groupe Prysmian et de ses anciens actionnaires, ainsi que de certaines sociétés dans le groupe Nexans et le groupe ABB.

Cette action a été introduite devant le tribunal d'Amsterdam. En décembre 2019, Nexans et les autres défendeurs ont déposé une requête contestant la compétence du tribunal, qui a été validée en faveur des défendeurs. À la suite de plusieurs décisions rendues aux Pays-Bas sur cette question préliminaire, l'affaire a été renvoyée devant la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) pour qu'elle statue. Une audience devant la CJUE a eu lieu en janvier 2025. Le jugement est en attente et prévu pour le premier semestre 2026.

En novembre 2017 en Espagne, Nexans Iberia et la Société (en sa qualité de société mère de Nexans Iberia) ont été notifiées d'une décision de l'autorité de la concurrence espagnole (« CNMC »), constatant que Nexans Iberia avait directement participé à des pratiques contraires au droit de la concurrence espagnol dans les secteurs des câbles basse et moyenne tension. La Société a été tenue conjointement et solidairement responsable du paiement d'une partie de l'amende imposée à Nexans Iberia par la CNMC. En janvier 2018, Nexans Iberia a réglé l'amende de 1,3 million d'euros imposée par la CNMC. Nexans Iberia et la Société ont fait appel de la décision de la CNMC. En février 2025, l'avocat général agissant au nom de la CNMC a déposé sa réponse à l'appel, à laquelle Nexans a répliqué. Les conclusions de l'avocat général en attente, ainsi que le jugement de la Haute Cour.

En juillet 2020, une action a été engagée par Iberdrola, suivie de quatre autres plaignants espagnols en 2022. Toutes les demandes contre Nexans Iberia sont basées sur la décision de la CNMC dans l'affaire de la basse/moyenne tension. Nexans défend ses droits dans le cadre de ces actions.

En janvier et mai 2022, l'Office fédéral allemand des cartels (FCO) a mené des perquisitions sur trois sites de Nexans en Allemagne. Ces perquisitions s'inscrivent dans le cadre d'une enquête sur des fabricants de câbles concernant une prétendue coordination des majorations de prix des métaux, qui sont les normes du secteur, en Allemagne. Le FCO a également mené des inspections dans les locaux d'autres entreprises en Allemagne. L'enquête est en cours et, en février et juillet 2024, le FCO a mené des perquisitions sur d'autres sites en Allemagne et en France.

En octobre 2023, la Société d'Electricité Saoudienne (SES) a déposé une plainte en Allemagne contre Nexans S.A. et d'autres sociétés, dont NKT et Prysmian, sur la base de la décision de la CE. Nexans se défend dans le cadre de cette plainte. En juin 2024, la Société et les autres défendeurs ont obtenu du tribunal qu'il exige de SES une caution substantielle si elle souhaitait poursuivre sa plainte.

L'enquête menée au Brésil par le « General Superintendence » de l'autorité de concurrence « CADE » dans le secteur des câbles électriques haute tension a été clôturée le 11 février 2019. En avril 2020, le tribunal administratif de CADE a condamné la Société, ainsi que d'autres fabricants de câbles. Nexans a payé l'amende d'environ un million d'euros (correspondant à la conversion du montant en BRL) et a fait appel de la décision.

En janvier 2024, l'Autorité française de la Concurrence (l'Autorité) a procédé à des perquisitions sur trois sites de Nexans France, dans le cadre d'une enquête dans le secteur de la distribution de câbles d'énergie sur le territoire DROM-COM. La procédure est toujours en cours.

En décembre 2024, l'Autorité italienne de la concurrence (Autorità Garante della Concorrenza e del Mercato) a effectué des perquisitions dans les locaux de La Triveneta Cavi à Brendola. Les perquisitions font partie d'une enquête relative à un accord anticoncurrentiel présumé entre fabricants de câbles en cuivre sur le marché italien des câbles en cuivre basse tension. Les accords conclus en 2024 dans le cadre de l'acquisition du groupe La Triveneta Cavi par Nexans prévoient certaines protections contractuelles en vertu desquelles le Groupe serait indemnisé en cas de pertes éventuelles découlant de l'enquête susmentionnée. Une décision de l'Autorité est attendue en 2026.

Au 31 décembre 2025, le Groupe maintient une provision pour risques de 75 millions d'euros destinée à couvrir l'ensemble des procédures susvisées ainsi que les conséquences directes et indirectes des décisions relatives qui ont été ou seront rendues et en particulier les actions en dommages-intérêts initiées par les clients. Le montant de la provision est basé sur les estimations du management fondées sur les jurisprudences comparables et sur la base des informations disponibles à ce jour. Une grande incertitude demeure quant à l'ampleur des risques liés à d'éventuelles réclamations et/ou amendes. Les coûts définitifs liés à ces risques pourraient donc sensiblement s'écartez du montant de la provision comptabilisée.

Les dispositifs de prévention des risques et de conformité du Groupe ont été renforcés de manière régulière et significative au cours des dernières années. Cependant, le Groupe ne peut garantir que tous les risques liés à des pratiques non conformes aux règles d'éthique et de conduite des affaires applicables seront entièrement éliminés.

Le programme de conformité inclut des mesures de détection susceptibles de générer des enquêtes internes, voire externes. En ligne avec ses communications antérieures, la Société rappelle qu'une issue défavorable dans le cadre de procédures et enquêtes en droit de la concurrence ainsi que les conséquences liées sont susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et donc la situation financière du Groupe.

## B. AUTRES LITIGES ET PROCÉDURES AYANT DONNÉ LIEU À CONSTITUTION DE PROVISIONS

Pour les cas où les critères de constitution des provisions sont réunis, le Groupe estime que les provisions constituées à ce jour dans les comptes sont suffisantes pour que la résolution de ces litiges et procédures n'engendre pas d'impact significatif sur ses résultats. Cette estimation du risque tient compte, selon les cas, des assurances dont le Groupe dispose, des garanties de tiers et le cas échéant de l'évaluation de la probabilité de condamnation faite par nos conseils externes.

Les risques liés à des contentieux, réclamations de tiers ou autres différends existants ou probables ayant donné lieu à provision au 31 décembre 2025 n'ont pas, individuellement, selon l'estimation du Groupe, un impact potentiel sur les comptes suffisamment matériel pour justifier une information spécifique dans les comptes consolidés.

## C. PASSIFS ÉVENTUELS LIÉS AUX LITIGES, PROCÉDURES ET ENQUÊTES ADMINISTRATIVES

Au 31 décembre 2025, certains contrats conclus par le Groupe sont susceptibles de donner lieu à des difficultés dans l'exécution sans que le Groupe considère que ces difficultés soient de nature à justifier la constitution de provisions dans les comptes ou de les mentionner en tant que passifs éventuels.

## Note 33 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan jugés significatifs pour le Groupe aux 31 décembre 2025 et 2024 sont repris ci-après.

### A. ENGAGEMENTS LIÉS AU PÉRIMÈTRE DU GROUPE CONSOLIDÉ

#### RISQUES LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FUSIONS, CESSIONS ET ACQUISITIONS

Les sociétés du Groupe peuvent accorder des garanties de passifs aux acquéreurs des activités cédées, normalement sans mise en place de garanties bancaires ou cautions. Lorsque des événements rendent probable ou potentielle la réalisation d'un risque au titre des garanties données, celui-ci est soit provisionné (s'il est estimable), soit mentionné en tant que passif éventuel s'il est suffisamment significatif. Se reporter à la **Note 26** et à la **Note 32**.

Inversement, les sociétés du Groupe bénéficient dans certaines opérations d'acquisitions de garanties de la part des vendeurs.

Dans le cadre des acquisitions, les passifs et passifs éventuels font l'objet d'une provision dans le cadre de l'exercice d'allocation du coût d'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3.

En 2020, le Groupe a cédé l'entité Berk-Tek située aux Etats-Unis. Dans le cadre du contrat de cession, le Groupe a accordé via deux filiales, l'une américaine, l'autre canadienne, une garantie de passifs dont le montant maximum est de 20 millions de dollars américains, et ce pour une durée de six ans jusqu'en septembre 2026.

En octobre 2023, dans le cadre de la cession de l'activité Télécommunications & Données, Nexans S.A. et certaines de ses filiales européennes ont également consenti des engagements de garantie de responsabilité. Ces garanties ont un montant général maximum fixé à 5 millions d'euros, pour une durée allant de 18 mois à 5 ans maximum. Par exception, la garantie sur le passif environnemental est étendue à 7 ans. Les litiges déclarés ou risques de litiges en cours sont soumis à un plafond spécifique de 4 millions d'euros.

En juin 2025, dans le cadre de la cession de l'activité Industries Solutions et Projets, Nexans S.A. et certaines de ses filiales ont consenti certains engagements de garantie de responsabilité. Certains de ces engagements portent sur des garanties dites fondamentales (propriété des titres, capacité, etc) pour un montant général maximum fixé au prix de cession, et pour une durée équivalente à la durée de la prescription légale. Les litiges déclarés ou risques de litiges en cours sont soumis à un plafond spécifique de 20% du prix de cession.

## ACQUISITION DES ACTIVITÉS CÂBLES DU GROUPE QUIÑENCO

Dans le cadre de l'acquisition des activités Câbles du groupe chilien Quiñenco réalisée le 30 septembre 2008, le Groupe a repris certains litiges en cours ou latents, dont les plus significatifs sont couverts, au-delà d'un mécanisme de franchise, par la garantie de passif consentie par l'entité juridique Invexans SA (anciennement Madeco, Chili) au titre du contrat d'acquisition. Les passifs et passifs éventuels liés à cette acquisition ont par ailleurs fait l'objet d'une provision dans le cadre de l'exercice d'allocation du coût d'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3.

Un accord transactionnel a été conclu le 26 novembre 2012 entre la Société, Nexans Brasil et le groupe Quiñenco en relation avec les montants dus par le groupe Quiñenco à Nexans Brasil à l'issue de procédures civiles, sociales et fiscales au Brésil.

Aux termes de l'accord transactionnel, il a principalement été convenu que le groupe Quiñenco verse à Nexans Brasil un montant forfaitaire d'environ 23,6 millions de reales (soit l'équivalent d'environ 9,4 millions d'euros). Parallèlement, le groupe Quiñenco est libéré de toute obligation d'indemnisation pour les procédures civiles et sociales encore en cours identifiées dans l'accord transactionnel, sauf si le montant total du préjudice subi par la Société excède une certaine franchise. Un certain nombre de litiges fiscaux au Brésil relatifs à la période précédant l'acquisition ou en cours au moment de l'acquisition et encore ouverts à la date de conclusion de l'accord transactionnel restent régis par les termes des accords antérieurs conclus par les parties. Une partie de ces litiges a été soldée suite à des accords transactionnels conclus entre 2014 et 2017 dans le cadre d'un programme d'amnistie fiscale au Brésil.

## ACQUISITION DE CENTELSA

Dans le cadre de l'acquisition du fabricant de câbles Centelsa réalisée le 1<sup>er</sup> avril 2022, le Groupe a repris certains litiges en cours ou latents.

Les passifs et passifs éventuels liés à cette acquisition ont par ailleurs fait l'objet d'une provision dans le cadre de l'exercice d'allocation du coût d'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3.

Il est à noter que le Groupe a la possibilité, dans le cas où certaines conditions sont réunies et au-delà d'un montant de franchise, d'actionner un mécanisme de garantie de passif consenti par le Groupe Xignum au titre du contrat d'acquisition. La garantie de passif a une durée pouvant aller de 24 mois à 5 ans (exemple sur les questions environnementales) selon la nature des réclamations que le Groupe pourrait éventuellement être amené à notifier au Groupe Xignum.

Pour certaines réclamations, la durée sera celle prévue par la loi locale (exemple dans le cas où la réclamation portera sur des questions fiscales ou de fraude). La durée de la garantie de passif court à compter du closing de l'acquisition (soit à compter du 1<sup>er</sup>

avril 2022). S'agissant du cap de responsabilité, la garantie de passif est plafonnée entre 15% et 100% du prix d'achat de Centelsa. Le plafond de 100% du prix d'achat de Centelsa s'appliquant en particulier aux garanties fondamentales.

## ACQUISITION DE GRUPPO LTC SPA

Le 6 juin 2024, Nexans Italia a conclu un accord pour l'acquisition de la holding Gruppo LTC, détenant la totalité du capital des entités La Triveneta Cavi et Veneta Trafilil.

Dans le cadre de l'acquisition, les principales protections contractuelles définies en faveur de Nexans Italia sont les suivantes :

- Une police d'assurance de garantie et d'indemnisation dite « W&I » souscrite auprès de AIG Europe dans le cadre de la transaction pour couvrir les obligations d'indemnisation des vendeurs liées aux déclarations et garanties des vendeurs. La police court sur trois ans à compter de la date de finalisation de l'acquisition avec une limite de responsabilité de 30 millions d'euros,
- la responsabilité des vendeurs concernant la violation des déclarations et garanties en cas de « violation frauduleuse », sans limite quantitative contractuelle de responsabilité, et
- un accord en vertu duquel les vendeurs ont déposé sous séquestre un montant en garantie de l'exécution par eux de toutes leurs obligations — y compris les obligations d'indemnisation — énoncées dans le contrat d'acquisition.

Le 11 décembre 2024, l'Autorité italienne de la concurrence (« AGCM ») a perquisitionné les locaux de La Triveneta Cavi, dans le cadre d'une enquête relative à un accord anticoncurrentiel présumé visant à coordonner les prix et les conditions de vente commerciales dans le secteur italien des câbles en cuivre basse tension cf. **Note 32**. Les conséquences éventuelles de cette enquête seraient couvertes par les différentes garanties mentionnées ci-avant.

## AUTRES ACQUISITIONS

Le 30 avril 2023, Nexans a acquis la totalité du capital social de Reka Cables Ltd.

Le 2 juin 2025, Nexans Iberia a acquis la totalité du capital social de Cables RCT.

Le 17 décembre 2025, Nexans Canada a acquis la totalité du capital social de Electro Cables, une société canadienne.

Pour ces opérations, les contrats d'acquisition comprennent certaines déclarations, garanties et engagements habituels de la part des deux parties liées à chaque transaction et à l'entreprise cible. De plus, Nexans a sécurisé une assurance dite W&I pour chaque transaction, offrant une couverture pour les dommages résultant de violations des garanties données dans le contrat de vente et d'achat par le vendeur.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport d'audit est en cours d'émission à la date de publication.

## B. ENGAGEMENTS LIÉS AU FINANCEMENT DU GROUPE

Les principaux engagements hors bilan liés au financement du Groupe sont résumés ci-dessous :

Au 31 décembre, en millions d'euros	Notes	2025	2024
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>			
Crédit syndiqué <sup>(a)</sup>	29.A	880	880
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>			
Crédit syndiqué – Ligne non utilisée à échéance le 25 octobre 2029	29.A	800	800
Financement EIB – ligne non utilisée	29.A	250	-

(a) Dans le cadre du crédit syndiqué, Nexans s'est engagé à garantir les obligations souscrites par Nexans Financial & Trading Services en faveur des banques parties au contrat.

## C. ENGAGEMENTS LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DU GROUPE

Les principaux engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles sont résumés ci-dessous :

Au 31 décembre, en millions d'euros	Notes	2025	2024
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>			
Instruments dérivés d'achat de devises <sup>(a)</sup>	29	13 345	11 748
Instruments dérivés d'achat de métal	29	727	669
Engagements fermes sur achats d'immobilisations corporelles		171	140
Engagements d'indemnisation de tiers	Voir (1)	7 467	7 686
Contrats Take-or-pay sur achat de cuivre (tonnes)	Voir (2)	134 022	141 976
Autres engagements donnés		-	-
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>			
Instruments dérivés de vente de devises <sup>(a)</sup>	29	13 326	11 744
Instruments dérivés de vente de métal	29	409	219
Engagements de vente de cuivre à prix fixé (tonnes)	Voir (2)	112 929	123 930
Autres engagements reçus		243	520

(a) Y compris les dérivés couvrant la dette nette du Groupe.

### (1) Engagements d'indemnisation de tiers

- De manière générale, les sociétés du Groupe donnent aux clients des garanties sur la qualité des produits vendus sans mise en place de garanties bancaires ou cautions. Elles ont néanmoins également pris des engagements d'indemnisation auprès de banques ou d'autres tiers, notamment des institutions financières, qui ont émis des garanties ou cautions de bon fonctionnement en faveur de clients et des garanties données en couverture des avances reçues des clients (respectivement 1969 millions d'euros au 31 décembre 2025 et 1851 millions d'euros au 31 décembre 2024).
- Lorsque des événements, tels que des retards de livraison ou des litiges sur l'exécution du contrat, rendent probable ou potentiellement la réalisation d'un risque au titre des garanties données, celui-ci est soit provisionné (s'il est estimable), soit mentionné en tant que passif éventuel s'il est suffisamment significatif. Se reporter à la **Note 25 et à la Note 32**.
- Le Groupe a par ailleurs consenti des garanties de maison mère pour un montant de 5 498 millions d'euros au 31

décembre 2025 (5 835 millions d'euros au 31 décembre 2024). Ces dernières comprennent principalement des garanties de performance consenties à des clients

### (2) Contrats Take-or-pay et engagements de vente de cuivre (flux physiques)

Les volumes reportés dans le tableau reprennent les quantités négociées dans le cadre de contrats Take-or-Pay de cuivre ou d'engagements de vente de cuivre dont le prix est fixé à date de clôture de l'exercice, y compris les quantités présentes en stocks. Se référer également à la **Note 29.D**.

D'une façon plus générale, le Groupe prend des engagements fermes vis-à-vis de certains clients ou fournisseurs au titre de contrats Take-or-pay dont les plus significatifs portent sur les approvisionnements en cuivre.

Par ailleurs, le Groupe peut ponctuellement prendre des engagements fermes avec une courte maturité et à prix non fixé en fin de période, ce afin de sécuriser des approvisionnements de cuivre avec des caractéristiques techniques spécifiques. Il n'y avait aucun engagement de ce type à fin 2025 comme à fin 2024.

## Note 34 Liste des principales sociétés consolidées

Le tableau ci-dessous reprend les principales entités du périmètre de consolidation du Groupe au 31 décembre 2025.

Sociétés par zone géographique	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation <sup>(a)</sup>
<b>FRANCE</b>			
Nexans S.A. <sup>(b)</sup>	100,00 %	100,00 %	Consolidante
Nexans Participations	100,00 %	100,00 %	
Lixis	100,00 %	100,00 %	
Nexans France	100,00 %	100,00 %	
Nexans Continuous Copper Casting and Refining	70,00 %	70,00 %	
Nexans Wires	100,00 %	100,00 %	
Tréfileries and Laminoirs Méditerranée S.A	100,00 %	100,00 %	
Recyclables	36,50 %	36,50 %	Mise en équivalence
Nexans Power Accessories France	100,00 %	100,00 %	
Nexans Financial & Trading Services <sup>(c)</sup>	100,00 %	100,00 %	
<b>EUROPE DU NORD</b>			
Nexans Benelux S.A.	100,00 %	100,00 %	
Nexans Network Solutions NV	100,00 %	100,00 %	
Nexans Services	100,00 %	100,00 %	
Nexans Deutschland GmbH	100,00 %	100,00 %	
Metrofunkkabel Union GmbH	100,00 %	100,00 %	
Nexans Auto Electric GmbH <sup>(d)</sup>	100,00 %	100,00 %	
Nexans Power Accessories Deutschland GmbH	100,00 %	100,00 %	
Nexans Nederland BV	100,00 %	100,00 %	
Nexans Norway A/S	100,00 %	100,00 %	
Nexans Subsea Operations	100,00 %	100,00 %	
Nexans Skagerrak	100,00 %	100,00 %	
Nexans Marine Operations	100,00 %	100,00 %	
Nexans Vessel Management	100,00 %	100,00 %	
Nexans Suisse S.A.	100,00 %	100,00 %	
Nexans Re <sup>(e)</sup>	100,00 %	100,00 %	
Nexans Logistics Ltd	100,00 %	100,00 %	
Nexans UK Ltd	100,00 %	100,00 %	
Nexans Sweden AB	100,00 %	100,00 %	
REKA Cables	100,00 %	100,00 %	
Nexans Finland Holding	100,00 %	100,00 %	
<b>EUROPE DU SUD ET DE L'EST</b>			
Nexans Iberia SL	100,00 %	100,00 %	
RCT Cables RCT S.A.U.	100,00 %	100,00 %	
Takami	100,00 %	100,00 %	
Nexans Italia SpA	100,00 %	100,00 %	
Gruppo LTC S.p.A.	100,00 %	100,00 %	
La Triveneta Cavi S.p.A.	100,00 %	100,00 %	
Veneta Trafili S.p.A.	100,00 %	100,00 %	
Nexans Partecipazioni Italia Srl	100,00 %	100,00 %	
Nexans Hellas S.A.	100,00 %	100,00 %	
Nexans Power Accessories Czech Republic	100,00 %	100,00 %	
Nexans Turkiye Endustri Ve Ticaret AS	100,00 %	100,00 %	

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport d'audit est en cours d'émission à la date de publication.

Sociétés par zone géographique	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation <sup>(a)</sup>
<b>AMÉRIQUE DU NORD</b>			
Nexans Canada Inc.	100,00 %	100,00 %	
Electro Cables Inc.	100,00 %	100,00 %	
Nexans USA Inc.	100,00 %	100,00 %	
Nexans Magnet Wire USA Inc	100,00 %	100,00 %	
Nexans Specialty Holdings USA Inc.	100,00 %	100,00 %	
Nexans Energy USA Inc	100,00 %	100,00 %	
Nexans High Voltage USA Inc.	100,00 %	100,00 %	
<b>AMÉRIQUE DU SUD</b>			
Invercable	100,00 %	100,00 %	
Nexans Chile S.A.	100,00 %	100,00 %	
Colada Continua S.A.	41,00 %	41,00 %	Mise en équivalence
Nexans Colombie	100,00 %	100,00 %	
Indeco Peru <sup>(b)</sup>	96,73 %	96,73 %	
Cobrecon	100,00 %	98,37 %	
Nexans Brasil S.A.	100,00 %	100,00 %	
Alcatek	100,00 %	100,00 %	
Centelsa	100,00 %	100,00 %	
Cobres de Columbia	100,00 %	100,00 %	
Cedetec	100,00 %	100,00 %	
<b>AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT</b>			
Liban Câbles s.a.l	91,15 %	91,15 %	
Nexans Maroc <sup>(f)</sup>	97,63%	97,63%	
Qatar International Cable Company	30,33 %	30,33 %	Mise en équivalence
Nexans Kabelmetal Ghana Ltd	59,13 %	59,13 %	
Nexans Côte d'Ivoire	60,00 %	59,00 %	
<b>ASIE-PACIFIQUE</b>			
Nexans China Wire & Cables Co. Ltd	100,00 %	100,00 %	
Nexans (Yanggu) New Rihui Cables Co. Ltd	100,00 %	100,00 %	
Nexans Korea Cables Co., Ltd	99,70%	99,70%	
Nippon High Voltage Cable Corporation	100,00 %	100,00 %	
OLEX Australia Pty Ltd	100,00 %	100,00 %	
OLEX New Zealand Ltd	100,00 %	100,00 %	

(a) Les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale sauf indication différente.

(b) Sociétés cotées sur une bourse de valeurs.

(c) Entité assurant la gestion de la trésorerie du groupe Nexans.

(d) Nexans Auto Electric GmbH, entité basée en Allemagne, consolide elle-même différentes sous-filiales notamment aux États-Unis, en Allemagne, en Roumanie, en Ukraine, en République Tchèque, en Slovaquie, en Tunisie, en Chine, en Bulgarie et au Mexique.

(e) Nexans Re est la captive de réassurance du Groupe.

(f) Nexans Maroc consolide elle-même une filiale au Maroc.

## 05 ÉTATS FINANCIERS NEXANS 2025

Comptes consolidés

*Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport d'audit est en cours d'émission à la date de publication.*

### Note 35 Honoriaires des Commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat consolidé 2025, pour chaque Commissaire aux Comptes et pour l'ensemble des entités contrôlées en France, s'établit comme suit :

En milliers d'euros	Certification des comptes consolidés	Certification des comptes sociaux	Certification du rapport de durabilité	Autres <sup>(a)</sup>	Total
Forvis Mazars	346	171	244	431	1 191
PwC	341	190	366	436	1 333
<b>TOTAL</b>	<b>687</b>	<b>360</b>	<b>610</b>	<b>867</b>	<b>2 524</b>

<sup>(a)</sup> Les autres services correspondent notamment aux honoraires concernant les diligences dans le cadre des cessions.

### Note 36 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement important nécessitant d'être mentionné n'est survenu depuis le 31 décembre 2025.